N. 21 — Session 1999-2000

Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale

Séance plénière du vendredi 31 mars 2000

SEANCE DE L'APRES-MIDI

SOMMAIRE

Pages

EXCUSES 650

QUESTIONS D'ACTUALITE:

— De M. Alain Daems à M. Eric Tomas, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement, concernant «le projet de la commune de Koekelberg pour le quartier d'initiative Jacquet» 650

— De M. Yaron Pesztat à M. Eric André, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, de la Rénovation urbaine, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré des Personnes, concernant «la location du bâtiment de la bibliothèque Solvay à une firme privée» 651

— De M. Denis Grimberghs à M. Didier Gosuin, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur, concernant «l'avis du ministre sur la proposition de régionalisation accrue des compétences relatives au commerce extérieur» 652

— De M. Alain Adriaens à M. Robert Delathouwer, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de la Mobilité, de la Fonction publique, de la Lutte contre l'Incendie et de l'Aide médicale urgente, concernant «la commission consultative pour l'étude et l'amélioration des transports publics» 653

Zitting 1999-2000

Brusselse Hoofdstedelijke Raad

Plenaire vergadering van vrijdag 31 maart 2000

NAMIDDAGVERGADERING

INHOUDSOPGAVE

Blz.

VERONTSCHULDIGD 650

DRINGENDE VRAGEN:

— Van de heer Alain Daems aan de heer Eric Tomas, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Tewerkstelling, Economie, Energie en Huisvesting, betreffende «het plan van de gemeente Koekelberg voor de initiatiefwijk Jacquet» 650

— Van de heer Yaron Pesztat aan de heer Eric André, staatssecretaris bij het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Ruimtelijke Ordening, Stadsvernieuwing, Monumenten en Landschappen en Bezoldigd Vervoer van Personen, betreffende «de verhuring van het gebouw van de Solvay-bibliotheek aan een privé-firma» 651

— Van de heer Denis Grimberghs aan de heer Didier Gosuin, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel, betreffende «het standpunt van de minister over het voorstel om de bevoegdheden van de Gewesten inzake buitenlandse handel uit te breiden» 652

— Van de heer Alain Adriaens aan de heer Robert Delathouwer, staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest belast met Mobiliteit, Openbaar Ambt, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende «de overlegcommissie voor de studie en de verbetering van het openbaar vervoer» 653

Pages

INTERPELLATIONS JOINTES:

— De Mme Evelyne Huytebroeck à MM. Jos Chabert, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente et M. Robert Delathouwer, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de la Mobilité, de la Fonction publique, de la Lutte contre l'Incendie et de l'Aide médicale urgente, concernant «la sécurité routière dans la Région bruxelloise et plus précisément aux abords des écoles» 654

Interpellation jointe de M. Joël Riguelle concernant «la politique de sécurité routière en Région bruxelloise» 654

Discussion. — *Orateurs:* **Mme Evelyne Huytebroeck, MM. Joël Riguelle, Willy Decourty, Mme Adelheid Byttebier, MM. Philippe Debry, Jean-Pierre Cornelissen, Jos Chabert,** ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente et **Robert Delathouwer,** secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de la Mobilité, de la Fonction publique, de la Lutte contre l'Incendie et de l'Aide médicale urgente 654

ORDRE DES TRAVAUX 665

PROPOSITION DE RESOLUTION:

— Proposition de résolution (MM. Rudy Vervoort, Marc Cools, Mme Evelyne Huytebroeck, M. Benoît Cerexhe, Mme Brigitte Grouwels, M. Sven Gatz et Mme Adelheid Byttebier) portant création d'un groupe de travail chargé de la promotion des valeurs démocratiques au sein du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale et de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune (n° A-92/1 — 1999/2000) 665

Discussion générale. — *Orateurs:* **MM. François Roelants du Vivier,** rapporteur, **Benoît Cerexhe, Marc Cools, Rudi Vervoort, Dominiek Lootens-Stael, Sven Gatz et Mme Evelyne Huytebroeck** 666

Discussion des tirets des considérants et des articles 671

QUESTIONS ORALES:

— De Mme Anne-Sylvie Mouzon à M. Jacques Simonet, ministre-président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant «la circulaire relative à l'affectation du produit de la troisième mise en bourse d'actions du Crédit Communal de Belgique/Dexia» 675

— De Mme Geneviève Meunier à M. Jacques Simonet, ministre-président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant «la compatibilité entre la fonction de ministre, membre d'un gouvernement qui a la tutelle sur les intercommunales et celle d'administrateur d'une intercommunale» 677

Blz.

TOEGEVOEGDE INTERPELLATIES:

— Van mevrouw Evelyne Huytebroeck tot de heren Jos Chabert, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp en Robert Delathouwer, staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest belast met Mobiliteit, Openbaar Ambt, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende «de verkeersveiligheid in het Hoofdstedelijk Gewest, in het bijzonder in de buurt van de scholen» 654

Toegevoegde interpellatie van de heer Joël Riguelle betreffende «het beleid inzake verkeersveiligheid in het Brussels Gewest» 654

Bespreking. — *Sprekers:* **Mevrouw Evelyne Huytebroeck, de heren Joël Riguelle, Willy Decourty, mevrouw Adelheid Byttebier, de heren Philippe Debry, Jean-Pierre Cornelissen, Jos Chabert,** minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp en **Robert Delathouwer,** staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest belast met Mobiliteit, Openbaar Ambt, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp 654

REGELING VAN DE WERKZAAMHEDEN 665

VOORSTEL VAN RESOLUTIE:

— Voorstel van resolutie (de heren Rudi Vervoort, Marc Cools, mevrouw Evelyne Huytebroeck, de heer Benoît Cerexhe, mevrouw Brigitte Grouwels, de heer Sven Gatz en mevrouw Adelheid Byttebier) tot oprichting van een werkgroep belast met de bevordering van de democratische waarden binnen de Brusselse Hoofdstedelijke Raad en de Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie (nr. A-92/1 — 1999/2000) 665

Algemene bespreking. — *Sprekers:* **de heren François Roelants du Vivier,** rapporteur, **Benoît Cerexhe, Marc Cools, Rudi Vervoort, Dominiek Lootens-Stael, Sven Gatz en mevrouw Evelyne Huytebroeck** 666

Bespreking van de streepjes van de consideransen en van de artikelen 671

MONDELINGE VRAGEN:

— Van mevrouw Anne-Sylvie Mouzon aan de heer Jacques Simonet, minister-voorzitter van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende «de circulaire over de besteding van de opbrengst van de derde beursgang van het Gemeentekrediet van België/Dexia» 675

— Van mevrouw Geneviève Meunier aan de heer Jacques Simonet, minister-voorzitter van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende «de verenigbaarheid van de functie van minister die het toezicht op de intercommunales uitoefent, en de functie van bestuurder in een intercommunale» 677

Pages

— De Mme Bernadette Wynants à M. Jacques Simonet, ministre-président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant «la diffusion des journaux télévisés de Télé-Bruxelles et de TV Brussel sur le site internet de la Région bruxelloise» 678

VOTES NOMINATIFS:

— Vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance portant assentiment au Protocole à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance de 1979, relatif à la lutte contre les émissions d'oxydes d'azote ou leurs flux transfrontières et à son annexe technique, faits à Sofia le 31 octobre 1988 (nos A-35/1 et 2 — session ordinaire 1999) 679

— Vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance portant assentiment au Protocole à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance de 1979, relatif à la lutte contre les émissions des composés organique volatils ou de leurs flux transfrontières et aux annexes I, II, III et IV, faits à Genève le 18 novembre 1991 (nos A-36/1 et 2 — session ordinaire 1999) 679

— Vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance portant assentiment au Protocole à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance de 1979, relatif à une nouvelle réduction des émissions de soufre et aux annexes I, II, III, IV et V, signés à Oslo le 14 juin 1994 (nos A-37/1 et 2 — session ordinaire 1999) 680

— Vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance portant assentiment à: la Convention européenne sur la coproduction cinématographique, et aux Annexes I et II, faits à Strasbourg le 2 octobre 1992 (nos A-55/1 et 2 — 1999/2000) 680

— Vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de recommandations relatives à l'avant-projet de Plan fédéral pour un développement durable 2000-2003 (no A-84/1 — 1999/2000) 681

— Vote réservé et vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de résolution (MM. Rudi Vervoort, Marc Cools, Mme Evelyne Huytebroeck, M. Benoît Cerexhe, Mme Brigitte Grouwels, M. Sven Gatz et Mme Adelheid Byttebier) portant création d'un groupe de travail chargé de la promotion des valeurs démocratiques au sein du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale et de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune (no A-92/1 — 1999/2000) 681

— Vote nominatif sur les ordres du jour déposés en conclusion de l'interpellation de M. Yaron Pesztat à M. Robert Delathouwer, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de la Mobilité, de la Fonction publique, de la Lutte contre l'Incendie et de l'Aide médicale urgente, concernant «la politique du stationnement en voirie» 682

Blz.

— Van mevrouw Bernadette Wynants aan de heer Jacques Simonet, minister-voorzitter van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende «het uitzenden van de televisiejournaals van TV Brussel en Télé-Bruxelles op de internetsite van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest» 678

NAAMSTEMMINGEN:

— Naamstemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie houdende instemming met het Protocol inzake de beheersing van emissies van stikstofoxiden of van de grensoverschrijdende stromen van deze stikstofverbindingen bij het Verdrag van 1979 betreffende grensoverschrijdende luchtverontreiniging over lange afstand, en met de technische bijlage, ondertekend te Sofia op 31 oktober 1988 (nrs. A-35/1 en 2 — gewone zitting 1999) 679

— Naamstemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie houdende instemming met het Protocol bij het Verdrag van 1979 betreffende grensoverschrijdende luchtverontreiniging over lange afstand, inzake de beheersing van emissies van vluchtige organische stoffen of hun grensoverschrijdende stromen, en met de bijlagen I, II, III en IV, ondertekend te Genève op 18 november 1991 (nrs. A-36/1 en 2 — gewone zitting 1999) 679

— Naamstemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie houdende instemming met het Protocol bij het Verdrag van 1979 betreffende grensoverschrijdende luchtverontreiniging over lange afstand, en met betrekking tot een verdere beperking van zwavelemissies, en met de bijlagen I, II, III, IV en V, ondertekend te Oslo op 14 juni 1994 (nrs. A-37/1 en 2 — gewone zitting 1999) 680

— Naamstemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie houdende instemming met: de Europese Overeenkomst inzake de coproductie op het gebied van de film en met de Bijlagen I en II, opgemaakt te Straatsburg op 2 oktober 1992 (nrs. A-55/1 en 2 — 1999/2000) 680

— Naamstemming over het geheel van het voorstel van aanbevelingen betreffende het voorontwerp van Federaal Plan inzake Duurzame Ontwikkeling 2000-2003 (nr. A-84/1 — 1999/2000) 681

— Aangehouden stemming en naamstemming over het geheel van het voorstel van resolutie (de heren Rudi Vervoort, Marc Cools, mevrouw Evelyne Huytebroeck, de heer Benoît Cerexhe, mevrouw Brigitte Grouwels, de heer Sven Gatz en mevrouw Adelheid Byttebier) tot oprichting van een werkgroep belast met de bevordering van de democratische waarden binnen de Brusselse Hoofdstedelijke Raad en de Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie (nr. A-92/1 — 1999/2000) 681

— Naamstemming over de moties ingediend naar aanleiding van de interpellatie van de heer Yaron Pesztat tot de heer Robert Delathouwer; staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest belast met Mobiliteit, Openbaar Ambt, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende «het parkeerbeleid» 682

PRESIDENCE DE **M. PHILIPPE DEBRY,** VICE-PRESIDENT
VOORZITTERSCHAP VAN **DE HEER PHILIPPE DEBRY,** ONDERVOORZITTER

— La séance plénière est ouverte à 14 h 45.

De plenaire vergadering wordt geopend om 14.45 uur.

M. le Président. — Je déclare ouverte la séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du vendredi 31 mars 2000.

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad van vrijdag 31 maart 2000 geopend.

EXCUSES — VERONTSCHULDIGD

M. le Président. — Ont prié d'excuser leur absence: MM. Vincent De Wolf, Didier van Eyll, Mme Julie de Groote, MM. Paul Galand, Armand De Decker, Michel Mook et Philippe Smits.

Verontschuldigen zich voor hun afwezigheid: de heren Vincent De Wolf, Didier van Eyll, mevrouw Julie de Groote, de heren Paul Galand, Armand De Decker, Michel Mook en Philippe Smits.

QUESTIONS D'ACTUALITE — DRINGENDE VRAGEN

M. le Président. — L'ordre du jour appelle les questions d'actualité.

Aan de orde zijn de dringende vragen.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. ALAIN DAEMS A M. ERIC TOMAS, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'EMPLOI, DE L'ECONOMIE, DE L'ENERGIE ET DU LOGEMENT, SUR LE PROJET DE LA COMMUNE DE KOEKELBERG POUR LE QUARTIER D'INITIATIVE JACQUET

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER ALAIN DAEMS TOT DE HEER ERIC TOMAS, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET TEWERKSTELLING, ECONOMIE, ENERGIE EN HUISVESTING, OVER HET PLAN VAN DE GEMEENTE KOEKELBERG VOOR DE INITIATIEFWIJK JACQUET

M. le Président. — La parole est à M. Daems pour poser sa question.

M. Alain Daems. — Monsieur le Président, messieurs les ministres, chers collègues, ma question d'actualité porte sur le programme « quartier d'initiative » dont le Gouvernement, si je suis bien informé, a adopté la semaine dernière, en sa séance du jeudi 23 mars, une répartition définitive des crédits. Parmi ces crédits concernant les quartiers d'initiative, le quartier Jacquet à Koekelberg bénéficierait de 80 millions. Le même jour, le soir, au conseil communal, le bourgmestre a fait part aux conseillers communaux de ce qu'une répartition interne de ces 80 millions en 60 millions pour les infrastructures et 20 millions pour ce qu'on appelle la cohésion sociale avait été décidée. Il a aussi fait part du projet communal principal qu'il comptait voir subsidier par la région dans le cadre des quartiers d'initiative. Ce projet quelque peu compliqué consisterait à démolir ou à faire table rase d'une ancienne cartonnerie pour y installer des terrains de tennis — donc une infrastructure sportive —, lesquels existent actuellement à quelques encablures de là. A l'endroit où ces terrains de tennis sont pour l'instant et qui seraient abandonnés, la commune érigerait des logements sociaux.

Par une coïncidence troublante, cette cartonnerie appelée à disparaître dans le projet communal, a brûlé le jour même.

La veille, les autorités communales de Koekelberg avaient veillé, comme le prévoit le programme « quartiers d'initiative », à assurer la participation de la population, des associations et des forces vives du quartier à une assemblée à laquelle les intéressés avaient été convoqués par un toutes-boîtes. Lors de cette assemblée, ce projet leur a été soumis.

Ce qui a semblé poser problème à de nombreux participants à cette assemblée, c'est qu'il ne leur était pas demandé de participer réellement à l'élaboration du programme mais plutôt d'avaliser le plan de la commune.

Dès lors, je souhaiterais vous poser trois questions:

1) Un tel projet communal de construction d'infrastructures sportives et de logements sociaux peut-il bénéficier des subsides « quartiers d'initiative »?

2) L'incendie de la cartonnerie est-il susceptible de faire l'objet d'une enquête et donc d'éventuellement retarder l'ensemble d'un projet qui risquerait dès lors de sortir du cadre du programme « quartiers d'initiative » qui se limite, si je ne me trompe, à deux ans?

3) En ce qui concerne ces nouveaux quartiers d'initiative, les mesures de participation tant à l'élaboration du programme qu'au suivi des décisions prises par la commune et la région, sont-elles garanties et suffisantes?

M. le Président. — La parole est à M. Tomas, ministre.

M. Eric Tomas, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — Monsieur le Président, chers collègues, je rappelle que la ventilation des 80 millions relève d'une décision du Gouvernement. Par conséquent, ce que le bourgmestre a déclaré au conseil communal est l'application stricte de la décision du Gouvernement, à savoir que 20 millions sont accordés au projet « cohésion sociale » et 60 millions à l'amélioration de la convivialité dans le quartier.

En ce qui concerne les projets proprement dits, à ma connaissance, il ne s'agit pas simplement de l'installation de certains terrains de sport — et d'ailleurs pas uniquement de terrains de tennis — mais plutôt d'un Agora Space et aussi de la rénovation des environs des logements sociaux.

Quant au malheureux incendie de la cartonnerie, je ne sais pas vous dire quelle en sera l'incidence. En tout cas, je peux vous certifier qu'au moment où cet incendie s'est déclaré, le bourgmestre de Koekelberg se trouvait avec moi en dehors de Bruxelles. Je peux donc vous assurer qu'il n'est en rien responsable de cet incendie ! Je peux témoigner qu'il a été averti par ses services de police qu'un gros problème se posait dans sa commune.

En ce qui concerne ce qui vous préoccupe sans doute principalement, à savoir l'implication directe des habitants du quartier dans ce «quartier d'initiatives», il s'agit d'une volonté du Gouvernement qui a été clairement exprimée lors de l'adoption générale de ces quartiers d'initiative, et qui a été rappelée aux collèges et aux bourgmestres : l'ensemble des habitants concernés par le quartier d'initiative doit être consulté dès le départ et être associé à la commission locale de développement intégré, de telle manière que les projets qui seront présentés — la date ultime de présentation est fixée au 30 juin 2000 — aient fait l'objet d'une consultation et d'un agrément de la population.

J'ai aussi insisté pour que le coordinateur régional, chargé d'examiner ces projets, soit associé dès le début à la phase d'élaboration du projet.

Cela a été fait pour la commune de Koekelberg comme pour les autres communes.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. YARON PESZTAT A M. ERIC ANDRE, SECRETAIRE D'ETAT A LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DE LA RENOVATION URBAINE, DES MONUMENTS ET SITES ET DU TRANSPORT REMUNERE DES PERSONNES, SUR LA LOCATION DU BATIMENT DE LA BIBLIOTHEQUE SOLVAY A UNE FIRME PRIVEE

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER YARON PESZTAT TOT DE HEER ERIC ANDRE, STAATSSECRETARIS BIJ HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BELAST MET RUIMTELIJKE ORDENING, STADSVERNIEUWING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN EN BEZOLDIGD VERVOER VAN PERSONEN, OVER DE VERHURING VAN HET GEBOUW VAN DE SOLVAY-BIBLIOTHEEK AAN EEN PRIVE-FIRMA

M. le Président. — La parole est à M. Pesztat pour poser sa question.

M. Yaron Pesztat. — Monsieur le Président, messieurs les ministres, chers collègues, ma question d'actualité est liée à des articles de presse parus il y a quelques jours. La lecture des journaux de ce matin m'a permis de constater qu'elle était encore plus à l'avant-plan de l'actualité que lorsque je l'ai déposée. En effet, une conférence de presse s'est tenue à l'initiative des habitants du quartier hier après-midi et dont la presse de ce matin se fait l'écho.

La bibliothèque Solvay est un bâtiment classé situé dans le Parc Léopold, classé lui aussi. Cette bibliothèque a été rénovée à grands frais par la SDRB, sur les deniers régionaux, pour un coût d'environ 185 millions. Le bâtiment a été loué par bail emphytéotique à la SDRB par la ville de Bruxelles qui en est propriétaire. La SDRB à son tour, l'a loué via une ASBL intitulée Association de gestion de la bibliothèque Solvay à la SA Maison de l'Europe pour y déployer des activités sur lesquelles je reviendrai dans un instant. Cette SA Maison de l'Europe a réalisé sans permis des travaux dans ce bâtiment classé. Il y a donc eu constat d'infraction et procès-verbal a été dressé.

Une demande de régularisation est en cours d'instruction qui fait l'objet d'une enquête publique, et une commission de concertation aura lieu le 4 ou le 5 avril prochain, si ma mémoire est bonne.

Cette situation m'amène à vous posez les questions suivantes.

Quelle est, d'un point de vue formel, la destination urbanistique légale de cette bibliothèque ? La demande de régularisation portant sur une affectation à des bureaux, eu égard aux plans et règlements en vigueur, quelle est la destination légale du bâtiment ? Quelle sera la position de la Région par rapport à cette demande de régularisation ? L'occupation de fait par la SA Maison de l'Europe pour des activités diverses de type lobbying européen — cela dit sans connotation préjorative — est-elle conforme au contrat de bail qui lie la SA Maison de l'Europe à l'ASBL Association de gestion de la bibliothèque Solvay ? Cette question doit être posée à la lumière du contrat «supérieur» qui lie la Ville de Bruxelles à la SDRB, et qui est très clair, sinon dans la lettre au moins dans l'esprit, puisqu'il s'agit d'affecter la bibliothèque Solvay à des activités pédagogiques, culturelles ou scientifiques — je cite de mémoire.

Je m'en voudrais de limiter le débat à ces aspects formels et juridiques et je souhaite vous poser une question de fond. Comment justifiez-vous qu'un bien public rénové à grands frais par les pouvoirs publics, et qui plus est, un bien classé situé dans un parc classé, fasse l'objet d'une privatisation de fait par une société dont la vocation est entre autres commerciale, privant ce faisant le public bruxellois, au sens général du terme, de la jouissance de ce bien exceptionnel à maints égards, qui pourrait faire l'objet d'une affectation beaucoup plus valorisante pour le bien lui-même, pour les Bruxellois et pour la Région bruxelloise en général ?

M. le Président. — La parole est à M. André, secrétaire d'Etat.

M. Eric André, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, de la Rénovation urbaine, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré des Personnes. — Monsieur le Président, monsieur Pesztat, vous me posez une question vraiment d'actualité. A la lecture des premiers articles de presse auxquels vous avez fait référence, j'ai moi-même été étonné et j'ai envoyé un courrier en date du 19 mars à la SDRB pour lui demander un certain nombre d'explications qui, d'ailleurs, recoupent certaines de vos interrogations. J'ai reçu ce matin un dossier relativement volumineux de la SDRB que je n'ai pas encore eu l'occasion d'examiner dans son intégralité.

A ce stade-ci, j'ai demandé à la SDRB de surseoir à toute signature de convention tant que je n'ai pas pu examiner le type de relation qui la lie à cette SA Maison de l'Europe. Vous en connaissez certains administrateurs, moi aussi. J'ai vu que M. Van Roye en est administrateur. J'imagine qu'il sait mieux que moi ce que va faire la Maison de l'Europe.

A ce jour, je demande donc ce qu'il en est exactement.

En ce qui concerne la destination urbanistiques, dans le plan de secteur, c'est une zone de parcs, et dans la situation de fait, ce sont des équipements.

Quant à la demande de permis à introduire auprès de la ville — puisque c'est la ville qui doit traiter de la demande de permis de régularisation — il semble que les demandeurs aient confondu permis Monuments et sites et permis d'urbanisme. Ils sont excusables, même si certains administrateurs auraient dû le savoir, dans la mesure où la procédure est parfois un peu complexe — et qu'il conviendrait de l'unifier.

La demande me semble avoir été erronément rédigée comme une demande de bureaux puisqu'il s'agit, en l'occurrence, de bureaux accessoires à une activité principale.

M. Pesztat a fait référence aux travaux importants qui ont été réalisés. Il a évoqué un montant de 185 millions. A ma connaissance, il s'agit de 150 millions mais, quoi qu'il en soit, cela représente effectivement beaucoup d'argent investi dans ce domaine par les pouvoirs publics. Il convient donc d'être particulièrement attentif au type de locations faites pour éviter une forme de « privatisation » — je reprends vos termes — de ce bâtiment.

Je procéderai incessamment à un examen minutieux des projets de convention approuvés par le conseil d'administration de la SDRB sous réserve de mon approbation.

M. le Président. — La parole est à M. Pesztat pour une question complémentaire.

M. Yaron Pesztat. — M. le secrétaire d'Etat a raison de dire que je suis censé connaître les activités de cette ASBL de gestion puisque M. Van Roye a effectivement quelque chose à voir avec cette association, dans l'espoir d'ouvrir ce lieu sur l'extérieur, sur le quartier, au grand public en général. Il a été particulièrement surpris de constater que tel n'était pas le cas dans les faits. Après avoir longuement réfléchi en son for intérieur et délibéré avec les instances de mon parti, M. Van Roye a pris la décision de démissionner de ses fonctions dans cette association.

M. Eric André, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, de la Rénovation urbaine, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré des Personnes. — J'en prends bonne note.

J'ajouterai qu'il y a eu aujourd'hui un certain nombre de manifestations quant à l'avenir de l'ensemble du parc Léopold. Prochainement, dans le cadre des Sentiers de l'Europe, je vous ferai part d'une décision importante, à tout le moins quant aux montants en jeu, pour remettre en état l'ensemble du parc.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. DENIS GRIMBERGHS A M. DIDIER GOSUIN, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA PROPRETE PUBLIQUE ET DU COMMERCE EXTERIEUR, SUR L'AVIS DU MINISTRE SUR LA PROPOSITION DE REGIONALISATION ACCRUE DES COMPETENCES RELATIVES AU COMMERCE EXTERIEUR

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER DENIS GRIMBERGHS TOT DE HEER DIDIER GOSUIN, MINISTER BELAST MET LEEFMILIEU EN WATERBELEID, NATUURBEHOUD, OPENBARE NETHEID EN BUITENLANDSE HANDEL, OVER HET STANDPUNT VAN DE MINISTER OVER HET VOORSTEL OM DE BEVOEGHEDEN VAN DE GEWESTEN INZAKE BUITENLANDSE HANDEL UIT TE BREIDEN

M. le Président. — La parole est à M. Grimberghs pour poser sa question.

M. Denis Grimberghs. — Monsieur le Président, messieurs les ministres, monsieur le secrétaire d'Etat, chers collègues, je voudrais interroger M. Gosuin sur les déclarations du premier ministre concernant la régionalisation du commerce extérieur. M. Verhofstadt s'est engagé à avancer sur ce terrain. On peut légitemement se demander s'il ne va pas en appeler à sa majorité arc-en-ciel pour faire évoluer cette question de manière « positive » au sein de la Conférence interministérielle et interparlementaire du renouveau institutionnel. En d'autres termes, arriver à, selon le vœu du premier ministre, conclure dans le sens d'une régionalisation accrue des compétences du commerce extérieur. Il faudrait peut-être parler d'ailleurs à cet égard d'une suppression des compétences fédérales. En effet, il y a en la matière très peu de compétences fédérales à régionaliser et ce que certains souhaitent c'est qu'elles soient définitivement otées à l'état fédéral qui les exerce — c'est un cas assez unique dans nos réforme institutionnelles — concurrement aux compétences attribuées aux régions, à tout le moins en ce qui concerne la promotion du commerce extérieur.

Ma question porte sur le fait de savoir si vous avez été appelé à rendre spontanément un avis à la Ciiri sur cette question de la régionalisation du commerce extérieur. En effet, les ministres ayant des compétences dans le domaine de l'agriculture — je pense que même M. Chabert a été interrogé sur le sujet — ont été amenés à donner leur avis sur la régionalisation de l'agriculture. Je ne suis pas certain que l'on ait procédé de la même façon pour le commerce extérieur en demandant à chacun des ministres de rendre sa copie. Quand bien même vous n'auriez pas été amené à le faire, s'agissant d'une conférence interparlementaire et interministérielle, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale est présent à cette Ciiri. Je pense même que c'est M. le secrétaire d'Etat Eric André qui représente le Gouvernement bruxellois. Vous pourriez donc légitimement communiquer d'initiative, à la Ciiri, votre avis en cette matière. Plus concrètement encore, je souhaite éventuellement savoir quelle serait la teneur de votre avis — si vous en transmettiez un sur la régionalisation accrue des compétences du commerce extérieur. Quel est votre avis sur la suppression des compétences fédérales en termes de promotion du commerce extérieur et d'outils financiers du commerce extérieur? Vous savez en effet que ce sont surtout les outils de support financier du commerce extérieur qui constituent l'enjeu d'une éventuelle régionalisation complémentaire.

M. le Président. — La parole est à M. Gosuin, ministre.

M. Didier Gosuin, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Monsieur le Président, mesdames, messieurs, vous vous souviendrez, monsieur Grimberghs, que lorsque vous, votre parti et d'autres, avez négocié et voté la régionalisation de l'essentiel du commerce extérieur, je n'étais pas favorable à cette démarche, déjà à l'époque. Je ne suis pas de ceux qui sont « pour », un jour, et « contre », le lendemain. Ma position n'a pas changé. Plutôt que de régionaliser certains outils, plus particulièrement les outils financiers, il faudrait peut-être les européaniser. Avoir un Ducroire européen me paraît beaucoup plus efficace qu'avoir un Ducroire belge, bruxellois, wallon ou flamand. Le Gouvernement est sur la même longueur d'ondes que les partenaires patronaux, l'Union des entreprises de Bruxelles et la Chambre de commerce de Bruxelles. Si la Ciiri me consulte et consulte le Gouvernement bruxellois, c'est la position que je défendrai.

M. le Président. — La parole est à M. Grimberghs.

M. Denis Grimberghs. — Monsieur le ministre, n'attendez pas d'être consulté si vous avez un avis à donner! Je

rappelle que la Conférence est interministérielle et interparlementaire. Eric André qui s'interrogeait sur la raison pour laquelle je le prenais à parti, a oublié qu'il était là non pas représenter le PRL mais pour représenter le Gouvernement bruxellois. Profitez donc de ce messager qui pourrait donner un plus grand écho à votre avis.

Très sincèrement, la position du Gouvernement bruxellois tel qu'il est composé — je pense aussi à M. Chabert — pourrait assurément avoir un certain impact sur l'ensemble des négociateurs si le Gouvernement bruxellois disait haut et clair ce que vous venez de dire. Je suppose, en effet, que vous n'allez pas nous demander de porter seulement crédit à la capacité de résistance des quelques élus FDF de la Chambre et du Sénat. C'est un peu insuffisant. Il s'agit d'une Conférence interministérielle et interparlementaire, tous niveaux confondus. Je pense donc que vous ne devez pas attendre des lois de réformes institutionnelles ou des propositions de lois de réformes institutionnelles. Vous pouvez vous exprimer en amont.

Puisque vous évoquez le passé, je vous rappellerai qu'en cette matière, le PSC a toujours été très réticent à ce qu'on aille plus loin.

M. Didier Gosuin, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Mais il a quand même voté ce projet.

M. Denis Grimberghs. — Le PSC a maintenu un système selon lequel l'Etat fédéral peut agir en la matière — c'est ce que la FEB et l'UEB demandent — le Fédéral agit d'ailleurs en la matière même si cela en dérange certains. Le système marche donc bien. Nous avons eu dans cette enceinte une rencontre avec les attachés commerciaux qui trouvaient que cela ne marchait pas si mal que cela. Ils étaient plutôt contents de leurs relations avec l'Office belge du commerce extérieur, avec les outils financiers du Ducroire et autres. Je vous invite donc à proclamer au nom de tous les Bruxellois que nous ne souhaitons pas du tout changer le système. Et même si vous ne le trouvez pas optimal, allez plus loin n'est certainement pas souhaitable.

M. Didier Gosuin, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — C'est une question complémentaire ou un plaidoyer supplémentaire ?

M. Denis Grimberghs. — Je plaide pour que vous soyez plus courageux.

M. Didier Gosuin, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Monsieur Grimberghs, je n'ai pas besoin de vous ni de votre parti pour être courageux.

M. Denis Grimberghs. — Je n'en suis pas sûr !

M. Didier Gosuin, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — J'ai une plus grande constance dans mon histoire politique que vos tergiversations.

Laissez-moi vous répondre, mais je doute que vous soyez satisfait, vous êtes un éternel insatisfait.

M. Denis Grimberghs. — Pas du tout.

Si vous aviez écouté la radio ce matin, vous auriez entendu que le premier ministre a apporté une rectification — par rapport aux propos que vous reprenez en tête de votre intervention — tenant à se donner un délai non pas de quinze jours mais un délai beaucoup plus long.

Il m'apparaît qu'il n'est pas opportun d'accélérer aujourd'hui un débat sur un sujet pour lequel l'ensemble de la classe politique bruxelloise et des partenaires économiques bruxellois ne sont pas demandeurs.

Lorsque le problème sera clairement sur la table, ce qui n'est pas encore le cas, soyez rassuré, il y aura une intervention en bonne et due forme de ma part et je ne doute pas qu'à ce moment-là, vous interviendrez pour nous faire part de vos nouveaux états d'âme en la matière.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. ALAIN ADRIAENS A M. ROBERT DELATHOUWER, SECRETAIRE D'ETAT DE LA MOBILITE, DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET DE L'AIDE MEDICALE URGENTE, SUR LA COMMISSION CONSULTATIVE POUR L'ETUDE ET L'AMELIORATION DES TRANSPORTS PUBLICS

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER ALAIN ADRIAENS TOT DE HEER ROBERT DELATHOUWER, STAATSSECRETARIS VOOR MOBILITEIT, OPENBAAR AMBT, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, OVER DE OVERLEGCOMMISSIE VOOR DE STUDIE EN DE VERBETERING VAN HET OPENBAAR VERVOER

M. le Président. — La parole est à M. Adriaens pour poser sa question.

M. Alain Adriaens. — Monsieur le Président, monsieur le secrétaire d'Etat, ce mercredi 29 mars, la commission régionale de l'Infrastructure et des Travaux publics auditionnait, dans le cadre de l'étude du projet de plan mobilité dans et autour de Bruxelles, des représentants de la Commission consultative pour l'étude et l'amélioration des transports publics. Au-delà des informations fort utiles sur le futur réseau RER fournies par ces représentants, nous avons appris que les travaux qui étaient habituellement mensuels de cette commission étaient suspendus pour cause de non-renouvellement des membres de la commission, lequel est censé se réaliser dans les six mois qui suivent les élections régionales.

Je voudrais dès lors vous poser quelques questions.

Tout d'abord, dans quel délai pouvons-nous espérer le renouvellement des membres de la commission afin que celle-ci puisse reprendre ses travaux. Pensez-vous également que la commission doit suspendre ses travaux puisque le Gouvernement semble rencontrer des difficultés à nommer de nouveaux membres ?

Par ailleurs, dans votre réponse à l'interpellation de M. Yaron Pesztat du 19 janvier dernier, vous aviez annoncé une modification de la composition de cette commission. Le Gouvernement a-t-il accepté cette modification ?

Enfin, lors des auditions, nous avons pu obtenir les avis rendus par cette commission, destinés au Gouvernement. Ces documents, très intéressants, fournissent une analyse argumentée des problèmes de mobilité en Région bruxelloise. Vous savez que la mobilité est un point important, notamment dans la problématique de développement durable dont nous discutions

ce matin et nous manquons parfois d'analyses contradictoires, face aux experts notamment de la SNCB, quant aux réalités de terrain de la mobilité ferroviaire.

Est-il dès lors envisageable que le Gouvernement transmette ces avis au président de la commission parlementaire de l'Infrastructure et des Travaux publics, lorsqu'il les aura avalisés, afin de nous permettre de travailler avec des analyses un peu plus contradictoires.

M. le Président. — La parole est à M. Delathouwer, secrétaire d'Etat.

M. Robert Delathouwer, secrétaire d'Etat de la Mobilité, de la Fonction publique, de la Lutte contre l'Incendie et de l'Aide médicale urgente. — Monsieur le Président, en effet, j'ai annoncé début mars que j'essaierais de communiquer non seulement la nouvelle composition de la commission — et pas simplement un renouvellement des membres — mais aussi une modification de la dénomination de la commission, qui ne serait plus « Commission consultative pour l'étude et l'amélioration des transports publics » mais « Commission régionale de la Mobilité ». Je ne vois pas pourquoi je n'inscrirais pas les modifications dans un projet d'arrêté. En effet, comme je l'ai dit voici deux mois dans le cadre d'une interpellation, il y a un large consensus tant au sein de la majorité que de l'opposition pour renouveler la commission, non seulement au niveau de ses attributions mais également au niveau de sa composition. Si cela n'a pas encore été fait, c'est uniquement à moi que cela incombe — et je fais ici mon *mea culpa* : j'ai pris quelque retard au niveau de la confection du texte. J'ai demandé, aujourd'hui même, que ce point soit inscrit à l'ordre du jour du Conseil des ministres de la semaine prochaine, y compris la problématique des avis. En effet, comme je l'ai dit, il me semble logique qu'une commission chargée d'un problème aussi vaste et aussi important pour la Région, puisse, à un moment donné, être consultée par tous les intervenants dans le débat, y compris les parlementaires. Je cherche donc, en vue de la soumettre au Gouvernement, une formule qui permettrait dorénavant — tel n'est pas le cas aujourd'hui — de transmettre les avis, surtout ceux qui ont été utilisés dans un dossier sur lequel le Gouvernement s'est prononcé.

Je réponds donc par l'affirmative en ce qui concerne la transmission de l'information, mais la formule, quant à elle, est encore à l'étude.

Enfin, le président de la commission aurait déclaré à la commission de la Mobilité et de l'Infrastructure, au Parlement bruxellois, que cette commission ne doit plus se réunir. Je ne vois pas l'intérêt d'arrêter aujourd'hui ces réunions. Je suis quelque peu surpris de cette déclaration car j'ai sous les yeux une lettre qui convoque la vingtième réunion du sous-groupe de travail des vélos pour le lundi 27 mars 2000. Donc, la commission suspendrait ses réunions, mais le sous-groupe continuerait à se réunir ? Cela me semble un peu bizarre. Il n'y a aucune raison — et je l'ai fait savoir au président et au vice-président de la commission — qu'elle ne se réunisse plus, même si elle n'a pas été renouvelée. Dans le cas contraire, cette interruption risquerait d'être longue, étant donné que le projet doit être soumis au Gouvernement pour présenter la nouvelle composition en tant que telle, et ensuite, faire un appel à toutes les institutions intervenantes pour composer cette commission.

Donc, je ne vois pas l'intérêt pour la commission de cesser de se réunir : elle a suffisamment de questions à discuter entretemps.

M. le Président. — La parole est à M. Adriaens.

M. Alain Adriaens. — Je remercie le secrétaire d'Etat pour sa sincérité et sa volonté de transparence.

INTERPELLATIONS — INTERPELLATIES

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle la poursuite des interpellations.

Aan de orde is de voortzetting van de interpellaties.

INTERPELLATION DE MME EVELYNE HUYTEBROECK A MM. JOS CHABERT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES TRAVAUX PUBLICS, DU TRANSPORT ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE ET ROBERT DELATHOUWER, SECRETAIRE D'ETAT DE LA MOBILITE, DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET DE L'AIDE MEDICALE URGENTE, CONCERNANT « LA SECURITE ROUTIERE DANS LA REGION BRUXELLOISE ET PLUS PRECISEMENT AUX ABORDS DES ECOLES »

INTERPELLATION JOINTE DE M. JOEL RIGUELLE, CONCERNANT « LA POLITIQUE DE SECURITE ROUTIERE EN REGION BRUXELLOISE »

Discussion

INTERPELLATIE VAN MEVROUW EVELYNE HUYTEBROECK TOT DE HEREN JOS CHABERT, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERVOER, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP EN ROBERT DELATHOUWER, STAATSSECRETARIS VOOR MOBILITEIT, OPENBAAR AMBT, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, BETREFFENDE « DE VERKEERSVEILIGHEID IN HET HOOFDSTEDELIJK GEWEST, IN HET BIJZONDER IN DE BUURT VAN DE SCHOLEN »

TOEGEVOEGDE INTERPELLATIE VAN DE HEER JOEL RIGUELLE, BETREFFENDE « HET BELEID INZAKE VERKEERSVEILIGHEID IN HET BRUSSELS GEWEST »

Bespreking

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Huytebroeck pour développer son interpellation.

Mme Evelyne Huytebroeck. — Monsieur le Président, messieurs les ministres, chers collègues, à l'heure où dans notre société et dans le monde politique on a beaucoup parlé de sécurité, j'aimerais attirer l'attention sur l'une des plus grandes insécurités urbaines que représente l'insécurité routière. En dépit des efforts déjà fournis, le nombre de victimes d'accidents de la circulation reste préoccupant. Chaque accident mortel, chaque accident avec un blessé reste un drame. Parmi les blessés graves et les personnes décédées, les piétons et les cyclistes représentent une proportion importante. Parmi ceux-ci ce sont souvent aussi les enfants qui sont les premières victimes des accidents de la route et cela le plus souvent sur le chemin vers l'école ou de retour à la maison. Ils sont donc les usagers les plus vulnérables

de la voie publique. Je l'ai déjà dit lors d'une interpellation sur la mobilité des personnes à mobilité réduite, la ville d'aujourd'hui est encore trop pensée et faite pour les seuls adultes en bonne santé.

Le secrétaire d'Etat M. Delathouwer a sans doute compris l'ampleur du problème en faisant de la sécurité routière le thème de l'une de ses conférences de presse. Il y précisait que notre Région a connu en 1998 près de 4 000 victimes c'est-à-dire environ 11 victimes par jour. Le nombre de décédés et de blessés graves a été de 269 en 1998 — soit 2 personnes tous les 3 jours en moyenne. En comparaison avec les années 80 ce nombre est en diminution mais chaque accident est une situation dramatique de trop.

En cas d'accident, les piétons sont fortement mis en danger, bien plus que les conducteurs de voitures. En effet, parmi les blessés graves et les tués, 26 % sont des piétons et 33 % des conducteurs de voitures tandis que les blessés légers concernent 16 % des piétons et 45 % des conducteurs.

Une petite moitié des accidents surviennent sur des voiries régionales et l'augmentation entre 1997 et 1998 était environ de 20 %. Le secrétaire d'État avait reconnu fin 1999 que cette situation était préoccupante et que notamment la limitation des vitesses est nécessaire à l'intérêt général. On se souvient encore des débats houleux, l'an passé, sur les limitations de vitesse en ville, limitations que certains dans le Gouvernement, tels que M. Chabert par exemple, voulaient voir relevées. J'ose espérer qu'aujourd'hui M. Delathouwer aura persuadé son collègue; il vaudrait mieux qu'en la matière ils aient une position commune claire.

J'ai déjà eu l'occasion, lors de la législature précédente, d'interpeller le secrétaire d'Etat Eric André à ce sujet et plus précisément lors de l'annonce de son plan de sécurisation aux abords de vingt écoles bruxelloises. Aujourd'hui, j'aimerais à la fois faire le bilan de cette initiative et, à l'heure où plusieurs communes décident de s'attaquer à ce problème — je pense à Bruxelles-ville et à Forest —, vous interroger quant à des initiatives qui doivent être prises plus globalement pour assurer aux usagers dits « faibles » une bonne sécurité.

J'aimerais également parler de certaines initiatives prises en Région wallonne qui me semble, ces dernières années, avoir en la matière pris quelque avance sur notre Région.

(Mme Magda De Galan, Présidente, prend place au fauteuil présidentiel)

(Mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, treedt als voorzitter op)

Tout d'abord, l'aménagement de l'espace public.

On ne peut parler de sécurité routière sans aborder au préalable la politique de l'aménagement du territoire. L'IBSR avait été chargé, en 1998, de concevoir et de définir les aménagements à réaliser pour sécuriser les abords de 20 écoles pilotes.

M. André avait alors initié un plan d'action de réaménagement. J'aimerais en savoir plus à ce sujet.

En effet, il semble aujourd'hui que l'avancement de ces projets et la réalisation effective des travaux ne soit pas optimale. L'IBSR a effectué une évaluation des 20 situations et il reste encore de nombreux points noirs dont celui par exemple de l'aménagement près de l'école Sainte-Jeanne de Chantal à Woluwe-Saint-Lambert. Cette initiative ne pouvant réussir sans collaboration, pouvez-vous me dire comment se sont déroulées les concertations avec les communes, les écoles et les associations concernées, sans oublier les polices directement concernées?

L'important aujourd'hui est bien sûr le suivi de l'opération qui n'était alors qu'une opération pilote puisqu'il faudrait évidemment que tous les abords des écoles soient sécurisés.

Avez-vous établi des principes généraux et des recommandations à généraliser pour toutes les écoles? Tout en sachant que nous devrions à terme arriver à une Région qui soit plus sûre sur tout son territoire puisqu'on sait très bien que ce n'est pas toujours aux abords des écoles que les enfants rencontrent le plus grand nombre de problèmes.

Des mesures plus générales doivent donc être prises et j'aimerais connaître votre position quant aux mesures suivantes: élargissement de certaines parties des trottoirs, pose d'un revêtement différencié sur la voirie, aménagement de plateaux surélevés, pose de bollards et de balustrades devant les sorties des écoles?

J'ai appris qu'en Région wallonne, les communes avaient reçu certains incitants régionaux qui les avaient stimulées dans leurs initiatives. Ne serait-il pas nécessaire à Bruxelles d'imaginer la même formule? On pourrait ainsi imaginer que le ministre, qui a la tutelle sur les communes, pourrait ainsi réserver une somme destinée aux communes en vue d'aménagements précis. Nous avons vu, il y a peu, lors de la discussion sur l'accord de coopération, que 40 millions seraient réservés à cette politique; c'est sans nul doute un premier pas qu'il faut poursuivre. L'IBSR qui avait donc conçu les aménagements autour des écoles continue-t-elle à jouer un rôle dans l'aménagement des voiries et pas uniquement aux abords des écoles? Que pensez-vous de donner place à l'IBSR dans les commissions de concertation communales, comme sont associés les Monuments et Sites?

Il serait sûrement intéressant de voir l'IBSR participer à la Commission régionale de développement.

Qu'en est-il du personnel veillant à la sécurité routière?

Dans certaines écoles, des comités « sécurité routière » se sont organisés entre parents, enseignants et élèves. Localement, des personnes engagées comme APS (agents de prévention et de sécurité) sont présentes le matin et à 16 heures. Dans quelques communes, des personnes sont engagées comme ALE pour effectuer ces tâches. Si des besoins apparaissent comme structurels, n'envisagerait-on pas un cadre définitif pour assurer ces fonctions au sein du personnel communal par exemple? La Région pourrait-elle avoir un rôle à jouer en impulsant ce genre de structure?

Très prochainement, le plan « Rosetta » d'engagement de jeunes sera mis en application. Y créera-t-on des postes d'accompagnateurs pour veiller à la sécurité des jeunes? J'ai effectivement lu que l'une des tâches, qui pourrait être attribuée à ces travailleurs, pourrait consister en une tâche d'agent de prévention en matière de circulation.

Le point 3 est relatif à la sensibilisation des acteurs en matière de formation des usagers, de formation des enseignants, de formation des policiers et du personnel communal chargés de la surveillance routière, qu'avez-vous envisagé? Encore une fois, l'IBSR dispose de modules de formation assez souples auxquels de nombreux acteurs tant régionaux que locaux pourraient participer.

Concernant le déplacement vers l'école à vélo, des projets se développent pour que les enfants aillent à l'école en vélo en groupe, accompagnés par un (ou des) adulte(s), selon la taille du groupe. Cela constitue une forme de ramassage scolaire à vélo. Afin d'accroître la visibilité des cyclistes, il est important d'être

bien vu. Du matériel (chasubles, brassards, ...) pourrait-il être diffusé avec une aide régionale ?

Une collaboration avec les forces de l'ordre serait nécessaire aux endroits stratégiques pour veiller à la sécurité et pour susciter l'attention des autres usagers. La police pourrait aussi conseiller les organisateurs de ces projets quant au choix des itinéraires.

Je vous parlais de la Région wallone. Il se fait qu'elle a réalisé avec l'IBSR une évaluation des aménagements réalisés sur les voiries communales en Région wallonne avec une méthodologie très complète de conception et cela, à la demande du ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique. Toute cette évaluation a été reprise dans une brochure attrayante avec photos, statistiques, avis techniques, appréciation des usagers. Je vous invite à réaliser une telle brochure à Bruxelles.

Enfin, je sais très bien que le niveau régional n'est pas seul décideur en matière de sécurité routière puisque le fédéral, et en l'occurrence la ministre Durant, a dans ses attributions la sécurité routière. Elle a déjà eu l'occasion de développer quelques-uns de ses objectifs qui sont, entre autres, la responsabilisation de chaque usager afin que chacun trouve sa place sur la voie publique. Elle a déjà annoncé qu'elle introduirait dans le code de la route un volet « code de la rue » propre aux zones habitées et enfin compte mener une campagne d'information et de sensibilisation. Certaines mesures, comme celle qui concerne l'utilisation du GSM en voiture, seront bientôt prises. Le permis à point est également un dossier dans lequel elle progresse.

Enfin, alors que les radars automatiques fonctionnent déjà en Flandre depuis un an, à Bruxelles, on ne voit rien venir. Or c'est là un choix politique que pourrait faire la Région. Que comptez-vous entreprendre à ce sujet ?

Pour conclure, il est important également qu'en matière de contrôles et de surveillance, par exemple, des vitesses, notre Région soit plus performante. Les contrôles sont indispensables, parce que les infractions en matière de code de la route impliquent souvent une mise en danger de la vie des autres passagers ! C'est là également une question de politique pénale et d'harmonisation entre les différents parquets; trop de procès-verbaux sont encore classés sans suite et les gens le savent trop bien.

Mais prendre des mesures et sanctionner n'est pas suffisant; il s'agit de changer les mentalités pour que chacun soit conscient de sa responsabilité parce que la route, c'est l'affaire de tous. Je vous invite donc, messieurs les ministres, à lancer, vous aussi, des campagnes de sensibilisation.

La sécurité routière comme j'ai voulu le démontrer est une matière particulièrement transversale qui ne peut être optimale que si tous les niveaux de pouvoir, du communal au fédéral, et que si tous les acteurs, de l'IBSR, aux polices, aux écoles, aux parents, sont à la fois consultés et écoutés. Nous attendons de vous, messieurs les ministres, que vous jouiez un rôle actif en la matière.

Je remercie d'avance les ministres concernés d'apporter une réponse à mes questions. *(Applaudissements sur les bancs ECOLO.)*

Mme la Présidente. — La parole est à M. Riguelle pour développer son interpellation jointe.

M. Joël Riguelle. — Madame la Présidente, messieurs les ministres, chers collègues des partis démocratiques, je pense que mon intervention sera tout à fait complémentaire à celle de ma collègue, Mme Huytebroeck.

La Région flamande applique depuis plusieurs années déjà une politique préventive et répressive particulièrement stricte en matière de circulation routière. C'est ainsi qu'elle a installé plusieurs radars automatiques sur certaines voies dangereuses.

Nous avons appris que la Région wallonne a décidé de suivre cette voie et d'installer dès le mois de juin une série de radars automatiques, c'est-à-dire pouvant fonctionner hors de la présence d'agents assermentés.

Le réseau routier de la Région bruxelloise a des particularités qui font qu'une comparaison avec les deux autres régions n'est pas aisée.

Il n'en demeure pas moins qu'une politique de sécurité routière doit y être développée afin de protéger nos concitoyens et plus particulièrement les usagers dits « faibles ».

Dans une circulaire ministérielle fédérale, il a été demandé aux gestionnaires de voiries d'examiner les passages piétons existants, de réduire la vitesse d'approche des véhicules par des réaménagements, voire de supprimer des passages dangereux sur des voies rapides ou à forte densité de circulation. Les autorités régionales flamandes ont, par ailleurs, adopté des directives concrètes pour l'analyse des traversées piétonnes sur les routes régionales.

L'évolution générale en matière d'accidents impliquant les piétons est plutôt en baisse. Ce qui est positif. Mais lorsqu'on regarde les chiffres publiés par l'Institut belge pour la sécurité routière, l'on est bien forcé de constater que tout ne va pas mieux.

C'est ainsi qu'on a pu constater qu'aux passages pour piétons non réglés par un agent qualifié ou par des feux, le nombre d'accidents corporels et le nombre de piétons tués ou grièvement blessés ont respectivement augmenté de 19,6 % et de 7,4 %. Ce qui contraste avec la diminution enregistrée ailleurs.

En examinant la répartition selon les régions, l'on constate qu'entre 1995 et 1998, le nombre d'accidents impliquant des piétons sur des passages non réglés par un agent qualifié ou des feux, a augmenté de 30 % en Région flamande, de 4 % en Région wallonne et de 31 % en Région bruxelloise. La hausse moyenne se situant à 19,6 % pour la Belgique.

Heureusement, dans ce chiffre de blessés à Bruxelles, l'on a pu constater une baisse de la gravité des lésions et des conséquences de ces accidents.

Mais il faut cependant noter qu'en Région bruxelloise, 16 % des accidents impliquant des piétons ont lieu sur des passages réglés par des signaux lumineux ou par un agent qualifié alors que ce chiffre n'est que de 8 % en Région flamande et de 7 % en Région wallonne. Une part de l'explication viendrait du fait que la Région bruxelloise est une entité urbaine comprenant une multitude de passages protégés.

L'IBSR en conclut qu'il faut étudier sérieusement le comportement des piétons et des conducteurs sur et à proximité de ces passages protégés, qu'il faut examiner l'aménagement et la localisation des passages non réglés par un agent ou par des feux et, enfin, *last but not least*, qu'il faut mettre en œuvre des mesures de sensibilisation et de répression afin de rappeler les obligations des uns et des autres ou de sanctionner les infractions constatées.

L'accroissement des infractions en matière de franchissement des feux rouges est donc bien une réalité. Or, pareille infraction met en danger non seulement les conducteurs mais surtout les piétons en général, et aussi les personnes à mobilité réduite et les enfants en particulier.

C'est pourquoi, je voudrais savoir si M. le ministre s'inscrit dans la voie répressive, suivie par les deux autres régions, et s'il

a entrepris les démarches utiles pour installer des radars automatiques sur certaines voiries régionales et notamment aux passages réglés par des feux.

Il faudra sans doute revenir sur certaines décisions prises erronément au cours de la législature précédente où l'on a vu, par exemple, le temps de traversée de certaines grandes voiries régionales réduit pour augmenter le débit des voitures. J'invite le ministre à tenter la traversée, en une fois et à pied, de l'avenue Charles Quint à la hauteur du croisement avec la chaussée de Gand notamment et je lui conseille, dans ce cas, une extrême prudence. Et ce n'est pas le seul exemple en la matière !

Voilà un endroit où un ou plusieurs radars automatiques seraient bien utiles, voire indispensables. D'autant qu'il a été constaté que, pour obtenir des résultats, les radars automatiques ne doivent pas toujours être opérationnels. En effet, en augmentant le risque subjectif d'être pris, une boîte, même vide peut également avoir un effet préventif.

Il y a quelques années, la Région bruxelloise avait encouragé les communes à contrôler les vitesses en mettant des radars à leur disposition. Ne serait-il opportun d'entreprendre une nouvelle démarche dans ce sens, au même titre que la région attribue des budgets aux communes en matière de propreté publique ?

Pour le surplus, mon groupe reste persuadé que toute répression doit être accompagnée d'une réelle politique de prévention. Or, manifestement, la politique régionale actuelle manque cruellement d'aspects préventifs.

M. le ministre ne pense-t-il pas qu'il faudrait faire un effort pour améliorer les aspects préventifs de la politique de mobilité en Région bruxelloise ?

Je souhaiterais, par conséquent, connaître les mesures précises que vous avez prises ou allez prendre pour réprimer les infractions invoquées sur les voiries régionales et si vous envisagez une concertation avec les communes pour aborder globalement ce fléau.

Enfin, je voudrais interroger le minitre et le secrétaire d'Etat sur l'intérêt qu'ils portent à développer, en interaction avec les 19 communes, une politique de circulation à l'échelle régionale, en attachant un intérêt particulier au développement et à la sécurisation des zones 30 ainsi qu'au respect des voies réservées aux véhicules de la STIB.

Il me serait agréable d'entendre le minitre ou le secrétaire d'Etat à ce propos, afin de connaître la politique qu'il compte développer en la matière. *(Applaudissements sur les bancs PSC et ECOLO.)*

Mme la Présidente. — La parole est à M. Decourty.

M. Willy Decourty. — Madame la Présidente, madame et messieurs les ministres, chers collègues, aborder la sécurité routière dans une agglomération urbaine, cela signifie se préoccuper avant tout du groupe le plus important mais aussi le plus faible parmi les usagers; je veux parler des piétons et aussi des cyclistes. Mme Huytebroeck y a fait allusion; ce sont ces deux catégories qui comportent le plus de victimes des accidents de la route. Et même si, depuis une bonne dizaine d'années, les statistiques révèlent une diminution du nombre d'accidents parmi ce type d'usagers, il n'en demeure pas moins que ceus-ci représentent encore 75 % de l'ensemble des sinistres enregistrés sur les routes communales, et plus particulièrement en agglomération. Parmi eux, ce sont les enfants qui constituent le groupe à risque le plus vulnérable et ma collègue a eu raison de mettre l'accent plus précisément sur la sécurité aux abords des écoles.

L'excès de vitesse apparaît comme le premier facteur responsable des accidents graves, principalement sur les grands axes que certains automobilistes confondent, aux heures creuses, avec un circuit de formule 1.

Que faire donc à Bruxelles et, tout d'abord, quels sont les acteurs concernés par ce problème et susceptibles d'y répondre par des mesures adéquates ?

Il y a bien entendu la Région qui, depuis 1989, gère un ensemble de voiries dont elle assure l'entretien et les infrastructures. L'AED participe, en outre, notamment :

— à la formation des agents communaux;

— aux avis sur les permis de bâtir pour assurer une meilleure sécurité;

— à la commission qui, au niveau fédéral, s'occupe des modifications du code de la route.

Il y a aussi l'IBSR, qui relève du ministère fédéral des communications et de l'infrastructure et qui intervient dans les campagnes de sensibilisation et d'éducation, dans les avis et les conseils, à travers ses publications. Mais ce sont bien entendu les communes que l'on retrouve en première ligne dans le domaine qui nous préoccupe.

A Bruxelles, les voiries communales représentent 90 % d'un réseau qui totalise 2 200 km répartis sur le territoire des 19 entités. Ce sont également les communes qui sont compétentes en matière de police, c'est dire si elles ont un rôle fondamental à jouer, plus particulièrement en matière de politique préventive.

Globalement donc, les moyens d'action de la Région en matière de sécurité routière, sont relativement limités. Ce qui n'implique pas nécessairement pour elle de se croiser les bras et de laisser aux communes le soin de prendre ou de ne pas prendre d'initiatives, en fonction de leur volonté politique ou de l'état de leurs finances. Tout au contraire, je crois que le dialogue qui s'est instauré entre la Région et les communes concernant d'autres préoccupations — la réhabilitation des quartiers fragilisés par exemple — doit s'étendre aux problèmes que pose la sécurité routière. La Région peut jouer un rôle en soutenant les communes dans leur volonté de mener une politique efficace en la matière. Certaines communes, par ailleurs, ont déjà pris des dispositions sur le plan des travaux publics :

— aménagement de ronds-points aux carrefours dangereux;

— rectification des profils de certaines artères trop rectilignes;

— surélévation de carrefours et aménagement de plateaux;

— élargissements des coins de trottoirs;

— création de zones 30 qui, d'après des chiffres britanniques, réduisent de 60 % les accidents;

— etc.

Cependant, toutes les municipalités ne disposent pas toujours des moyens suffisants pour assurer une politique de sécurité efficace. Que ce soit aux abords des écoles, ainsi que l'a évoqué Mme Huytebroeck, ou partout ailleurs où des aménagements sont nécessaires. Et si la sécurité est une affaire de tous, il est évidemment essentiel qu'elle soit également assurée dans les communes les moins bien nanties et, plus particulièrement, dans les quartiers défavorisés. A cet égard, on peut regretter la diminution des crédits attribués aux communes dans le cadre des travaux subsidiés. L'entretien courant des voiries, tant en asphaltage qu'en réfection de trottoirs, engloutit des sommes considérables qui interdisent aux communes pauvres d'autres

initiatives, et notamment celles qui concernent la sécurité pourtant indispensable. On pourrait, dès lors, peut-être concevoir la mise en œuvre d'incitants régionaux, — on en a parlé pour la Région wallonne, — destinés à épauler des initiatives communales, mais ceux-ci ne se justifieraient que dans le cadre d'une solidarité entre les communes les mieux nanties et celles qui le sont moins. Il ne faudrait pas que la sécurité devienne le prétexte à une redistribution de crédits qui se répartiraient sans tenir compte des nécessités communales et de leurs ressources propres. Les critères existent et c'est la raison pour laquelle j'ai évoqué la question des travaux subsidiés.

Mais l'aspect préventif de la sécurité routière ne se résume pas exclusivement à des travaux d'aménagements. Le rôle joué par la police de proximité est également prépondérant. Celui-ci peut être épaulé par des aides complémentaires: auxiliaires, APS, ALE... Dans le cadre des contrats de sécurité et de société, certaines communes auraient développé un volet consacré à la sécurité routière. Une initiative qui rencontre un des aspects essentiels de la philosophie qui sous-tend ces contrats: celle d'offrir aux communes bénéficiaires certains moyens pour qu'elles puissent mener une politique de sécurité efficace, en ce compris en matière de politique préventive liée à la sécurité routière. Peut-être conviendrait-til d'inciter les autres municipalités à suivre la même voie.

Je serais heureux d'entendre votre avis, messieurs les ministres, à ce sujet. De même, peut-être pourriez-vous nous informer sur les initiatives prises par Mme le Gouverneur en la matière. Mme Paulus de Châtelet a annoncé, lorsqu'elle a pris ses fonctions, l'engagement d'un expert en sécurité routière et mobilité qui serait chargé de soutenir la politique de prévention et de stimuler le développement de projets dans les communes. Concrètement, il dresserait la liste des initiatives en cours ainsi que l'inventaire des moyens techniques et humains disponibles.

Avez-vous des précisions à ce sujet? *(Applaudissements sur les bancs socialistes.)*

De Voorzitter. — Het woord is aan mevrouw Byttebier.

Mevrouw Adelheid Byttebier. — Mevrouw de Voorzitter, de vorige interpellanten verwezen vooral naar Vlaanderen, maar ook in Vlaanderen zijn er heel wat verkeersproblemen.

Het Brussels Hoofdstedelijk Gewest heeft op dat vlak zelfs enkele voordelen ten opzichte van Vlaanderen. Door de dichte bebouwing in een stedelijk gebied kan de snelheid er binnen bepaalde perken worden gehouden, wat op het platteland niet het geval is. De statistieken leren ons dat er veel jongeren sterven in het verkeer. Een op vijf van de dodelijke of zwaargewonde voetgangers is jonger dan 14 jaar en een op vier dodelijke of zwaargewonde fietsers is tussen 10 en 20 jaar oud. Wanneer we denken aan jonge verkeersslachtoffers denken we automatisch ook aan de schoolomgeving en de verplaatsing van en naar de school. Dit aspect verdient nog meer aandacht. Er zijn al enkele goede initiatieven ontwikkeld. Ik refereer naar de brochure van het BIVV «Op weg naar school», gemaakt voor ouders en leerkrachten met tips als «Hoe leer je een kind de straat oversteken», «Hoe stippel je de veiligste weg naar school uit» enzovoort.

In 1998 was er de brochure «Verkeersvriendelijke schoolomgeving». Jammer genoeg beperkte ook die brochure zich tot tips zoals «Zorg dat je gezien wordt», «Zorg dat je fiets in goede staat is», enzovoort.

Er moeten maatregelen komen voor de ruimtelijke ordening rond de scholen, voor de snelheidsbeperking. Het gedrag van de volwassene in de schoolomgeving en ten opzichte van kinderen op de weg is immers van essentieel belang. Beseffen volwassene wel voldoende wat de gevolgen zijn van foutief parkeren, van snelheidsovertredingen? Wanneer een auto met een snelheid van 15 km per uur een kind aanrijdt, heeft dat kind nog een goede overlevingskans. Met een snelheid van 45 km per uur sterft één kind op twee en boven 50 km per uur is de overlevingskans zo goed als onbestaande. Volwassenen houden van kinderen, maar achter het stuur wordt dat wel eens vergeten. Interessant zijn projecten zoals «Mobiel Brussel» waarbij bewonerscomités, samen met Bral en interenvironnement, hun eigen omgeving kritisch bekijken en voorstellen formuleren om de verkeersvriendelijkheid ervan te verhogen. Dat heeft niet alleen het voordeel dat de oplossingen aangepast zijn aan de concrete situaties, maar dat de automobilisten zich terdege bewust worden van de problemen. Dergelijke initiatieven verdienen de steun van het Gewest.

Naast de verantwoordelijkheidszin bij volwassenen is er ook de snelheidsbeperking. Staatssecretaris Delathouwer gaf einde december 1999 een persconferentie rond verkeersveiligheid. Hij is categoriek gekant tegen snelheidsverhogingen op de Brusselse wegen, ook in de tunnels. Tijdens de vorige regeerperiode, toen er al een samenwerking was tussen de SP en Agalev, hebben wij daarop herhaaldelijk de klemtoon gelegd. Wij hebben nu een staatssecretaris die onze ideeën daarover meer in de praktijk kan brengen. Toch blijven er nog vragen onbeantwoord. Is het mogelijk om in de schoolomgeving effectief op te treden? Er is hier gesproken over onbemande camera's. Wij steunen dergelijke maatregelen uiteraard, maar er zijn nog andere mogelijkheden zoals snelheidsbegrenzers. Ik verwijs naar ISA, de intelligente snelheidsaanpassing. Begin dit jaar stelden de organisaties VTB-VAB, Langzaam Verkeer en KBC-verzekeringen een project voor om de impact van deze methode op de verkeersveiligheid te onderzoeken.

Kiest het Gewest voor onbemande camera's of voor snelheidsbegrenzers? Bestaat er een timing? Worden de kinderen en de volwassenen bij de zaak betrokken?

Mme la Présidente. — La parole est à M. Debry.

M. Philippe Debry. — Madame la Présidente, messieurs les ministres, chers collègues, mon intervention sera brève car celle de Mme Huytebroeck a été très complète. Je souhaiterais toutefois poser une question précise au ministre concernant le programme d'opérations dites pilote, à savoir les 20 aménagements visant à améliorer la sécurité aux abords des écoles. Ce programme avait été initié sous l'ancienne législation par M. André.

Mme Huytebroeck vous a demandé comment s'était passée la concertation avec les communes. A ce propos, je vous apporterai un témoignage: ma famille a été impliquée dans un accident, heureusement sans dommage pour elle. L'un des enseignants de l'école fréquentée par mes enfants en a été la victime. Cette école figurait parmi les 20 projets retenus par la Région pour bénéficier d'un réaménagement. Il s'agit de la voirie régionale, chaussée de Mons, à hauteur de l'Institut Marius Renard et de l'école des Arts. L'IBSR a établi un projet intéressant. Il n'est pas très compliqué; il n'y a pas de grands travaux à faire dans le cas d'une artère de pénétration comme la chaussée de Mons. En fait, ce projet vise à élargir les trottoirs et à placer un signal lumineux avec bouton-poussoir afin de permettre aux enfants de traverser la rue en toute sécurité. Actuellement, se trouve déjà à cet endroit un feu clignotant, mais dont l'effet est quasi nul.

Selon mes informations, ce projet a été présenté, pour avis, à la commune. Mais de peur de ralentir la circulation automobile, la police a remis un avis négatif sur le placement du signal lumineux. Toujours d'après mes renseignements, la Région aurait donné satisfaction à la commune et modifié le projet initial. Par conséquent, l'élément essentiel de l'aménagement prévu, à

savoir le signal lumineux à poussoir, a été supprimé. L'opération pilote n'en est pas du tout une puisque la situation après travaux est quasiment similaire à l'ancienne : elle se résume à un simple élargissement des trottoirs empêchant, certes, le stationnement des voitures sur le passages piétonnier mais vous conviendrez avec moi qu'un tel aménagement n'apporte guère de résultat.

Mon exemple est très local mais il illustre bien la question plus globale de Mme Huytebroeck au sujet des concertations prévues entre la Région et les communes. Quelle attitude la Région adopte-t-elle lorsque la commune veut mettre à mal l'intention régionale de sécuriser les abords des écoles ?

Autre point. Les 20 opérations pilotes ont eu le mérite d'exister même si, dans certains cas, elles n'ont pas abouti à des résultats probants. Grâce aux moyens dont vous disposez pour les voiries régionales, voire ceux destinés à des travaux subsidiés, comptez-vous poursuivre cet effort relativement timide qui a été initié sous la précédente législature ? Comptez-vous renforcer cette opération-pilote à l'avenir ? *(Applaudissements sur les bancs ECOLO.)*

Mme la Présidente. — La parole est à M. Cornelissen.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Madame la Présidente, messieurs les ministres, chers collègues des groupes démocratiques, je ne reviendrai pas sur de nombreux aspects certes intéressants mais qui ont déjà été évoqués par les orateurs précédents. Je ne puis que marquer mon accord sur le diagnostic qui a été posé, et sur beaucoup de solutions qui ont été proposées. Nous connaissons en effet, dans notre région, de nombreuses situations totalement anachroniques. Je ne ferai pas de localisme et plutôt que de multiplier les exemples, je me bornerai à intervenir de façon générale.

Au-delà de ce qui a été dit, je pense qu'il faut revoir la conception de la ville. Il faut la repenser, l'inverser. La ville est trop souvent, dans de nombreux endroits, encore conçue comme un espace avant tout dévolu à la circulation automobile. On semble encore toujours vouloir privilégier la fonction de circulation plutôt que la fonction d'habitat.

Il y a là quelque chose d'assez faux. Nous devons nous rappeler que parmi les Bruxellois, 52 % sont des piétons « tout le temps ». Pour le reste, nous sommes tous piétons à l'un ou l'autre moment. Il faut donc que les mesures que nous devons envisager aillent dans le sens des intérêts généraux bien compris. On assiste certes à une prise de conscience et des progrès sont effectués mais il faut reconnaître qu'ils sont parfois un peu lents.

J'ai une expérience personnelle de piéton et d'usager des transports en commun — j'aime à le rappeler, je ne suis pas automobiliste — et je suis de temps en temps frappé de constater combien il existe encore de ces situations anachroniques. On a évoqué la vitesse excessive, c'est un autre aspect. Je suis personnellement aussi opposé au relèvement de la vitesse autorisée dans les tunnels. Cela ne sert à rien. Si l'on autorise le 70 kilomètres à l'heure dans les tunnels — monsieur Grijp, je sais que vous étiez aussi adversaire de cette formule — cela n'empêchera pas les gens de transgresser la limite de 70 et de rouler encore plus vite. Donc il ne faut certainement pas le faire, d'autant plus que cela contribue à créer de mauvaises habitudes à d'autres endroits de la ville. On pense alors que l'on peut aussi circuler très rapidement ailleurs !

Dans les rues considérées comme calmes, on assiste aussi à la course de formule 1 à laquelle M. Decourty faisait allusion !

Il est clair qu'il existe des mesures de dissuasion qui doivent être prises et qui impliquent aussi parfois des changements de mentalité ! Dans certaines communes, quand vous parlez de zone 30, c'est comme si vous arriviez de Mars ! Je n'en citerai pas mais nous en connaissons tous des exemples. Certaines communes sont tout à fait opposées à ces zones 30, comme elles le sont aux plateaux visant à ralentir la vitesse.

Par ailleurs, je suis toujours surpris de constater la bienveillante tolérance dont certaines situations bénéficient alors qu'il s'agit d'infractions. Je pense à tous les véhicules dangereusement parqués, qui masquent la visibilité des piétons, ou à ceux qui stationnent sur les trottoirs, obligeant tout simplement les piétons à emprunter la chaussée et donc à se mettre hors de leur droit et en danger !

Je pense aussi aux chantiers. Nous devrions avoir aujourd'hui une réglementation solide qui oblige les responsables d'un chantier à prendre toutes les précautions pour organiser un passage dans de bonnes conditions. Or, on peut constater très souvent que ce n'est pas le cas ! Nous en connaissons des exemples tout près de notre Parlement !

J'en viens à la situation à proximité des écoles. Il s'agit d'un problème que je connais bien dans la mesure où j'ai continué à enseigner jusqu'en 1997. J'ai toujours été frappé par l'inconscience et l'attitude irresponsable de certains parents qui stationnent leur véhicule en double — voire en triple file — et qui seraient prêts, le cas échéant, à conduire leurs enfants jusque dans la cour de récréation ! A ce propos, il faudrait prendre des mesures requérant des moyens humains, notamment en termes de présence policière. Malheureusement, certains corps de police éprouvent des difficultés à compléter leurs cadres.

Je considère aussi qu'il conviendrait de développer un programme d'obstacles et d'aménagements physiques. Hélas, les moyens sont, là aussi, insuffisants. Une commune peut avoir une réelle volonté de réaliser des choses, mais, parfois, elle se heurte à un problème de crédits, de budgets à trouver. C'est probablement sur ce plan que la Région devrait tenter d'aider les communes par le biais d'un système d'incitants. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Chabert, minister.

De heer Jos Chabert, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp. — Mevrouw de Voorzitter, de verkeersveiligheid in het algemeen en de veiligheid in de omgeving van scholen in het bijzonder zijn zaken die mij en heel de regering zeer na aan het hart liggen. Toen ik minister van Verkeerswezen was in de federale regering — velen onder u waren toen nog niet geboren — heb ik een reeks maatregelen genomen om de verkeersveiligheid te bevorderen. Ik heb de autogordel ingevoerd, de snelheidsbeperking tot 120 kilometer per uur ingesteld en ook heb ik het alcoholpromillage van 0,8 ingevoerd. Tevens heb ik het verbod uitgevaardigd om kinderen onder een bepaalde leeftijd vooraan in de auto te laten plaatsnemen en ik kan nog een achttal andere maatregelen opsommen. Ik heb de verkeersveiligheid niet alleen in woorden, maar ook in daden steeds verdedigd.

Samen met mijn collega Delathouwer zal ik ervoor zorgen dat verkeersveiligheid ook voor deze regering een prioriteit is. Elk verkeersongeval is er één te veel en het leed dat ermee gepaard gaat, is vaak niet te overzien. Bovendien zijn vooral de zwakke weggebruikers het slachtoffer van deze ongevallen. Zij moeten dan ook bijkomende garanties krijgen.

Binnen deze groep zijn de kinderen nog het meest kwetsbaar; zij moeten dan ook extra worden beschermd. De vraag om een beveiliging van de schoolomgeving en van de weg van en naar de school is dan ook logisch en ze zal door de regering prioritair worden behandeld.

Tijdens de vorige regeerperiode zijn mijn voorgangers gestart met de inventarisatie van de problemen en de gevaren nabij scholen die aan gewestwegen gelegen zijn. Deze doorlichting gebeurde in samenwerking met het Belgisch Instituut voor verkeersveiligheid. Ongeveer 20 plaatsen nabij scholen werden uitgekozen voor een prioritair onderzoek naar verbeteringen. Deze studie mondde uit in een basisdocument aan de hand waarvan de administratie concrete maatregelen kon uitwerken waarbij rekening werd gehouden met de nood aan beveiliging van de schoolomgeving, enerzijds, en de algemene mobiliteitsproblematiek, anderzijds.

In heel wat gevallen bleef de vraag beperkt tot het aanbrengen van signalisatie, wegmarkeringen of veiligheidshekken en veiligheidspaaltjes. Hiertoe werden dan ook de nodige opdrachten gegeven.

Pour répondre à la question ponctuelle de M. Debry en ce qui concerne Marius Renard sur la chaussée de Mons, la police d'Anderlecht n'a pas marqué son accord pour placer les boutons-poussoirs. Vous me demandez quelle est mon attitude générale si la police ou la commune refuse. Je vous signale qu'une Commission de la circulation de la Région de Bruxelles se réunit tous les mois.

Je reçois ses rapports, en fonction desquels nous pouvons effectuer les travaux si la police et la commune sont d'avis qu'il y a lieu de le faire. Jusqu'à présent, je n'avais pas été confronté à un désaccord de la police ou des communes — c'est la première fois que cela se présente. Théoriquement, il nous est possible de passer outre ce désaccord et de procéder malgré tout à l'exécution des travaux. Il n'est pas exclu, quand l'administration estime qu'il faut absolument placer des boutons-poussoirs, que cela se fasse. Mais il est assez délicat d'aller à l'encontre de l'avis défavorable des gens de terrain et de la police qui contrôlent la sécurité au quotidien et nous affirment que cela pourrait créer encore plus de problèmes. Nous allons donc nous laisser guider uniquement par l'intérêt de la population locale et par sa sécurité.

(M. Beghin, Premier Vice-Président, remplace Mme Magda de Galan, Présidente, au fauteuil présidentiel)

(De heer Beghin, Eerste Ondervoorzitter, vervangt mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, in de voorzitterszetel)

Certaines autres situations requièrent parfois des interventions au niveau de l'infrastructure pour lesquelles des plans doivent être dessinés, voire des permis de bâtir délivrés. Il s'agit plus spécifiquement d'élargissements de trottoirs — ceux-ci nécessitent effectivement un permis de bâtir —, de la réalisation de plateaux, de déplacements de l'axe de voirie, d'autres opérations similaires. Toutes ces opérations nécessitent un permis de bâtir. Je suis en faveur de telles interventions car dans bien des cas, elles sont l'unique moyen de changer le comportement des automobilistes. Malheureusement, les mentalités évoluent très lentement. Des interventions concrètes sur le terrain sont nécessaires, mais elles exigent malheureusement beaucoup de temps et leurs résultats ne sont pas immédiatement visibles.

A ce propos, je peux référer plus concrètement aux travaux qui ont récemment été réalisés aux abords de l'école Saint-Jeanne de Chantal sur l'avenue Marcel Thiry.

Dernièrement, j'ai également approuvé les propositions pour la réalisation de travaux de sécurisation sur l'avenue Albert, à proximité de l'école Nos Enfants, ainsi que sur la chaussée de Vleurgat pour l'école Saint-Vincent de Paul — Enfant Jésus.

J'ai en outre chargé mon administration de me faire parvenir un bilan circonstancié pour l'étude de l'IBSR et les mesures auxquelles cette étude a donné lieu.

Il doit cependant être clair que les mesures de sécurisation ne se limitent pas aux vingt écoles qui avaient été retenues.

D'autres voiries régionales également peuvent faire l'objet de mesures.

C'est ainsi qu'à la hauteur de l'institut Imelda sur la chaussée de Ninove, une barrière de sécurité a été installée après concertation avec la direction, afin d'éviter que les enfants s'engagent immédiatement sur la voie publique, avec tous les dangers que cela comporte.

Je vous signale que pour toutes ces interventions, il y a toujours au préalable une concertation avec l'école en question, ainsi qu'avec la commune. Cela se fait donc en symbiose avec les uns et les autres.

J'ai également demandé à l'administration de me faire parvenir un inventaire de toutes les écoles situées le long ou aux abords des voiries régionales, même pour les voiries qui ont récemment été reprises des communes.

J'ai aussi demandé de faire réaliser une étude concernant les problèmes de sécurité aux abords de ces écoles en vue de l'élaboration de propositions destinées à améliorer la situation existante et de traiter en priorité les travaux d'infrastructure pour y renforcer la sécurité.

Voor de beveiliging van een schoolomgeving en van de weg van en naar de school volstaan punctuele ingrepen niet. Bij elk plan van heraanleg dat voor of door de administratie wordt uitgewerkt, zien wij erop toe dat de beveiliging van alle weggebruikers, en in het bijzonder van de zwakke weggebruikers, in het concept van de aanleg wordt opgenomen. Deze multidisciplinaire en multimodale aanpak is één van de leitmotieven van ons beleid.

Wat de beveiligingsmaatregelen op gemeentewegen betreft, sluit ik de mogelijkheid tot ondersteuning van dergelijke projecten door de gewestelijke overheid niet uit. De beveiliging van de schoolomgeving en van de weg van en naar de school is belangrijk, maar het is niet enkel op deze plaats dat er zich ongevallen voordoen. In Vlaanderen wordt reeds geruime tijd gebruik gemaakt van roodlichtcamera's. Ook het Waalse Gewest heeft onlangs besloten deze methode te gebruiken. In het Brussels Hoofdstedelijk Gewest is er tot op heden geen enkele roodlichtcamera geplaatst. Principieel ben ik gewonnen voor een doordacht gebruik van deze apparatuur op basis van een objectieve doorlichting van de gevaarsituatie. Deze doorlichting kan worden uitgevoerd aan de hand van de studie van de zogenaamde zwarte punten in het gewest.

Deze studie is reeds aan de gang op het niveau van de administratie. Ik ben bereid de nodige budgetten beschikbaar te stellen voor de aanschaf van deze apparatuur. Ik moet er wel op wijzen dat ik enkel het materieel ter beschikking kan stellen en kan instaan voor het onderhoud, maar dat de installatie van de camera's moet gebeuren in overleg met de plaatselijke besturen en met de magistratuur in het kader van het vijfhoeksoverleg op het niveau van de gouverneur. Men moet er immers op toezien dat deze camera's effectief worden gebruikt en dat de politie instaat voor het toezicht en de verbalisering. Ik zal contact opnemen met de gouverneur en haar aandacht vestigen op mijn aanbod opdat zij de nodige stappen kan doen binnen het vijfhoeksoverleg.

Voorts wil ik erop wijzen dat de gewestelijke overheid in het verleden ook de aanschaf van de snelheidsradars voor de gemeenten van het gewest heeft gefinancierd en dat mijn ad-

ministratie nog steeds instaat voor het onderhoud van deze toestellen.

Tenslotte wil ik het hebben over de zones 30 en de eigen zaten van de MIVB. De meeste gewestwegen komen niet in aanmerking voor de aanleg van een zone 30 omdat de meeste gewestwegen een verkeersfunctie hebben en niet kunnen worden gerekend tot wat in het Iris-plan als wijkweg wordt omschreven. Dit betekent niet dat ik weiger mijn best te doen om de verblijfsfunctie of de erffunctie van deze wegen te benadrukken. Ik ben bereid alle gemeentelijke initiatieven te ondersteunen die conform de logica van het Iris-plan tot doel hebben de verblijfsgebieden te beschermen, te ondersteunen. Dit kan ook gebeuren door ingrepen op de plaatsen waar deze gebieden aan gewestwegen grenzen. Ik wacht hiervoor de initiatieven van de gemeenten niet af. Bij elk project tot heraanleg van een gewestweg dring ik erop aan dat deze maatregelen worden opgenomen in de plannen.

Une approche similaire s'impose pour les sites propres, en particulier, pour les sites spéciaux franchissables.

Trop souvent, je dois en effet constater que les automobilistes tiennent à peine compte des signalisations et marquages au sol qui délimitent ces zones.

Les polices communales ne parviennent pas à veiller correctement au respect de ces mesures.

Cela signifie, par conséquent, qu'il faut trouver des alternatives pour forcer le respect des automobilistes.

Je conclus donc qu'il convient d'opter pour deux solutions, à savoir:

le renforcement de la lisibilité des sites propres et des sites spéciaux franchissables, en travaillant davantage avec des niveaux différents — et perceptibles — et des séparations physiques;

le renforcement de la surveillance en élargissant les compétences de certains membres du personnel des sociétés de transports publics, en les autorisant à verbaliser tout véhicule qui n'observe pas la réglementation en matière de sites propres, en particulier, en matière de sites spéciaux franchissables.

La première mesure relève entièrement de ma compétence, et l'administration recevra les directives nécessaires. J'ai d'ores et déjà demandé de me faire parvenir un inventaire des sites propres et des sites spéciaux franchissables, de vérifier si leur signalisation est correcte et s'ils sont repris dans un arrêté ministériel, pour les voiries régionales, ou un règlement de police additionnel, pour les voiries communales.

La deuxième mesure requiert une modification du code de la route et par conséquent, une concertation avec l'Etat fédéral et les deux autres régions.

Enfin, je voudrais encore attirer l'attention sur la sécurité des passages pour piétons.

En effet, les nouvelles dispositions du code de la route donnent priorité aux piétons désireux de traverser la rue sur un passage non protégé.

Dans le passé, on a souvent aménagé des passages pour piétons sur des voiries avec plus d'une bande de circulation par sens, sans prendre des mesures de sécurisation spécifiques.

Cela peut entraîner des situations dangereuses.

J'ai dès lors chargé mon administration de réaliser un inventaire de tous les passages pour piétons sur les voiries régionales, et d'élaborer les directives pour garantir la sécurité des piétons.

Cela signifie concrètement qu'il faudra procéder à une évaluation des motifs pour lesquels ces passages ont été aménagés et — le cas échéant — élaborer les mesures de sécurisation nécessaires dans le cadre de l'approche globale de la mobilité, (comme l'installation de feux de signalisation, l'aménagement de plateaux, l'élargissement des trottoirs, voire une diminution du nombre de bandes de circulation).

Mijnheer de voorzitter, ziedaar mijn antwoord op een reeks vragen die betrekking hebben op mijn bevoegdheid in deze aangelegenheid. Collega Delathouwer zal een antwoord verstrekken op de vragen in het kader van zijn bevoegdheid.

De Voorzitter. — Minister Delathouwer heeft het woord.

De heer Robert Delathouwer, staatssecretaris voor Mobiliteit, Openbaar Ambt, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp. — Mijnheer de Voorzitter, ik zal de antwoorden van collega Chabert niet herhalen, niet omdat ik het er niet eens mee ben, maar omdat ik op andere vragen die werden gesteld, zal antwoorden. Ik zal meer bepaald ingaan op de vragen in verband met het personeel dat moet zorgen voor de verkeersveiligheid — ik heb het niet alleen over de politiediensten —, de sensibilisering van een aantal andere actoren, het woon-schoolfietsverkeer, de aanpassing van een aantal wegen en de manier waarop wij de wet willen doen toepassen. Wanneer men het heeft over de wet doen toepassen, heeft dit meestal een repressieve connotatie, maar in dit geval mogen we spreken van preventie. Vervolgens zal ik antwoorden op de vragen inzake de beveiliging van de zones-30 en inzake de eigen beddingen van de MIVB.

Sta mij toe enkele algemene beschouwingen te formuleren. Zoals mevrouw Huytebroeck en mevrouw Byttebier eraan hebben herinnerd, heb ik tussen kerst en nieuwjaar publiekelijk gereageerd op de cijfers van de verkeersslachtoffers in 1998. Daaruit is gebleken dat de verkeersonveiligheid is toegenomen, aangezien het aantal dodelijke en zwaargewonde verkeersslachtoffers is gestegen. Dat in onze stad, hoewel men er niet constant tegen 150 kilometer per uur kan rijden zoals op autowegen, het aantal verkeersslachtoffers is toegenomen, is een zwaarwichtig feit.

Er was ook een politiek incident zonder weerga. De Brusselse regering had een brief ontvangen van de parketsubstituut van Brussel die zich specifiek bezighoudt met de verkeersveiligheid, waarin hij stelde dat, aangezien hij het aantal snelheidsovertredingen niet kon bijhouden, — iedereen rijdt te snel in Brussel —, de maximumsnelheid best werd opgetrokken. Dit is uiteraard onaanvaardbaar, zeker wanneer men moet vaststellen dat het aantal verkeersslachtoffers toeneemt. Dat was de boodschap die ik wereldkundig maakte.

De Brusselse regering heeft intussen contact genomen met het parket, ook al is het Gewest niet rechtstreeks bevoegd voor de toepassing van de wet op de verkeersveiligheid. Ik kan er immers niet omheen dat het federaal beleidsniveau hiervoor verantwoordelijk is. Desalniettemin kan het Gewest in een aantal dossiers optreden.

Inzake mobiliteit worden wij bovendien geconfronteerd met het feit dat de 19 Brusselse gemeenten als eerste bevoegd zijn. Het is onze rol erop toe te zien dat zij er werk van maken. Het is nu eenmaal een zaak van overtuiging en overtuigingskracht.

Mijnheer de voorzitter, ik heb eveneens de verklaring van de nieuwe gouverneur van Brussel gelezen, dat zij zich specifiek voor de mobiliteit moet inzetten. Zij heeft ongetwijfeld in deze aangelegenheid enige bevoegdheid, via het vijfhoeksoverleg. Er moet wel gezorgd worden voor enige synergie en ervoor gewaakt dat niet een zoveelste actor initiatieven in nog maar

eens een andere richting neemt. Dit vijfhoeksoverleg is er gekomen, omdat er nog geen interpolitiezones bestaan, en uiteraard moeten daarbij het parket en alle overheden, waaronder het Gewest, erbij worden betrokken.

Wij kunnen natuurlijk niet alles in één keer realiseren. Vandaar dat wij verschillende projecten in voorbereiding hebben, waarvoor ongetwijfeld de samenwerking met andere beleidsniveaus nodig is. Hiermeer stoten we eens te meer op het probleem van de transversaliteit.

J'en viens au premier point, relatif au perosnnel veillant à la sécurité routière aux abords des écoles. Il est exact qu'un nombre croissant d'initiatives sont prises, qui recourent à des tierces personnes pour assurer la sécurité routière aux alentours des écoles. La demande ne cesse d'ailleurs pas d'augmenter. C'est un signe des temps. Durant les années 60/70, c'était encore une exception à la règle que de conduire les enfants à l'école en voiture. Aujourd'hui, au contraire, il est rare qu'un enfant se rende à l'école seul, à pied ou à vélo. Ce cocooning exagéré, cette surprotection n'est pas seulement la résultante de facteur d'agression externe. En effet, les responsables successifs ont supprimé les pistes cyclables et les larges trottoirs, aménagé des autoroutes urbaines et adapté la ville à la voiture.

Voici deux jours, on a pu prendre connaissance d'un certain nombre de statistiques dans le cadre de l'enquête ménages-mobilité, 98-99, effectuée en Belgique. Un examen des résultats pour Bruxelles permet de constater que les trajets entre le domicile et l'école représentent 7% des motifs de déplacements, auxquels il faut ajouter une bonne part du motif « déposer ou prendre quelqu'un » soit 13 % et que la part de marché des transports publics dans les relations a chuté (48% en 1999, contre 59% en 1991). J'ajouterai une réflexion particulière.

Er groeien nog altijd generaties kinderen op die tot ze 20 zijn niet anders zijn vervoerd dan met de auto. Het beleid moet daar wat proberen tegen te doen.

Nous avons tellement bouleversé notre ville, l'aménagement public, les transports en commun et le réseau routier que nos enfants sont obligés, deux fois par jour — les chiffres le prouvent — de prendre place sur le siège arrière de la voiture, en espérant que ce ne soit pas à l'avant !...

Nous distinguons à ce jour les pistes à suivre, mais la transposition pratique nécessite pas mal de courage politique. L'époque où nous répondions à chaque problème de mobilité par une solution à court terme sous la forme d'un tunnel, d'un viaduc ou d'un élargissement de route est, je l'espère, révolu. J'essaie donc de placer dans leur juste contexte vos interventions concernant les personnes qui assurent la sécurité routière. En effet, s'il est vrai que ce personnel est nécessaire, une approche globale des causes d'insécurité routière l'est tout autant.

On m'a parlé des ALE et des agents de prévention et de sécurité que l'on nomme APS. Ceux-ci relèvent de la compétence du secrétariat permanent de la politique de prévention du ministère fédéral de l'Intérieur. Si les communes entendent prétendre aux subsides pour faire appel à des agents de prévention et de sécurité, cela doit impérativement se faire dans le cadre des contrats de prévention et de sécurité du ministère de l'Intérieur. En outre, il est également loisible aux communes d'opérer sans subsides, mais dans ce cas, elles doivent, pour autant qu'elles souhaitent utiliser l'appellation d'agent de prévention et de sécurité, nécessairement solliciter l'autorisation du ministère de l'Intérieur ainsi que du ministère de l'Emploi et du Travail. La formation des agents de prévention et de sécurité qui ont essentiellement une tâche de surveillance est organisée localement, c'est-à-dire au niveau des communes et de la police locale.

L'agent de prévention et de sécurité peut aussi être chargé d'assurer la sécurité aux passages piétonniers aux abords des écoles. Il n'y a pas de raison qu'on ne le fasse pas.

Toutefois, dans ce cas, il doit suivre en plus une formation de surveillant habilité. C'est en 1987 qu'est apparue la notion de surveillant habilité, à l'occasion d'une modification du règlement général de police concernant le trafic routier. Ces surveillants exercent des compétences spécifiques en ce qui concerne la circulation et ont pour tâche d'assurer la sécurité des enfants et des écoliers. En vertu de l'arrêté royal du 7 mai 1999, la possibilité a été créée de faire appel à des surveillants habilités pour des groupes de seniors ou de personnes handicapées, moyennant trois conditions spécifiques. Le surveillant habilité doit être âgé de 18 ans au minimum. Sa formation comporte un volet théorique et un volet pratique. Cette formation est confiée, encore une fois, aux services de police locaux et l'habilitation est délivrée par le bourgmestre de la commune où le surveillant assumera sa tâche. C'est également à l'autorité communale que le contrôle incombe. Il appert donc de ce qui précède que la compétence revient, dans les deux cas, à l'autorité communale. A elle d'évaluer les besoins, de prendre en charge la formation et le suivi, et le cas échéant, de recruter du personnel.

Vous posez la question de savoir si la Région pourrait avoir un rôle à jouer en impulsant ce genre de structure.

La législation relative aux surveillants habilités et agents de prévention et de sécurité étant réglée sur le plan fédéral, il incombe au pouvoir fédéral de promouvoir cette initiative auprès des communes.

Cependant, rien ne nous empêche de prévoir des incitants. Je veillerai donc à ce que cet aspect ne soit pas perdu de vue dans le cadre d'une éventuelle formation des agents communaux organisée par la Région. Dans ce contexte pourrait, par exemple, être examinée la possibilité pour l'Ecole régionale de l'administration publique (ERAP) d'inclure l'aspect mobilité dans ses paquets de formation.

La décision de recruter des surveillants habilités ou des agents de prévention et de sécurité est une compétence qui appartient bien effectivement aux pouvoirs locaux et ne peut, dès lors, être exercée par la Région mais, tout au plus, être stimulée ...

La Région doit plutôt prêter attention à des mesures durables, notamment le réaménagement des voies d'accès aux écoles de façon à augmenter la sécurité.

En complément avec l'intervention de mon collègue Jos Chabert concernant les voiries régionales, j'accorderai une attention particulière à la sécurité routière aux abords des écoles en voirie communale, ce qui pourra par exemple se concrétiser à partir des conventions de mobilité Région/commune.

A plusieurs reprises, nous avons dit que nous allions, chacun selon nos attributions respectives, conclure des contrats avec les communes. Je vous rappelle que par rapport aux 9 millions investis l'année passée, nous avons prévu de doubler l'investissement qui passera, cette année, à 18 millions pour ces contrats-là.

Le Gouvernement a arrêté 4 projets globaux dans le cadre de la loi « Onkelinx » convention premier emploi.

Un de ces projets concerne l'emploi et la formation de stewards urbains, toutefois limité aux périmètres d'opérations de revitalisation des noyaux commerciaux. Les tâches de ces stewards urbains consisteraient notamment à veiller à ce que le quartier bénéficie de bonnes conditions de mobilité.

Au niveau de la sensibilisation des acteurs, qu'avons-nous envisagé en matière de formation des usagers, des enseignants,

des policiers et du personnel communal chargé de la surveillance routière?

1) Dans le cadre d'une de nos missions de formation, l'administration de l'Equipement et des Transports, a organisé en collaboration avec BRAL et IEB, durant la période 98/99, un cours de formation piétons/cyclistes. L'objectif de la session était d'informer les agents communaux et régionaux, associés à l'aménagement de l'espace public pour les piétons et cyclistes, au sujet des nouvelles réglementations et innovations dans d'autres pays. Cette campagne de formation cadre d'ailleurs parfaitement dans le plan Iris des déplacements.

Parmi les lignes d'action, je tiens à citer:

— l'amélioration du réseau d'espaces accessibles aux piétons;

— la garantie de relations plus directes;

— l'élimination autant que possible des obstacles;

— l'augmentation de la visibilité des itinéraires pour piétons.

Les exposés théoriques, abordant chacun un aspect différent, ont été illustrés pratiquement par des promenades et des circuits. La connaissance acquise a été appliquée lors de sessions de travail sur des projets avec des agents. Ces derniers s'étaient montrés d'emblée enthousiastes. 70 candidats s'étaient présentés dès l'ouverture des inscriptions. Cela représente une moyenne de plus de 3 agents par commune. Au cours des cinq jours de formation sur le thème des piétons, nous avons compté entre 45 et 65 participants.

2) Nous avons l'intention d'organiser dans le prolongement de ce cours de formation, une formation s'adressant aux conseillers en mobilité sur un plan général. Notre intention est de nous adresser à un bureau spécialisé dans la formation concrète de techniciens de terrain.

Le cours comprendrait huit modules, de 2 jours et demi par mois et concernerait plus ou moins deux agents par commune. L'objectif du cours est de sensibiliser les futurs conseillers en mobilité (CEM). Les exercices qui permettent aux futurs CEM de mettre de la théorie en pratique, et qui occupent une place importante dans le cours, seront ciblés sur des cas concrets bruxellois, y compris la sécurité aux abords des écoles.

3) L'IBSR organise également des formations mais son offre n'est pas structurée. Tantôt l'Institut coopère avec d'autres organisations, tantôt il se charge de mettre des initiatives au point de manière isolée.

L'IBSR a ainsi participé aux projets concernant les agents de prévention et de sécurité. Il s'est chargé de la formation et du manuel d'instructions pour les contrôles préventifs des vélos dans les écoles. Plus spécifiquement en ce qui concerne la Région de Bruxelles-Capitale, il a participé à un projet dans le cadre duquel l'agent de prévention et de sécurité apposait un dépliant sur le pare-brise des véhicules mal garés.

J'en arrive aux déplacements vers l'école à vélo.

L'IBSR fournit des chasubles, du matériel réflecteur, des casques pour cyclistes à prix coûtant.

Toutefois, il est une phase qui ne peut en aucune façon être perdue de vue et c'est celle de l'information: toutes les écoles doivent avoir connaissance des initiatives de l'IBSR mais aussi de Pro-Vélo ou de toute autre association de cyclistes.

En outre, le contrôle régulier des vélos est tout aussi important. Ainsi, il est inadmissible qu'un grand nombre de vélos ne disposent pas d'un éclairage adéquat. Apparemment les dynamos, les cataphotes et autres lumières sont des appareils fragiles. Peut-être conviendrait-il d'attirer l'attention des fabriquants de vélo sur la nécessité d'une qualité supérieure. Les communes et les écoles devraient, au minimum, entreprendre deux fois par an une action de contrôle préventif.

Une collaboration avec les forces de l'ordre serait nécessaire aux endroits stratégiques pour veiller à la sécurité et pour susciter l'attention des autres usagers. La police pourrait aussi conseiller les organisateurs de ces projets quant au choix des itinéraires. Quelle est votre position à se sujet?

Les problèmes de la mobilité ne se limitent pas aux déplacements domicile-travail. L'enquête sur la mobilité des ménages nous démontre que «déposer et chercher quelqu'un» représente 13 % des déplacements des Bruxellois, et «aller à l'école» 7 %. Cela représente presque autant que «aller travailler» (22 %).

Dès lors, ce qui est possible pour les déplacements domicile-travail, devrait pouvoir l'être aussi pour les déplacements domicile-école: c'est le *schoolpooling*. Pour cette raison, j'ai l'intention de charger Taxistop, en collaboration avec Pro-Vélo et Gracq, d'organiser un projet de *schoolpooling* à Bruxelles. Les universités ou les hautes écoles peuvent être des partenaires privilégiés. Plusieurs formules sont possibles. Soit il s'agit d'écoliers accompagnés de leurs parents ou d'un autre adulte, soit il est question d'étudiants qui se déplacent ensemble en voiture. Le *schoolpooling* se fait en voiture, mais également à pied ou à vélo, ce qui offre à n'importe quelle école primaire ou secondaire la possibilité d'organiser le service pour ses élèves.

Un exemple: Le concept de *bike pooling* a mûri à l'institut Saint-Dominique dans le haut de Schaerbeek. Là, une quarantaine d'élèves se rend quotidiennement mais isolément à bicyclette à l'école. Le *bike pooling* Schaerbeekois veut créer, à partir d'un point de ralliement, un axe de sécurité permettant aux enfants ou à leurs parents qui lui prennent sur leur porte-bagages, d'être encadrés par des policiers, parents volontaires, ou personnes habilitées. Le groupe qui se déplacera à vélo sera visible de loin (uniforme orange pour les policiers). Le but du projet est de proposer aux jeunes (ou à leurs parents) un véritable contrat où chaque partie s'engager à coopérer: bon entretien des vélos, port du casque et même un drill pour les débutants.

De manière plus générale, je pourrais vous rappeler le programme d'action prévu par notre Plan Iris dans le domaine de la circulation à vélo, mais je m'en tiendrai là.

(Madame Magda De Galan, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

(Mevrouw De Galan, Voorzitter, treedt opnieuw als Voorzitter op)

4) La meilleure prévention consiste à tenir compte de la sécurité routière lors du réaménagement des voiries.

En l'occurence, les communes et la Région ont chacune leur rôle à jouer.

Les voiries sont à réaménager de telle manière qu'il devient non indiqué de rouler à plus de 50 km/heure. En effet, un automobiliste a tendance à rouler aussi vite que les conditions le lui permettent. Si la situation réelle est telle que la voirie présente deux ou plus de bandes de circulation dans chaque sens, ce qui invite à rouler vite, il y a lieu d'instaurer des ronds-points, plateaux, mais aussi l'«onde verte» de sorte que l'automobiliste qui conduit à une vitesse exagérée se retrouve systématiquement arrêté au feu rouge. Cette «onde verte» doit également être adaptée aux transports en commun en vue d'améliorer leur vitesse commerciale.

En ce qui concerne les voiries régionnales, je vous renvoie à la réponse de M. Chabert.

5) Une autre facon d'agir préventivement consiste à faire respecter la loi.

Je vous rappelle ma réaction à la lettre qui m'était adressée, à la fin de l'année passée, par un substitut bruxellois, ce dernier s'étonnant de ce que, sur certains axes bruxellois, jusqu'à 100 % du trafic automobile roule plus rapidement que la limite imposée.

Il s'interrogeait:

— sur la légitimité des limitations de vitesse actuelles;

— sur la question de savoir si les règles de droit ne devaient pas être adaptées aux faits.

Cette adaptation vers le haut des vitesses autorisées est selon moi inopportune:

— vu le risque plus élevé des conflits avec les usagers faibles;

— vu que la gravité des accidents croît avec les vitesses: plus la vitesse est élevée, plus le risque d'accidents est élevé et plus graves en sont les conséquences pour les victimes.

Par exemple: alors que 5 % des piétons meurent lorsqu'ils sont fauchés par un véhicule roulant à 32 km/h, la collision entraîne 85 % de décès lorsque la voiture se déplace à 64 km/heure. Seulement deux fois plus vite!...

Et de plus, une vitesse de 64 km/heure n'est pas tolérée à Bruxelles!

La meilleure prévention consiste à faire connaître la loi, à faire savoir qu'elle sera appliquée, et à se donner les moyens de l'appliquer. C'est ce message que j'ai répercuté au Procureur du Roi et au ministre de la Justice.

La verbalisation des infractions relève de la compétence de la police et de la gendarmerie, soit des autorités communales et fédérales.

A court terme, je compte programmer une entrevue avec le Procureur du Roi pour aborder un certain nombre de sujets dont je vous ai déjà parlé lors d'une précédente interpellation.

Une concertation avec les communes est-elle envisagée? En dehors de la concertation pentagonale qui a été évoquée, un des sujets abordés sera l'amélioration de la communication avec les communes, à notre niveau régional.

A mon initiative, l'IBSR mettra sur pied une campagne de sensibilisation sur la problématique de l'encombrement des carrefours, le problème des voitures qui s'arrêtent au milieu du carrefour lorsque le trafic est congestionné, qui empêchent le trafic transversal de passer, et occasionnent dès lors des retards aux voitures et... aux transports publics de surface que la Région (et donc la collectivité) finance.

6) La sécurisation des zones 30.

Le plan de mobilité de la Région bruxelloise se base sur la spécialisation des voiries. Cette spécialisation des voiries doit être mise en œuvre par les communes dans le réseau de quartier: sur ce réseau, la rue est à considérer comme appartenant aux habitants. Les mouvements de véhicules motorisés y sont seulement tolérés. Toutes les voiries dans le quartier délimité par des voies interquartiers devront donc être réaménagées en zone 30 ou assimilée. La vitesse de circulation est inférieure à 30 km/heure, et le trafic de transit y est interdit. Les PCD doivent en planifier la mise en œuvre.

Une attention particulière doit être portée, dans l'approbation des PCD, au dosage équilibré de la montée en puissance de la spécialisation des voiries: ce cloisonnement progressif doit être réalisé en phase avec l'amélioration de l'offre complémentaire en transports en commun — RER + amélioration STIB du plan IRIS —, de manière à reprendre cette part de mobilité contrariée qui ne peut se reporter sur les grands axes eux-mêmes saturés. A défaut, c'est l'accessibilité de la ville qui est menacée. La modélisation dynamique de réseau bruxellois est un outil qui vient d'être mis au point pour les arbitrages régionaux de la définition des collecteurs de quartier proposés par les communes, et qui pourra nous permettre de tester la mise en œuvre harmonieuse de ces deux plans de notre politique régionale.

Parmi les projets de l'accord de coopération, on peut épingler le projet du quartier Notre Dame aux Neiges près de la cathédrale Saint-Michel, pour lequel un suivi, avant et après, des principales caractéristiques — débit, vitesse, bruit, répartition de l'espace public, stationnement — sera assuré avec rédaction d'un code de la bonne pratique pour permettre l'essaimage de la démarche.

7) Le respect des voies réservées aux véhicules de la STIB.

Je ne m'étendrai pas sur ce sujet parce que nous avons déjà relevé un certain nombre de problèmes au niveau de la vitesse commerciale des trams et des bus.

Les gestionnaires de voirie devraient mettre plus de zèle à peindre les lignes blanches et à placer les signaux ad hoc délimitant les sites spéciaux franchissables pour transports en commun. Plusieurs kilomètres de ces sites ont été achevés ces derniers mois. Tout a été exécuté conformément aux permis d'urbanisme sauf ces marquages.

Nous avons donc insisté pour qu'une attention particulière soit consacrée à la pose des marquages sur ces sites.

Les sites franchissables, quelle que soit leur hauteur, sont respectés si la police est présente ou si la pression automobile est faible. Dès qu'elle augmente, certains s'arrogent le droit de dépasser les automobilistes respectueux du code. Il est évident que l'absence de police aux endroits stratégiques entraîne l'estompement des normes en matière de circulation, ce qui ne peut être acceptable dans le cadre d'une mobilité alternative.

Ik heb een lijst van sites die nog opnieuw moeten worden aangelegd of die al in aanleg zijn en een lijst van verbeteringen die op dit ogenblik in mijn administratie ter studie liggen. Deze lijst is ter beschikking van de leden van deze raad. *(Applaus.)*

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Huytebroeck pour une réplique.

Mme Evelyne Huytebroeck. — Madame la Présidente, il était grand temps d'interpeller sur cette matière parce que nos ministres ont énormément de choses à dire. Je tiens à les remercier pour leur très longue et très complète réponse qui prouve que cette matière, qui est est à la fois importante et très complexe, implique de nombreux interlocuteurs et partenaires.

J'insiste sur le suivi de cette fameuse opération-pilote en espérant qu'elle soit étendue à toutes les écoles. Je répète ma proposition d'éditer une brochure, comme cela a été fait en Wallonie, concernant l'évaluation de toutes ces réalisations. Je répète qu'en matière de sécurité routière, c'est à la fois l'information et la sensibilisation qui sont importantes.

Je pense que les problèmes que vous rencontrez entre la Région et la perception des communes, principalement des polices, est aussi une question de sensibilisation. Quand j'entends que des avis divergents émanent des communes, par exemple en

ce qui concerne ce qui s'est passé à Marius Renard, je me dis que c'est aussi une question de sensibilisation ou de priorité. Dans le cas où des communes et la Région ne sont pas sur la même longueur d'ondes en ce qui concerne les aménagements, c'est à la Région de marquer clairement ses priorités parce que les critères de choix et de décision des communes ne sont pas toujours adéquats.

Par exemple, chaussée de Mons, la police va-t-elle décider en fonction des quelques minutes qui peuvent être gagnées par les navetteurs ou du fait qu'on peut éviter des accidents? C'est une question de critère.

J'entends que de plus en plus des agents de prévention sont engagés à la demande des communes. On pourrait considérer que c'est une bonne chose parce qu'on crée de l'emploi mais je me dis qu'on pourrait peut-être éviter de multiplier le nombre de ces agents en aménageant mieux les abords des écoles.

Dernière réflexion. Je n'ai pas entendu parler du rôle du fameux serveur qui devrait être bientôt opérationnel. Servira-t-il uniquement à éviter les embouteillages ou aura-t-il un rôle en matière de sécurité routière puisqu'il sera un des pivots de toutes les informations qui devraient émaner de tous les partenaires différents?

Mme la Présidente. — La parole est à M. Riguelle.

M. Joël Riguelle. — Madame la Présidente, je remercie les membres du Gouvernement pour l'intérêt qu'ils manifestent pour la sécurité routière, qui est indispensable et même vitale pour un certain nombre de nos concitoyens.

Je m'adresse en particulier à M. le ministre Chabert, dans le cadre de son très important budget des Travaux publics, en lui demandant que des instructions précises soient données à l'administration en vue d'une véritable politique « dans le béton et dans les briques » et que des compétences et des moyens financiers soient octroyés.

Je vais vous donner un exemple des réactions de votre administration, monsieur le ministre. Ainsi vous pourrez apporter des corrections à certains faits. Lors d'un aménagement entre une voirie régionale et une voirie communale, quatre oreilles ont été construites, trois ont été munies de barrières, la quatrième pas. Il y a eu des incidents. La commune a écrit à votre administration et je vous communiquerai la réponse qui dit: « On interviendra peut-être si d'autres incidents se produisent à cet endroit-là. » Quand on répond de cette façon à une commune qui demande des aménagements de sécurité, je pense qu'un certain nombre de corrections sont à apporter rapidement dans le comportement de l'administration.

Une réflexion et une action conséquentes et rapides sont primordiales sans attendre des incidents supplémentaires. Je vais d'ailleurs, comme ma collègue et d'autres, réinterpeller dans un temps assez court, de façon à connaître les décisions concrètes qui auront été prises.

J'espère aussi que les caméras automatiques seront rapidement placées sur les voiries régionales.

Enfin, on a beaucoup parlé de l'impunité des gens qui commettent des infractions de roulage graves. C'est le rôle du Gouvernement régional d'attirer l'attention du Gouvernement fédéral sur la nécessité d'appliquer, là aussi, un « snelrecht ».

Mme la Présidente. — La parole est à M. Chabert, ministre.

M. Jos Chabert, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'incendie et l'Aide médicale urgente. — Monsieur Riguelle, pourriez-vous m'envoyer une copie de cette lettre de mon administration?

Mme la Présidente. — Les incidents sont clos.

De incidenten zijn gesloten.

ORDRE DES TRAVAUX

REGELING VAN DE WERKZAAMHEDEN

Mme la Présidente. — La Commission spéciale du règlement s'est réunie ce midi pour examiner la proposition de résolution (de MM. Rudi Vervoort, Marc Cools, Mme Evelyene Huytebroeck, M. Benoît Cerexhe, Mme Brigitte Grouwels, M. Sven Gatz et Mme Adelheid Byttebier) portant création d'un groupe de travail chargé de la promotion des valeurs démocratiques au sein du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale et de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune (n° A-92/1 - 1999/2000).

De Bijzondere Commissie voor het reglement heeft deze middag vergaderd om het voorstel van resolutie (van de heren Rudi Vervoort, Marc Cools, mevrouw Evelyne Huytebroeck, de heer Benoît Cerexhe, mevrouw Brigitte Grouwels, de heer Sven Gatz en mevrouw Adelheid Byttebier) tot oprichting van een werkgroep belast met de bevordering van de democratische waarden binnen de Brusselse Hoofdstedelijke Raad en de Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie (nr. A-92/1 - 1999/2000) te onderzoeken.

Je vous propose dès lors de compléter l'ordre du jour par la discussion et le vote de cette proposition de résolution.

Ik stel u voor de bespreking en de stemming van dit voorstel van resolutie op de agenda in te schrijven.

Pas d'observation? *(Non.)*

Geen bezwaar? *(Nee.)*

Il en sera ainsi.

Aldus wordt besloten.

PROPOSITION DE RESOLUTION PORTANT CREATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL CHARGE DE LA PROMOTION DES VALEURS DEMOCRATIQUES AU SEIN DU CONSEIL DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE ET DE L'ASSEMBLEE REUNIE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE

Discussion générale

VOORSTEL RESOLUTIE TOT OPRICHTING VAN EEN WERKGROEP BELAST MET DE BEVORDERING VAN DE DEMOCRATISCHE WAARDEN BINNEN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE RAAD EN DE VERENIGDE VERGADERING VAN DE GEMEENSCHAPPELIJKE GEMEENSCHAPSCOMMISSIE

Algemene bespreking

Mme la Présidente. — Mesdames, messieurs, l'ordre du jour appelle la discussion générale de la proposition de résolution.

Dames en heren, aan de orde is de algemene bespreking van het voorstel van resolutie.

La discussion générale est ouverte.

De algemene bespreking is geopend.

La parole est à M. Roelants du Vivier, rapporteur.

M. François Roelants du Vivier, rapporteur. — Madame la présidente, chers collègues, votre Commission du règlement s'est réunie cet après-midi pour examiner la proposition de résolution portant création d'un groupe de travail chargé de la promotion des valeurs démocratiques au sein du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale et de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune.

Cette résolution est explicitée par ses auteurs dans leurs développements. Celui-ci a paru si clair qu'aucun commissaire n'a cru utile de s'inscrire dans le cadre d'une discussion générale.

La discussion des articles a donc été entreprise sans désemparer. Un amendement n° 1, déposé par les auteurs de la proposition, vise à introduire un premier considérant. Il est libellé comme suit:

« Considérant le travail effectué au cours des deux premières législatures des Assemblées bruxelloises par la Commission mixte de concertation entre, d'une part, le Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale et l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune et, d'autre part, les milieux de populations d'origine étrangère de la Région de Bruxelles-Capitale, et la volonté de poursuivre cette tâche au sein d'un groupe de travail parlementaire; »

Ce considérant nouveau, ainsi que l'ensemble des considérants, ont été adoptés sans débat par 11 voix pour et 3 voix contre.

En revanche, un débat a eu lieu autour de l'article 12 qui vise un certain nombre de dispositions transitoires. Deux amendements de MM. Demol, Lootens et Arckens ont été introduits. Le premier amendement visait à demander aux membres désignés pour faire partie du groupe de travail de respecter l'ensemble de la législation belge, en particulier le Code pénal. Cet amendement a été repoussé par 14 voix pour et 3 voix contre. Le deuxième amendement visait à ajouter aux dispositions de l'article 12 une nouvelle disposition selon laquelle les membres désignés pour faire partie du groupe de travail acceptent de veiller à n'utiliser à aucun moment de l'argent public à des fins illicites, ni de détourner des fonds publics. Cet amendement a été repoussé par la même majorité.

Plusieurs commissaires sont intervenus dans la discussion sur ces deux amendements. Ils ont souligné qu'ils étaient, bien entendu, opposés à tout détournement d'argent public. Un commissaire a stigmatisé ce qu'il a qualifié d'amendement poujadiste. Les intervenants ont rappelé que l'article 12 visait des dispositions transitoires avant l'élaboration de la Charte pour le respect des valeurs démocratiques. Au lieu de dire de façon générale, et donc un peu vague, qu'il fallait s'engager au respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, les auteurs ont estimé qu'il était pertinent de préciser ce concept par le respect de:

— la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales du 4 novembre 1950, approuvée par la loi du 13 mai 1955, ainsi que les protocoles additionnels à cette convention en vigueur en Belgique;

— la loi du 30 juillet 1981 tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme et la xénophobie;

— la loi du 23 mars 1995 tendant à réprimer la négation, la minimisation, la justification ou l'approbation du génocide commis par le régime national-socialiste allemand pendant la Seconde Guerre mondiale.

Les autres articles du dispositif ont été adoptés par 15, puis 16 voix pour et 3 voix contre. L'ensemble du dispositif a été adopté par 16 voix pour et 3 voix contre.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Cerexhe.

M. Benoît Cerexhe. — Madame la Présidente, madame et messieurs les ministres, la constitution d'un groupe « démocratie » au sein de notre Assemblée ne peut qu'être une excellente chose. Lors du débat que nous avions eu ici même à propos du vote d'une résolution condamnant l'arrivée au pouvoir en Autriche de l'extrême droite, j'avais souligné combien la lutte contre l'extrême droite passe par une conscientisation quotidienne, sans interruption, de la nocivité réelle des discours de ceux qui se promènent chez eux en chemise brune et se rendent au bureau en costume trois pièces-cravate. J'avais dit combien ce combat se gagnerait grâce à l'action journalière, sur le terrain, auprès des populations les plus fragilisées, afin de casser la dialectique, que nous savons tous extrêmement puissante, de la droite extrémiste. Il s'agit aussi de convaincre le plus grand nombre de la valeur des grands principes qui sous-tendent l'idéal démocratique: un parlementarisme bien compris, efficacce, qui exerce un véritable contrôle de l'exécutif; une réelle transparence du processus décisionnel tant dans le chef de l'exécutif que dans le nôtre et ce, à tous les niveaux de pouvoir; le respect absolu des règles éthiques; une représentativité parlementaire équitable non seulement des catégories de personnes mais aussi des différents courants de pensée politique démocratiques présents dans notre pays. C'est là une œuvre de longue haleine qui suppose davantage que l'adoption d'une résolution ou la constitution d'un groupe de travail. C'est certes un pas que nous saluons aujourd'hui et que nous soutenons avec conviction mais auquel il convient, selon nous, de donner corps rapidement. Nous souhaitons en effet que la constitution de ce groupe de travail ne soit pas une fin en soi. Ce n'est pas en affirmant uniquement, avec courage certes, et opiniâtreté, que l'on entend défendre la démocratie, que l'on se prémunira des avancées extrémistes et antiparlementaristes observées dans des couches de plus en plus importantes de la population bruxelloise. Il faut joindre le geste à la parole, l'action aux bonnes intentions. Il nous faut sortir très rapidement du libellé un peu général du projet pour lui donner une réelle consistance et efficacité.

Je rappellerai à ce propos, madame la Présidente, que mon groupe a déposé au mois de décembre plusieurs propositions de modification du règlement visant précisément à améliorer le fonctionnement de notre institution, à l'ouvrir sur la société civile, à dynamiser le débat parlementaire et à renforcer la fonction de contrôle de l'exécutif qui est théoriquement la nôtre. Depuis décembre, ces propositions de modification cosignées en grande partie par le groupe ECOLO attendent toujours d'être débattues mais vous m'avez rassuré, tout à l'heure en commission, et j'ai pris bonne note que d'ici la fin avril, la Commission du règlement se réunirait afin de les examiner. Je tiens à vous en remercier. En effet, ce qui est bon pour la démocratie est bon et ce, sans délai et de quelque groupe démocratique que cela vienne.

Je voudrais aussi insister, madame la Présidente, sur la nécessité d'utiliser tous les moyens que la nouvelle société de l'information met à notre disposition. Le projet que nous adoptons aujourd'hui ne met pas suffisamment l'accent à mon goût sur les potentialités énormes que nous offrent les nouvelles technologies et notamment Internet. Les partis antidémocratiques, eux, l'ont parfaitement compris, ils surexploitent les ressources d'Internet.

Bref, si nous soutenons avec conviction cette initiative, madame la Présidente, chers collègues, nous tenons toutefois à souligner combien il est important que ce projet ne reste pas une simple coquille vide. Il nous faut éviter que certains, situés dans le fond à droite de notre hémicycle, n'en viennent à nous rappeler tristement dans les prochains mois, l'adage selon lequel l'enfer est toujours pavé de bonnes intentions. *(Applaudissements sur les bancs PSC et PS.)*

Mme la Présidente. — La parole est à M. Cools.

M. Marc Cools. — Madame la Présidente, madame la ministre, messieurs les ministres, chers collègues, cette proposition de résolution fait l'unanimité au sein de tous les partis démocratiques du Conseil.

Deux initiatives intéressantes avaient été prises sous la législature précédente à ce sujet. Un groupe de travail informel avait fonctionné à l'initiative du président de l'assemblée de l'époque, M. De Decker, afin de mener des campagnes d'information sur la démocratie. Notre présidente actuelle partage à cet égard la même philosophie que son prédécesseur, et essaie de multiplier les actions en faveur de la démocratie dans notre Région.

Par ailleurs, une commission mixte avait été mise en place dans le but d'organiser des contacts entre notre Parlement et un certain nombre de milieux d'origine étrangère. Bon nombre d'élus d'origine étrangère ou dont le conjoint est d'origine étrangère sont issus des dernières élections. Il est normal de poursuivre à présent ce travail au niveau d'un groupe de travail parlementaire pluraliste, qui puisse auditionner ou rencontrer des personnes. Nous ne devons jamais oublier que la démocratie est bien fragile. Nos récents débats à propos de l'Autriche nous l'ont d'ailleurs rappelé. Dans la majorité des pays du monde, la démocratie n'existe pas. Nous avons la chance de vivre dans un pays où existe la démocratie. Nous devons préserver cet acquis et essayer de le renforcer. Ce sera le rôle principal du groupe de travail. Je me réjouis qu'il soit prévu que ce groupe de travail élabore une charte. En ce qui me concerne, j'estime qu'elle devra être présentée sous forme de document didactique, qui pourra être largement diffusé et auquel nous pourrons tous, je l'espère, nous associer. La démocratie est évidemment une valeur qui transcende nos différences politiques.

Certains ont dit ce matin en commission, notamment l'extrême droite, qu'il aurait fallu aborder bien d'autres choses.

Ce n'est pas parce que nous rappelons notre attachement à la démocratie que nous ne sommes pas attachés à respecter toutes les lois ou toutes les règles de bonne conduite en politique. Je suis convaincu que ce groupe de travail fera un travail fructueux et jouera un rôle d'animation au sein de notre Conseil et, plus largement, à travers l'action du Conseil, au sein de la population bruxelloise. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

Mme la Présidente. — La parole est à M. Vervoort.

M. Rudi Vervoort. — Madame la Présidente, madame la ministre, messieurs les ministres, chers collègues, la proposition de résolution portant création d'un groupe de travail chargé de la promotion des valeurs démocratiques au sein de cette assemblée et de l'assemblée réunie répond à un vœu maintes fois formulé par nos concitoyens au cours de ces dernières années : voir leurs institutions s'ouvrir davantage à la société civile, aux acteurs sociaux et économiques de la Région bruxelloise.

Aujourd'hui, il nous appartient plus que jamais, en tant que mandataires des partis démocratiques, d'assumer nos responsabilités face aux attentes d'une meilleure information, d'une plus grande transparence et d'une volonté de participation de la population au sein de nos institutions. Ce sont d'ailleurs ces préoccupations qui animent notre présidente depuis son entrée en fonction et qui ont très largement inspiré la rédaction du texte qui nous est présenté.

Insuffler pareille dynamique et instaurer un véritable dialogue et une écoute réciproque supposent bien entendu que l'on soit particulièrement attentif à la promotion des principes fondateurs de l'Etat de droit et de la démocratie parlementaire. Voilà pourquoi nous avons jugé indispensable l'adhésion obligatoire de chaque membre du groupe de travail au respect de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, de la loi tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme et la xénophobie de 1981 et de celle de 1995 tendant à réprimer la négation, la minimisation, la justification ou l'approbation du génocide commis par le régime national-socialiste allemand. La rédaction par ce groupe de travail d'une charte pour le respect des valeurs démocratiques prenant largement appui sur ces textes sera également de nature à rendre encore plus compréhensibles au plus grand nombre de nos concitoyens les enjeux et les défis qu'ensemble, nous serons amenés à rencontrer. Je pense, comme l'a dit mon collègue Marc Cools, que la valeur didactique de ce texte sera certainement de nature à rencontrer ces objectifs.

Un instrument qui se veut porteur d'une réelle dynamique de justice, d'égalité des chances et de lutte contre toute forme d'exclusion se devait aussi de prendre en compte un certain nombre de facteurs liés à l'évolution de notre société : à savoir la présence d'hommes et de femmes issus des différentes immigrations qui a incontestablement induit de profondes modifications du lien social à Bruxelles ainsi que l'accession progressive des femmes à des fonctions à haute responsabilité, jadis réservées aux hommes.

Aujourd'hui, tantôt la haine, tantôt la méconnaissance profonde de l'histoire et de l'évolution sociologique de nos populations dressent encore trop souvent des barrières entre les hommes. Abattre celles qu'érigent les discours racistes et xénophobes n'est sans doute pas la tâche la plus aisée pour les démocrates. Mais, plus difficile encore, ils doivent sans relâche tout mettre en œuvre pour éviter que ne se propage le virus xénophobe en démontant, pas à pas, mot après mot, jour après jour, la simplification réductrice, le nationalisme insidieux basé sur le sentiment de supériorité, le rejet de l'autre qui dissimule souvent les désarrois profonds mais dont on ne peut en aucun cas tolérer une certaine forme d'expression.

Il est des regards sur la société et des idées toutes faites peut-être plus inquiétants dans le chef de certains, qui sans pour autant adopter une attitude de rejet, ne parviennent toujours pas à se départir d'une sorte de discours néo-colonialiste en considérant que « l'intégration » de ceux qu'ils appellent encore les « immigrés » est synonyme d'assimilation.

Peut-on admettre que des jeunes filles et des jeunes gens nés en Belgique, y ayant effectué leur parcours scolaire ou tout autre apprentissage qu'impose la vie en société puissent encore être qualifié « d'immigrés » ? Peut-on admettre, lorsqu'on sait que c'est de la diversité que naît le progrès et de nos différences l'enrichissement, que l'on accepte l'autre à condition qu'il se conforme strictement à un « modèle » social ou culturel préétabli ?

Il est essentiel d'avoir sans cesse à l'esprit que Bruxelles a la chance d'être une ville où coexistent, parfois harmonieusement, parfois avec plus de difficultés, une multiplicité de populations aux origines, à la culture, à la religion ou à la langue différentes. Cessons de les considérer comme des obstacles et voyons plutôt ce qui nous unit en faisant place à la citoyenneté et à la citoyenneté bruxelloise, aux valeurs que celle-ci entend défendre par la mise en place de ce groupe de travail : la liberté d'expression et

d'opinion, l'égalité entre les individus, la solidarité entre les nantis et les plus démunis, le respect de l'autre dans son intégrité physique et psychologique.

Cette égalité à laquelle je faisais allusion passe aussi par l'égalité des chances entre les individus des deux sexes. Voilà une lutte que les femmes et des hommes ont menée et continuent à mener depuis plus d'un siècle. La parité est un combat difficile. Pourtant, tout laisse penser que l'évolution de la société permettra bientôt sa réelle traduction dans nos institutions représentatives. Aujourd'hui, notre Assemblée comporte 32 % de femmes. C'est encourageant, ce n'est pas suffisant. Peut-être aurait-il fallu être plus ambitieux lorsqu'on a défini la proportion des représentantes féminines au sein de ce groupe de travail. Mais un pas important est déjà fait.

Sa mission, dont l'esprit rejoint bien entendu celui qui a présidé aux réalisations du groupe de travail « démocratie », sera davantage orientée vers une dynamique participative, que ce soit à travers des expositions « pro-actives », des rencontres avec des personnes de terrain ou la participation directe de la population bruxelloise à différentes manifestations.

Voilà donc un projet à la réussite et à la pérennité duquel le groupe socialiste s'attellera sans relâche. *(Applaudissements.)*

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Lootens-Stael.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Mevrouw de Voorzitter, in de eerste plaats bedank ik de heer Vervoort omdat hij een deel van mijn werk op zich heeft genomen. Hij heeft immers een aantal stellingen verdedigd die perfect door het Vlaams Blok verdedigbaar zijn.

De manier waarop in deze Raad wordt gewerkt, is verre van democratisch. Sommige parlementsleden hebben de tekst van het voorstel van resolutie pas vandaag ontvangen en hebben de uiteindelijke tekst pas in de loop van de namiddag onder ogen gekregen. Zij moeten zich hierover straks bij de stemming uitspreken hoewel het gaat over een aangelegenheid die zeker niet dringend is. Wij zijn in het jaar 2000 en het Brussels Parlement bestaat reeds sinds 1989. Of deze zaak in maart of in april wordt behandeld, is van secundair belang. Alle parlementsleden moeten immers de kans krijgen deze zaak naar behoren te bestuderen ten einde er een gefundeerd oordeel over te kunnen vellen.

Voorts protesteer ik tegen het feit dat parlementsleden mene andere parlementsleden vestimentaire verplichtingen te moeten opleggen. Ik hoop dat ik mijn bruine hemd mag blijven dragen, tenzij de heer Cerexhe er in slaagt dit via een door hem aangekondigde reglementswijziging te doen verbieden.

De meerderheidspartijen met in kun kielzog de schijnoppositie hebben het nodig geacht maatregelen voor te stellen die officieel tot doel hebben de democratische waarden binnen het Brussels Parlement veilig te stellen. Het Vlaams Blok is meer dan om het even welke andere hier aanwezige partij, een vurig pleitbezorger van dergelijke maatregelen. Daarom zijn wij hartstochtelijke tegenstanders van de maatregelen die in dit voorstel van resolutie zijn opgenomen. Het draagt in zijn globaliteit niet bij tot een versterking van de democratie, maar tot een verdere uitholling ervan. Ik verklaar mij nader.

De filosofie die achter het huidige voorstel van resolutie schuilt, is gebaseerd op een fundamenteel wantrouwen van het politieke establishment ten aanzien van de burger. Waarom zeggen wij dat? Omdat het Brussels Parlement meent een aantal didactische maatregelen te moeten nemen, omdat het Brussels Parlement denkt een bewustmakingscampagne te moeten voeren ten aanzien van de Brussels burgers, met andere woorden omdat het Parlement meent politiek belerend te moeten optreden ten aanzien van de burgers. In andere omstandigheden zou men zoiets gewoonweg indoctrinatie noemen en dat is in een democratische maatschappij uiteraard een verkeerd uitgangspunt. In een vrije en democratische samenleving wordt er immers verondersteld dat de burger zelf verstandig en mondig genoeg is om zijn eigen mening te bepalen, ook en vooral in politieke zaken, en is het een basisprincipe dat het de soevereine burger is die via vrije verkiezingen de politieke richting van de maatschappij bepaalt zonder betutteling vanwege het politieke staatsapparaat. In een dergelijke samenleving is er dus helemaal geen nood aan een politieke bewustmaking of wat dan ook van overheidswege om de burger te beïnvloeden in welke zin dan ook. Integendeel, in een parlementaire democratische samenleving is het juist de bedoeling dat het politieke apparaat de emanatie is van de vrije wil van alle burgers. Om die reden juist moet het zich onthouden van welkdanige inmenging dan ook bij de meningbepaling van de soevereine burger. Dit geldt des te meer wanneer het niet om een onschuldige, neutrale bewustmaking gaat — voor zover dat bestaat —, maar wel om een manipulatie van de burgers, wat hier duidelijk het geval is.

Is er dan geen democratisch probleem in onze samenleving? Is er dan geen probleem van anti-politiek? Die zijn er zeker, maar in tegenstelling tot het uitgangspunt dat in het huidige voorstel als basis wordt genomen, ligt de oorzaak daarvan helemaal niet bij de bevolking en bij de burger. Neen, om de oorzaak daarvan te vinden, zou de politieke kaste best eens heel diep in eigen boezem kijken.

Als er al een anti-politieke stemming heerst onder de bevolking, als de burger zich inderdaad al afkeert van de instellingen die wij hebben — en ik denk inderdaad dat dit voor een stuk het geval is —, dan is de oorzaak daarvan niet bij de burger te zoeken, maar wel bij de politieke klasse, die er verantwoordelijk voor is dat onze politieke instellingen niet meer democratisch functioneren, omdat deze politieke klasse is weggegroeid van de burger, en niet naar de stem van de burger wil luisteren. Erger, ze poogt hem herop te voeden, zodat zij ongestoord haar eigen macht zou kunnen continueren. Het is, met andere woorden, de politieke klasse die onze democratische instellingen ondergraaft. De politiek in dit land wordt al lang niet meer door het volk bepaald, zoals de democratische politieke theorie het wil, maar wel door een politieke kaste die de machtsuitoefening angstvallig monopoliseert. Door de particratie, zijn het allerlei duistere politieke cenakels waar het beleid van dit land wordt bepaald. Naar het volk wordt al lang niet meer geluisterd. Dat is de ziekte van de democratie in dit land. Die leidt ertoe dat wij langzaam maar zeker afglijden naar een autoritair regime. De kaste van het politieke establishment is zelfs zodanig vervreemd van het volk, dat zij de voorbije jaren systematisch een gedachtepolitie heeft ingevoerd, iets wat in een parlementaire democratie totaal ondenkbaar is. Ik verwijs daarvoor naar de verschillende muilkorfwetten die de voorbije jaren van kracht werden, en naar een aantal wetten die in de maak zijn om de vrijheid van meningsuiting aan banden te leggen.

Mevrouw de Voorzitter, ik kan van deze verkiezing van onze instellingen talrijke voorbeelden aanhalen, voorbeelden die u allemaal kent, aangezien de meesten onder u er zelf voor tekenen, maar ik zal mij hier beperken tot een strenge selectie.

Laten we beginnen met de verkiezingen van 13 juni 1999. Op 13 juni heeft de kiezer twee heel duidelijke signalen gegeven door twee partijen forse stemmenwinst te bezorgen. Enerzijds was er een identiteitssignaal van de kiezer, wat zich uitte door een massale stemmenwinst van het Vlaams Blok, dat veruit de grootste Nederlandstalige partij in dit gewest werd. Anderzijds werd er een groen signaal gegeven door langs Franstalige kant een forse stemmenwinst te geven aan ECOLO. In een parlementaire democratie die naam waard, wordt er bij de regeringssamenstelling rekening gehouden met de signalen van de kiezer,

en is het de taak van de politieke verantwoordelijken, indien zij willen luisteren naar de stem van het volk, om een regeringsformule te zoeken waarbij wordt tegemoetgekomen aan de wil van het volk. In het Brussels Gewest is de politieke kaste echter zo vervreemd van het volk en van de democratische principes, dat zij net het tegenovergestelde heeft gedaan. De grote overwinnaar langs Nederlandstalige kant werd van in het begin van elke regeringsbespreking totaal uitgesloten door het leggen van een ondemocratisch cordon sanitaire, terwijl de Franstalige verkiezingsoverwinnaar eveneens van elke regeringsverantwoordelijkheid verwijderd werd gehouden. Naar de stem van het volk werd dus helemaal niet geluisterd door de politieke kaste, ook niet voor het beleid dat zij sinds 13 juni voert. Integendeel, de stem van het volk wordt met dwangwetten zoveel mogelijk aan banden gelegd via allerlei dictatoriale maatregelen. Formeel worden de democratische principes misschien gerespecteerd door het feit dat er een democratische meerderheid bestaat; naar de geest werd de democratie echter op schaamteloze wijze opzij geschoven door de verliezers terug aan de macht te brengen en de winnaars te negeren of zelfs als pestlijders te behandelen, zoals dat met het Vlaams Blok het geval is.

De ondemocratische tendensen die onder het politieke establishment leven, zijn reeds zeer ver in deze parlementaire vergadering doorgedrongen.

In eerste vaststelling die wij kunne doen, is dat de traditionele machtspartijen er alles aan doen om de oppositie zoveel mogelijk monddood te maken. Ik verwijs naar het feit dat geweigerd wordt om de voorzitter en de ondervoorzitter van de Raad uit de oppositie te kiezen, wat nochtans de waarborgen voor de oppositie aanzienlijk zou versterken.

Ik verwijs naar de reglementswijzigingen die na 13 juni werden doorgevoerd en alleen tot doel hadden om een partij die door de kiezer met een verkiezingsoverwinning werd geplebisciteerd, politiek zoveel mogelijk buiten spel te zetten, en de werking ervan zoveel mogelijk te bemoeilijken. Ik verwijs naar het feit dat het uitgebreid bureau misbruikt wordt om initiatieven van de oppositie in de kiem te smoren door ze op basis van ongegronde redenen onontvankelijk te verklaren of ze systematisch naar commissies te verbannen. Ik verwijs naar het bureau van deze raad, waar het controlerecht van de bureauleden uit de oppositie op onaanvaardbare wijze wordt beperkt tot een kennisname van wat geagendeerd staat, maar waarbij elke verdere inspraak of controle hardnekkig wordt tegengewerkt. Ik verwijs naar de pogingen die momenteel worden ondernomen om een aantal materiële voordelen aan bepaalde partijken te ontnemen, in het bijzonder op het financiële vlak. Door een concurrent uit te schakelen, wordt de politieke strijd vervalst. Ik wil eveneens verwijzen naar de officieuze voorloper van de werkgroep die men nu wil oprichten, die vóór de verkiezingen werd opgericht om « het extremisme te bestrijden », maar eigenlijk, zoals via de pers kon worden vernomen, om met overheidsmiddelen het Vlaams Blok te bestrijden, ook al voelen wij ons helemaal niet aangesproken door termen zoals « extremisme » en dergelijk meer.

Ook op het vlak van de uitvoerende macht zijn de ondemocratische tendensen reeds heel ver gevorderd.

Laten wij beginnen met het parlementaire controlerecht. Het parlementaire controlerecht vormt een elementaire hoeksteen van elke parlementaire democratie. De volksvertegenwoordiging heeft als fundamentele taak een controle uit te oefenen op alle handelingen van de uitvoerende macht. In de praktijk moet echter worden vastgesteld dat dit controlerecht nog nauwelijks bestaat omdat de uitvoerende macht systematisch weigert dit recht nog verder te erkennen. Ik heb hier de voorbije jaren al honderden keren het woord genomen om de Regering ter verantwoording te roepen over haar daden, om inlichtingen te vragen over de daden van de uitvoerende macht of om wantoestanden aan te klagen, maar een ernstig en correct antwoord op deze vragen heb ik omzeggens nooit gekregen. De uitvoerende macht weigert nog langer haar verantwoordingsplicht ten aanzien van dit Parlement na te komen zodat dit Parlement — het is spijtig dat we dit moeten zeggen, maar het is de waarheid — in feite tot een totaal nutteloze praatbarak is verworden. Ik verwijs ook naar de overheveling van heel wat bevoegdheden naar allerlei pararegionale instellingen die uitpuilen van politiek benoemde creaturen, waarvan het bestuur wordt waargenomen door marionetten van de meerderheidspartijen, maar waar de oppositie op angstvallige wijze wordt buitengehouden, zodat elke controle over wat daar gebeurt omzeggens onmogelijk wordt. Ik verwijs naar de ver doorgedreven politisering bij de benoemingspolitiek in het overheidsapparaat, de subsidiëringspolitiek, enzovoort.

Een ander punt dat de burger mateloos ergert, is dat de overheid, die de burger vortdurend aanmaant om de wet na te leven en probeert hem daar op tijd en stond met allerlei straffen toe te dwingen, dat uitgerekend deze overheid, of beter haar beleidsmakers, zelf de wetten met de regelmaat van een klok op de meest arrogante manier aan haar laars lapt, in de regel zonder daarvoor te worden bestraft. Ik haal het meest schandalige voorbeeld aan, namelijk dat van de taalwetgeving. De huidige en alle voorgaande Brusselse regeringen hebben er alles voor gedaan om de taalwetgeving zoveel mogelijk naast zich neer te leggen en hebben daarvoor zelfs een illegale omzendbrief uitgevaardigd zodat op dit moment driekwart van de personeelsaanstellingen in de Brusselse OCMW's en een derde in de Brusselse gemeenten totaal illegaal verlopen. Deze zaak werd door ons gedurende de voorbije jaren op alle mogelijke niveaus aangeklaagd, maar alhoewel totaal omwettig, bestaat er absoluut geen enkel middel om de wet te doen respecteren omdat het hele systeem door het ondemocratische virus is aangetast. Zoiets zit de burger zeer hoog. Het schaadt de burgerzin en het vertrouwen in onze instellingen in hoge mate, maar dat is niet de schuld van de burger, wel van de politieke kaste die ervoor heeft gezorgd dat onze instellingen totaal zijn vastgelopen.

En ik heb het hier dan nog niet eens over die partijen — hier ook aanwezig — die zichzelf verrijken met gemeenschapsgeld. Daarover wordt in de voorliggende resolutie zedig gezwegen. De selectiviteit van de keuze van de wetgeving die moet worden onderschreven om aan de werkzaamheden van de werkgroep te mogen deelnemen, is dan ook wraakroepend. Als het dan al de bedoeling is met deze resolutie en met deze werkgroep de zogenaamde kloof tussen de politici en de burger te dichten, dan is hier wel een enorme kans gemist. Waarom moeten politieke partijen die in de werkgroep willen zitting hebben zich er niet toe verbinden dat ze zichzelf niet op een ongeoorloofde wijze zullen verrijken met gemeenschapsgelden? Als er ergens kloven te dichten zijn dan is eht wel in deze materie. Maar op dit vlak heerst de oorverdovende stilte.

De traditionele machtspartijen drijven hun intenties om de democratische wil van de kiezer buiten spel te zetten zelfs zover dat zij er niet voor terugdeinzen om zelfs in het geval dat een meerderheid van de kiezers een welbepaalde partij de opdracht zou geven om bestuursverantwoordelijkheid op te nemen, dit onmogelijk te maken. Ik verwijs in dit verband naar de besprekingen die momenteel plaatsgrijpen in het kader van de Brusselse Costa, die in feite niets anders tot doel hebben dan het voor het Vlaams Blok onmogelijk te maken om in de VGC en de andere Brusselse structuren ooit aan de macht te komen, zelfs indien het Vlaams Blok via vrije verkiezingen een absolute meerderheid van de kiezers zou bekomen. De maneuvers die in deze Costa plaatsgrijpen kunnen dus niet anders dan fundamenteel antidemocratisch worden genoemd.

Onze conclusies zijn dus duidelijk: de democratische waarden in Brussel moeten niet worden verdedigd door te pogen de burger herop te voeden, neen, zij moeten worden verdedigd door de politieke kaste eens flink op haar plaats te zetten. Er bestaat inderdaad een antipolitieke stemming bij de burgers van deze stad en van dit land, maar deze antipolitieke stemming is niet antidemocratisch van aard, maar juist integendeel een reactie tegen het gebrek aan democratische ingesteldheid vanwege de politieke kaste die momenteel de machtsuitoefening monopoliseert en allerlei ondemocratische maatregelen neemt om haar machtsmonopolitie te bestendigen. De houding van de burger is in feite een reactie tegen het feit dat de politieke kaste volkomen gescleroseerd is en elke democratische vernieuwing, elke politiek-maatschappelijke dynamiek de kop probeert in te drukken om haar eigen machtsposities te bestendigen. De houding van de burger is dan ook fundamenteel democratisch gezond, zodat hij niet moet worden beleerd door de politieke kaste, integendeel.

Het komt dus aan de politieke kaste toe om zelf een *mea culpa* te slaan, en om zichzelf tot meer democratische voornemens te dwingen. De uitvoerende macht moet terug ondergeschikt worden gemaakt aan de controlerende en wetgevende macht van het Parlement. Het parlementaire werk moet met andere woorden grondig worden geherwaardeerd.

Mevrouw de Voorzitter, u zal uit het voorgaande begrepen hebben dat wij ons niet volledig kunnen scharen achter de invulling die wordt gegeven aan het initiatief dat wordt genomen. Om deze reden hebben we een amendement ingediend dat ertoe strekt de bestaande tekst volledig te vervangen, ten einde een andere, meer fundamentele lezing te geven aan het herstel van de democratie.

De bedenkingen die wij uiten betekenen echter niet, u zal dat ook begrepen hebben, dat wij niet achter het idee van een versterking van de democratie in dit gewest zouden staan, wel integendeel, ik meen voldoende te hebben uiteengezet dat wij als eersten daarvoor vragende partij zijn. Wij zullen er in alle geval voor zorgen dat de kritische stem van de oppositie gehoord wordt, een fundamenteel beginsel van elk democratisch bestel, wij zullen er ten slotte over waken dat ontsporingen die de reeds zwakke democratie verder zou kunnen aantasten, vermeden worden.

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Gatz.

De heer Sven Gatz. — Mevrouw de Voorzitter, het zal niemand verwonderen dat ik als een van de indieners deze resolutie, die ertoe strekt een werkgroep «democratie» in onze Assemblee op te richten, een goed initiatief vind.

De waarheid heeft echter haar rechten: het basisidee werd door u, mevrouw de Voorzitter, naar voren gebracht in uw openingsspeech bij het begin van de deze legislatuur.

Dit idee ligt mij na aan het hart. Enkele maanden geleden vroeg het regionaal integratiecentrum «De Foyer» mij om mee te werken aan een project dat ik zeer geschikt acht voor een werkgroep die zich bezig houdt met democratische waarden. Het ging om een burgerschapsprocedure, een boekje waarin onder meer duidelijk wordt gemaakt wat politiek is, hoe de Europese, Belgische en Brusselse instellingen werken, wat multiculturaliteit in Brussel betekent, enz. Deze vragen worden zo duidelijk mogelijk beantwoord. Dit is één initiatief en er zijn nog vele andere mogelijk.

Ik meen dan ook dat de werkgroep in de diepte moet werken en zich moet richten op verenigingen en scholen.

Dit werk kan niet op enkele maanden tijd worden gerealiseerd, maar zou een volledige regeerperiode lang moeten kunnen worden volgehouden. Werken in de diepte is een nieuwe uitdaging voor het Parlement. Bij wijze van boutade: vroeger hielden we meestal vergaderingen met gesloten deuren en moesten de burgers naar ons toe komen als ze iets over democratie wensten te leren. Op dit ogenblik zijn bijna alle vergaderingen openbaar en hopelijk zullen we via de acties die deze werkgroep opzet, naar de burger toe gaan.

Ik ben nu reeds vijf jaar lid van deze Assemblee en nog altijd word ik getroffen en verrast door de amendementen en de tegenvoorstellen die door de collega's van het Vlaams Blok worden ingediend. Dit is ook nu weer het geval. Hun amendementen en hun tegenvoorstel staan vol met poujadisme, kwade trouw en demagogie.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — De heer Gatz antwoordt in slogantaal. Ik heb niet de indruk dat hij een fundamentele opmerking tegen mijn voorstel kan maken. Het is gemakkelijk om slogans als poujadisme te gebruiken, maar ik verzeker hem dat wat ik zei de essentie van het verhaal weergaf. Heel wat politieke waarnemers roepen de politici op om iets te doen aan de problemen die in onze samenleving leven, eerder dan zich bezig te houden met projecten zoals dit hier.

De heer Sven Gatz. — Hierop heb ik een fundamenteel antwoord: het Vlaams Blok wil geen werkgroep «democratie» omdat dit niet past in zijn totalitaire maatschappij-opvatting. Nu dit duidelijk is, kunnen wij beginnen werken. *(Applaus.)*

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Huytebroeck.

Mme Evelyne Huytebroeck. — Madame la Présidente, chers collègues, le projet de constitution d'un groupe de travail qui nous est soumis est important. Je rappelle que mon groupe demande depuis plusieurs mois qu'une initiative soit prise pour remplacer la Commission de concertation en place jusqu'à ce jour qui, si elle a certainement eu sa raison d'être — l'une de mes collègues Fatiha Saidi, qui a participé à cette commission, pourrait en parler —, devait connaître une suite différente.

Selon moi, le groupe de travail mis en place peut répondre à cette préoccupation.

Il est très important que nous menions une réflexion dans cette Assemblée. Cependant, j'insiste pour que des actions, des ouvertures, des débats soient entamés dans le sens du respect des valeurs démocratiques. Les écologistes sont attentifs à ce que ces démarches soient entreprises avant que ne se produise l'irrémédiable, comme cela s'est passé dans certaines villes françaises, ou aujourd'hui, en Autriche. C'est cela aussi le développement durable ! C'est dans ce sens que nous voulons poursuivre le dialogue, par exemple, avec les démocrates autrichiens et avec toutes celles et ceux qui, en Belgique, veulent une société plus ouverte, plus juste, plus égale.

Des actions, notre Parlement en a déjà menées, lorsque — je le rappelle — tous les groupes démocratiques se sont réunis à la fin de la précédente législature pour appuyer une campagne de démocratie contre les extrémismes à la veille des élections régionales. Je plaide donc pour que le groupe de travail que nous allons créer, même s'il aura d'abord pour tâche de rédiger une charte, qui devra sans doute procéder à des auditions, organiser des rencontres, notamment avec des experts, sorte de ses murs pour faire connaître son action et, comme je l'ai prôné dans le cadre de la sécurité routière, sensibiliser le citoyen et démontrer que la démocratie reste la meilleure réponse aux extrémismes.

Pour conclure, ces actions sont d'autant plus nécessaires que six mois seulement nous séparent des nouvelles échéances électorales et que certaines entités locales risquent de connaître des situations d'urgence. *(Applaudissements sur divers bancs.)*

Mme la Présidente. — La discussion générale est close.

De algemene bespreking is gesloten.

Discussion des considérants et des articles

Bespreking van de consideransen en van de artikelen

Mme la Présidente. — Nous passons à la discussion des considérants et des articles de la proposition de résolution, sur la base du texte adopté par la commission.

Wij vatten de bespreking van de consideransen en van de artikelen van het voorstel van resolutie aan op basis van de door de commissie aangenomen tekst.

De Voorzitter. — De heren Lootens, Arckens, Demol en Van Assche stellen volgend amendement nr. 1 voor:

MM. Lootens, Arckens, Demol et Van Assche présentent l'amendement n° 1 que voici:

« De titel en de tekst van het voorstel volledig vervangen door de volgende tekst:

Voorstel van resolutie ter bevordering van de democratische waarden binnen het Brussels Hoofdstedlijk Gewest en de Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie

De Brusselse Hoofdstedelijke Raad,

Overwegende dat

1. In een vrije en democratische samenleving ervan wordt uitgegaan dat de burger zelf verstandig en mondig genoeg is om zijn eigen mening te bepalen, ook en vooral in politieke zaken, en het een basisprincipe is dat het de soevereine burger is die via vrije verkiezingen de politieke richting van de maatschappij bepaalt zonder betutteling vanwege enige politieke klasse;

2. in een parlementaire democratische samenleving het de bedoeling is dat de samenstelling en de werking van het politieke apparaat de emanatie vormen van de vrije wil van alle burgers, zodat het politieke apparaat zich om die reden juist moet onthouden van welkdanige inmenging dan ook bij de meningbepaling van de soevereine burger;

3. de antipolitieke stemming en het kwijnende geloof in de instellingen die bij een aantal burgers kunnen worden vastgesteld onmiskenbaar hun oorzaak vinden in de kloof die er bestaat tusen burger en politiek ingevolge het monopoliseren van de macht door de politieke kaste;

4. de werking van onze parlementaire instellingen, inzonderheid voor wat betreft het parlementaire controlerecht, de voorbije decennia op een onaanvaardbare wijze werd ondergraven, zowel ingevolge de machtsgreep van de particratie die de politieke besluitvorming naar duistere machtscenakels heeft overgeheveld als ingevolge een verschuiving van de macht van het Parlement naar de uitvoerende macht;

5. er de laatste jaren moet worden vastgesteld dat de politieke kaste steeds meer maatregelen neemt waarbij de vrijheid van meningsuiting steeds verder wordt ondergraven en de gedachtepolitie wordt ingevoerd:

6. op deze wijze de Grondwetelijke rechten en vrijheden en de werking van onze parlementaire democratische instellingen, alsook de rechten en vrijheden die gewaarborgd worden door het Europees Verdrag tot bescherming van de rechten van de mens en de fundamentele vrijheden steeds meer buiten spel worden gezet;

Verbindt er zich toe:

1. In zijn eigen instellingen alles te ondernemen om de prerogatieven van het Parlement terug in ere te herstellen en er de democratische werking van op alle niveaus te bevorderen, onder meer via een terugdringing van de particratie en een hertoeëigening van de prerogatieve die de voorbije decennia aan de uitvoerende macht werden verloren;

2. Ervan uitgaande dat een streke en slagkrachtige oppositie de democratische werking bevordert, de rechten van de oppositie in de Brusselse Hoofdstedelijke Raad zo veel mogelijk te waarborgen, onder meer door ervoor te zorgen dat de voorzitter en de ondervoorzitter van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad voortaan uit de oppositie zouden worden benoemd;

3. Elke vorm van gedachtepolitie radicaal af te wijzen en de vrijheid van meningsuiting te waarborgen;

4. Elek vorm van betutteling van de soevereine burger van de hand te wijzen;

Vraagt de Brusselse Hoofdstedelijke Regering

1. De prerogatieve van het Parlement, die de laatste jaren zwaar werden aangetast, terug in eer te herstellen;

2. De controlerende functie van het Parlement ernstig op te nemen, en bijgevolg voortaan nauwgezet en volledig te antwoorden op alle vragen die gesteld worden door de Brusselse parlementsleden die deze in het kader van hun controlerende functie stellen;

3. Een volledige openbaarheid van bestuur te verlenen aan de Brusselse parlementsleden door onmiddellijk de door hen schriftelijk gevraagde inlichtingen en documenten betreffende het bestuur van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest ter beschikking te stellen;

4. De controlerende functie van het Parlement op de aan pararegionale en andere intellingen uitbestede bevoegdheden te herwaarderen door onmiddellijk een depolitisiering door te voeren van de benoemingen inzake beheersmandaten van deze instellingen en het doorvoeren van een volledige openbaarheid van bestuur te waarborgen voor Brusselse parlementsleden over deze instellingen;

5. Een volledige depolitisering door te voeren van de maatschappelijke segmenten waarin partijpolitieke bemoeienis vanuit democratisch standpunt ongewenst is;

6. In haar beleid steeds de wetten van dit land rigoureus na te leven, en geen beleid te voeren waarbij de wetgeving « à la carte » al dan niet wordt nageleefd. »

« Remplacer le titre et le texte complet de la proposition par le texte suivant:

Proposition de résolution visant à promouvoir les valeurs démocratiques dans la Région de Bruxelles-Capitale et dans l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune

Le Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale,

Considérant

1. que dans une société libre et démocratique, le citoyen est censé avoir suffisamment d'intelligence et de maturité pour se forger une opinion personnelle, en particulier en matière politique, et qu'un des principes de base est que le citoyen détermine souverainement, par le biais d'élections libres, la direction politique que prend la société sans mise sous tutelle par la classe politique, quelle qu'elle soit;

2. qu'il s'impose, dans une démocratie parlementaire, que la composition et le fonctionnement de l'appareil politique

soient l'émanation de la volonté libre de tous les citoyens et que l'appareil politique doive dès lors s'abstenir de toute immixtion dans la manière dont le citoyen se forge, souverainement, une opinion;

3. que le vote antipolitique et la perte de confiance dans les institutions qu'on constate auprès d'un certain nombre de citoyens trouvent indubitablement leur origine dans le fossé qui existe entre le citoyen et la politique, parce que la caste politique monopolise le pouvoir;

4. que le fonctionnement de nos institutions parlementaires, en particulier pour ce qui est du droit de contrôle parlementaire, a été miné d'une manière inacceptable dans les décennies écoulées, tant en raison d'une prise de pouvoir de la particratie qui a transféré la prise de décisions politiques à d'obscurs cénacles du pouvoir que par un glissement du pouvoir du Parlement vers le pouvoir exécutif;

5. qu'il faut bien constater, depuis quelques années, que la caste politique prend toujours plus de mesures qui sapent chaque fois plus la liberté d'expression et instaurent une police de la pensée;

6. que cette évolution court-circuite toujours davantage les droits et libertés constitutionnels et le fonctionnement de nos institutions démocratiques parlementaires, ainsi que les droits et les libertés garantis par la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales,

S'engage :

1. à tout entreprendre dans ses institutions propres pour remettre à l'honneur les prérogatives du Parlement et pour y promouvoir le fonctionnement démocratique à tous les niveaux, notamment en réduisant la particratie par une réappropriation des prérogatives cédées au pouvoir exécutif au cours des dernières décennies;

2. partant du principe qu'une opposition forte et incisive favorise le fonctionnement de la démocratie, à garantir autant que possible les droits de l'opposition au Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale en veillant notamment à ce que le président et le vice-président du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale soient désormais désignés au sein de l'opposition;

3. à rejeter toute forme de police de la pensée et à garantir la liberté d'expression;

4. à rejeter toute forme de mise sous tutelle du citoyen dans ses droits souverains;

demande au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale

1. de remettre à l'honneur les prérogatives du Parlement, qui ont été réduites sensiblement ces dernières années;

2. de prendre au sérieux la fonction de contrôle du Parlement et de répondre désormais en conséquence, avec précision et de manière complète, à toutes les questions posées par les députés bruxellois dans le cadre de leur fonction de contrôle;

3. d'accorder aux députés bruxellois une publicité d'administration complète en mettant immédiatement à leur disposition les informations et les documents qu'ils auront demandés par écrit concernant la gestion de la Région de Bruxelles-Capitale;

4. de revaloriser la fonction de contrôle du Parlement sur les compétences concédées aux pararégionaux et autres organismes en y dépolitisant immédiatement les nominations aux mandats d'administrateurs de ces institutions et en garantissant, aux députés bruxellois, une publicité complète de l'administration pour ces institutions;

5. de dépolitiser complètement les segments de la société où des interventions de partis politiques sont indésirables d'un point de vue démocratique;

6. de veiller à respecter toujours rigoureusement les lois de ce pays et de ne pas mener de politique respectant — ou non — la législation « à la carte ».»

Le vote sur l'amendement est réservé.

De stemming over het amendement is aangehouden.

Nous passons à la discussion des considérants et des articles de la proposition de résolution.

Wij vatten de bespreking van de considerans en van de artikelen van het voorstel van resolutie aan.

Je vous propose de considérer les considérants et les articles du dispositif qui ne font pas l'objet d'amendements spécifiques comme adoptés sous réserve du vote sur l'amendement n° 1 de M. Lootens-Stael qui vise à remplacer l'ensemble du texte. *(Assentiment.)*

Ik stel voor om de consideransen en de artikelen van het bepalende gedeelte waarop geen specifieke amendementen ingediend zijn, als aangenomen te beschouwen onder voorbehoud van de stemming over amendement nr. 1 van de heer Lootens-Stael dat ertoe strekt het geheel van de tekst te vervangen. *(Instemming.)*

— Vu la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales du 4 novembre 1950, approuvée par la loi du 13 mai 1955, ainsi que les protocoles additionnels à cette Convention en vigueur en Belgique;

— Gelet op het Verdrag van 4 november 1950 tot bescherming van de rechten van de mens en de fundamentele vrijheden, goedgekeurd bij de wet van 13 mei 1955, alsmede de protocollen bij dit verdrag die in België van toepassing zijn.

— Adopté.

Aangenomen.

— Vu la loi du 30 juillet 1981 tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme et la xénophobie;

— Gelet op de wet van 30 juli 1981 tot bestraffing van bepaalde door racisme of xenofobie ingegeven daden;

— Adopté.

Aangenomen.

— Vu la loi du 23 mars 1995 tendant à réprimer la négation, la minimisation, la justification ou l'approbation du génocide commis par le régime national-socialiste allemand pendant la Seconde Guerre mondiale;

— Gelet op de wet van 23 maart 1995 tot bestraffing van het ontkennen, minimaliseren, rechtvaardigen of goedkeuren van de genocide die tijdens de tweede wereldoorlog door het Duitse nationaal-socialistische regime is gepleegd;

— Adopté.

Aangenomen.

— Considérant le travail effectué au cours des deux premières législatures des Assemblées bruxelloises par la Commission mixte de concertation entre, d'une part, le Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale et l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune et, d'autre part, les milieux de populations d'origine étrangère de la Région de Bruxelles-Capitale,

et la volonté de poursuivre cette tâche au sein d'un groupe de travail parlementaire;

— Gezien het werk dat gedurende de eerste twee zittingsperiodes van de Brusselse assemblees verricht is door de Commissie voor het overleg tussen de Brusselse Hoofdstedelijke Raad en de Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie enerzijds, en de bevolkingsgroepen van buitenlandse oorsprong in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest anderzijds, en de wil om die taak voort te zetten in een parlementaire werkgroep;

— Adopté.

Aangenomen.

— Considérant le souhait de la population bruxelloise d'un fonctionnement plus démocratique des institutions politiques;

— Gezien de wens van de Brusselse bevolking dat de politieke instellingen meer democratisch zouden functioneren;

— Adopté.

Aangenomen.

— Considérant les modifications intervenues dans l'organisation de la société bruxelloise et plus particulièrement la part croissante prise par les femmes dans l'exercice des responsabilités publiques;

— Gezien de maatschappelijke veranderingen in Brussel, in het bijzonder de toegenomen politieke rol van de vrouwen;

— Adopté.

Aangenomen.

— Considérant une conception moderne de la citoyenneté qui renforce le sentiment d'appartenance de tous les habitants à un pays ou une région;

— Gezien de moderne invulling van het burgerschap, waarbij iedere inwoner het gevoel moet hebben tot een land of een gewest te behoren;

— Adopté.

Aangenomen.

Le Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale décide:

Beslist de Brusselse Hoofdstedelijke Raad:

Article 1er. — Il est créé un groupe de travail chargé de la promotion des valeurs démocratiques, ci-après dénommé «le groupe de travail».

Artikel 1. — Er wordt een werkgroep opgericht die belast is met de bevordering van de democratische waarden, hieronder «de werkgroep» te noemen.

— Adopté.

Aangenomen.

Composition

Art. 2. — Le groupe de travail comprend 15 membres du Conseil appartenant à un groupe politique reconnu.

Samenstelling

Art. 2. — De werkgroep telt 15 leden van de Raad behorend tot een erkende politieke fractie.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 3. — Le président et le premier vice-président du Conseil sont membres de droit du groupe de travail.

Art. 3. — De voorzitter en de eerste ondervoorzitter van de Raad maken van ambtswege deel uit van de werkgroep.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 4. — Trois membres au moins du groupe de travail appartiennent au groupe linguistique le moins nombreux du Conseil.

Art. 4. — Ten minste drie leden van de werkgroep behoren tot de minst talrijke taalgroep van de Raad.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 5. — Le nombre de membres du même sexe ne peut excéder une quotité de deux tiers du nombre total de membres.

Art. 5. — Het aantal leden van hetzelfde geslacht mag niet meer bedragen van twee derde van het totaal aantal leden.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 6. — Trois membres au moins du groupe de travail sont nés étrangers ou nés de parents étrangers.

Art. 6. — Ten minste drie leden van de werkgroep zijn geboren met een vreemde nationaliteit of geboren uit ouders van buitenlandse oorsprong.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 7. — Les membres du groupe de travail sont désignés par le Conseil.

Art. 7. — De leden van de werkgroep worden door de Raad aangewezen.

— Adopté.

Aangenomen.

Organes

Art. 8. — Le président ou, en cas d'absence, le premier vice-président du Conseil préside le groupe de travail.

Organen

Art. 8. — De voorzitter van de Raad zit de werkgroep voor; bij diens afwezigheid neemt de eerste ondervoorzitter van de Raad die taak over.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 9. — Le groupe de travail peut constituer en son sein un ou plusieurs sous-groupes chargés de sujets spécifiques.

Art. 9. — De werkgroep kan onder haar leden een of meer subgroepen oprichten die belast worden met specifieke onderwerpen.

— Adopté.

Aangenomen.

Charte

Art. 10. — Une charte pour le respect des valeurs démocratiques sera élaborée par le groupe de travail.

Handvest

Art. 10. — Een handvest voor de naleving van de democratische waarden zal opgesteld worden door de werkgroep.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 11. — Pour être membre du groupe de travail, la personne désignée par le groupe politique reconnu, ainsi que l'ensemble des membres du groupe politique auquel il appartient, doit adhérer par écrit à la charte pour le respect des valeurs démocratiques.

Art. 11. — Om lid te worden van de werkgroep, moet de door de erkende politieke fractie aangewezen persoon schriftelijk verklaren dat hij het handvest voor de naleving van de democratische waarden onderschrijft. Ook alle leden van de politieke fractie waartoe hij behoort moeten dat doen.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 12. — Disposition transitoire. Avant l'élaboration de la charte, pour être membre du groupe de travail, la personne désignée par le groupe politique reconnu, ainsi que l'ensemble des membres du groupe politique auquel il appartient, s'engage par écrit à respecter:

— la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales du 4 novembre 1950, approuvée par la loi du 13 mai 1955, ainsi que les protocoles additionnels à cette Convention en vigueur en Belgique;

— la loi du 30 juillet 1981 tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme et la xénophobie;

— la loi du 23 mars 1995 tendant à réprimer la négation, la minimisation, la justification ou l'approbation du génocide commis par le régime national-socialiste pendant la Seconde Guerre mondiale.

Art. 12. — Overgangsbepaling. Vóór de opstelling van het handvest, en om lid te worden van de werkgroep, moet de door de erkende politieke fractie aangewezen persoon, er zich schriftelijk toe verbinden de volgende teksten na te leven. Ook alle leden van de politieke fractie waartoe hij behoort moeten dit doen:

— het Verdrag van 4 november 1950 tot bescherming van de rechten van de mens en de fundamentele vrijheden, goedgekeurd bij de wet van 13 mei 1955, alsmede de protocollen bij dit verdrag die in België van toepassing zijn;

— de wet van 30 juli 1981 tot bestraffing van bepaalde door racisme of xenofobie ingegeven daden;

— de wet van 23 maart 1995 tot bestraffing van het ontkennen, minimaliseren, rechtvaardigen of goedkeuren van de genocide die tijdens de tweede wereldoorlog door het Duitse nationaal-socialistische regime is gepleegd.

— Adopté.

Aangenomen.

Missions

Art. 13. — Le groupe de travail peut développer toute initiative visant à la promotion des valeurs démocratiques, dans le cadre de l'institution parlementaire.

En application du premier alinéa, le groupe de travail veille notamment:

— au développement d'actions pédagogiques et d'information;

— à l'ouverture de l'institution parlementaire et à la participation, selon les modalités que le groupe de travail définit, aux habitants, au monde associatif, social et économique de la Région bruxelloise;

— à l'apprentissage de l'exercice de la citoyenneté et à l'éducation aux valeurs démocratiques.

Opdrachten

Art. 13. — De werkgroep kan allerhande initiatieven nemen ter bevordering van de democratische waarden, in het kader van de parlementaire instelling.

Met toepassing van het eerste lid, zorgt de werkgroep onder meer voor:

— de organisatie van educatieve en informatiecampagnes;

— de openheid van de parlementaire instelling en de inspraak van de inwoners, de verenigingen en de sociale en economische partners van het Hoofdstedelijk Gewest, op een wijze die de werkgroep zelf bepaalt;

— de begeleiding bij de uitoefening van het burgerschap en het bijbrengen van de democratische waarden.

— Adopté.

Aangenomen.

Procédure

Art. 14. — Le groupe de travail soumet pour approbation au Bureau du Conseil les projets qui ont une incidence budgétaire.

Procedure

Art. 14. — De werkgroep legt de projecten waarvoor begrotingsmiddelen vereist zijn, om instemming voor aan het Bureau van de Raad.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 15. — Le groupe de travail présente au Bureau élargi du Conseil un rapport annuel de ses activités.

Art. 15. — De werkgroep legt aan het Bureau in uitgebreide samenstelling van de Raad een jaarlijks verslag voor van haar werkzaamheden.

— Adopté.

Aangenomen.

Collaborations

Art. 16. — Le groupe de travail peut se faire assister d'un ou plusieurs experts qu'il juge utile de s'adjoindre.

Samenstelling

Art. 16. — De werkgroep kan zich laten bijstaan door een of meer deskundigen die volgens haar een nuttige bijdragen kunnen leveren.

— Adopté.

Aangenomen.

Terme

Art. 17. — Le groupe de travail est constitué pour la durée de la législature.

Termijn

Art. 17. — De werkgroep wordt samengesteld voor de duur van de zittingsperiode.

— Adopté.

Aangenomen.

Mme la Présidente. — Le vote sur l'ensemble de la proposition de résolution aura lieu tout à l'heure.

De stemming over het geheel van het voorstel van resolutie zal straks plaatshebben.

QUESTIONS ORALES — MONDELINGE VRAGEN

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle les questions orales.

Aan de orde zijn de mondelinge vragen.

QUESTION ORALE DE MME ANNE-SYLVIE MOUZON A M. JACQUES SIMONET, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT «LA CIRCULAIRE RELATIVE A L'AFFECTATION DU PRODUIT DE LA TROISIEME MISE EN BOURSE D'ACTIONS DU CREDIT COMMUNAL DE BELGIQUE/DEXIA»

MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW ANNE-SYLVIE MOUZON AAN DE HEER JACQUES SIMONET, MINISTER-VOORZITTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE «DE CIRCULAIRE OVER DE BESTEDING VAN DE OPBRENGST VAN DE DERDE BEURSGANG VAN HET GEMEENTEKREDIET VAN BELGIE/DEXIA»

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Mouzon pour poser sa question.

Mme Anne-Sylvie Mouzon. — Madame la Présidente, madame la ministre, monsieur le ministre-président, chers collègues, ma question concerne un domaine assez technique.

Monsieur le ministre-président, à la mi-mars, les collèges des bourgmestre et échevins des 19 communes ont reçu une circulaire signée de votre blanche main, relative «à l'affectation du produit de la troisième mise en bourse d'actions du Crédit communal de Belgique/Dexia».

Cette circulaire vise-t-elle bien les dividendes extraordinaires que les communes vont recevoir en juin et rien que cela ou bien vise-t-elle également l'opération de certification d'actions dont il est aussi question actuellement? Auquel cas, l'opération de certification générera éventuellement, pour les communes qui vendraient, des recettes à l'extraordinaire et non à l'ordinaire. Si cela concerne les dividendes extraordinaires, puisqu'il s'agit d'un dividende, cela s'inscrira au budget ordinaire des communes et pas au budget extraordinaire. Mais comme il s'agit d'un dividende extraordinaire, comme votre prédécesseur, vous préconisez qu'il ne soit pas affecté au financement de dépenses courantes et récurrentes mais à des dépenses elles-mêmes extraordinaires. Vous préconisez — et cela, c'est original par rapport aux circulaires précédentes — le remboursement anticipé de la dette hospitalière. J'y reviendrai.

Vous préconisez aussi, comme dans les circulaires précédentes, la constitution d'un fonds de pension. Cela ne me pose pas de problème, si ce n'est qu'il serait peut-être temps de se demander s'il n'y a pas moyen de générer des économies ou de meilleures performances en essayant de globaliser tous ces fonds de pension qui se créent au niveau local. Les perspectives sont tout de même très inquiétantes en matière de pensions. La charte sociale nous oblige tous à transformer le plus possible d'agents contractuels en agents statutaires. Cet élément ajouté à celui du vieilissement générera à terme une dette assez lourde. Je pense que des techniques sont possibles tout en préservant l'autonomie communale.

Vous suggérez aussi de destiner ces montants à un fonds de réserve extraordinaire pour une affectation ultérieure. Cela ne mange pas de pain. On peut envisager que des communes utilisent ces fonds pour acheter des certificats, dans le cadre du marché interne au holding public, aux communes et villes qui, elles, vendront leurs certificats.

Vous préconisez aussi le financement de nouveaux projets du service extraordinaire.

Là où nous ne pouvons plus admettre votre circulaire, c'est quand vous préconisez, non pas que la commune rembourse une dette hospitalière, mais qu'elle ne le fasse qu'à 50%, le CPAS, de son coté, étant obligé de vendre du patrimoine pour rembourser les 50% restants. C'est inacceptable. D'abord, vous n'êtes pas le ministre de tutelle des CPAS, pas plus que le ministre

responsable du financement des CPAS. Ce sont, dans les deux cas, vos collègues Neyts et Tomas.

Vous n'avez donc pas, via une circulaire du seul ministre président régional, adressée aux communes, à forcer la main des CPAS quant à la vente de leur patrimoine. Qui plus est, il serait inacceptable, alors que la commune recevra un dividende extraordinaire, qui n'entame ni son patrimoine ni son capital, que le CPAS ait à supporter les 50 % supplémentaires en devant vendre du patrimoine. Par conséquent, ce dernier perdrait également les bénéfices que lui rapporte ce patrimoine.

De plus, monsieur le ministre-président, la technique est totalement illégale. Un CPAS ne peut pas affecter une recette extraordinaire générée par la vente de patrimoine au remboursement de dépenses ordinaires. Or, les emprunts hospitaliers sont affectés aux dépenses ordinaires. Légalement, c'est impossible. Sur ce point, nous vous demandons donc de retirer votre circulaire.

Par ailleurs, si vous tenez absolument à mêler les CPAS dans l'affaire, avec l'accord de vos collègues du bicommunautaire, vous pouvez envisager, par exemple, que les fonds de pension qui se constituent portent également sur les membres du personnel des CPAS, qui généralement ont été oubliés dans les opérations fonds de pension Dexia 1 et Dexia 2.

Vous pouvez aussi prévoir l'affectation de ce dividende extraordinaire — ce qui serait légalement possible — aux investissements nécessaires en matière de MRS. Vous pouvez prévoir une série de choses en collaboration avec vos collègues, mais seul vous ne pouvez forcer la main des CPAS. *(Applaudissements sur les bancs socialistes.)*

Mme la Présidente. — La parole est à M. Simonet, ministre-président.

M. Jacques Simonet, ministre-président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Madame la Présidente, Mme Mouzon a posé plusieurs questions précises et d'ordre relativement technique. Aussi, je tenterai de lui fournir une réponse précise et pas trop absconse, car la matière n'est pas facile à saisir.

En réponse à sa première question, je lui confirme bien volontiers que la circulaire à laquelle elle se réfère, et qui est relative à l'affectation du produit de la troisième mise en bourse d'actions du Crédit communal de Belgique, c'est-à-dire Dexia, s'inscrit effectivement dans le cadre de l'opération qu'elle évoquait et vise bien le dividende extraordinaire à percevoir par les communes. Il me paraît sage, compte tenu du fait que la situation financière peut varier sensiblement d'une commune à l'autre, que la circulaire vise, de manière assez large à permettre à chaque commune d'affecter le produit précité, soit le dividende extraordinaire, de la façon la plus opportune et la plus efficace, en tenant compte, je le répète, des spécificités communales.

Je vous ferai grâce de la lecture des différentes possibilités d'affectation de ce produit. D'ailleurs, Mme Mouzon a fait allusion à un certain nombre d'aspects contenus dans la circulaire. Cependant, l'éventail des possibilités d'utilisation des fonds qui seraient reçus du Crédit communal est suffisamment vaste pour que les communes puissent remédier aux difficultés inhérentes à leur structure ou à leur gestion financière.

En ce qui concerne la problématique du remboursement des emprunts afférents à la dette hospitalière — c'est là que se situe le fond politique de l'intervention de Mme Mouzon — je crois qu'il y a un malentendu entre nous. La circulaire à laquelle elle se réfère n'adresse aucune recommandation aux centres publics d'aide sociale. A cet égard, je vous donne lecture de ce qui figure au texte de la circulaire : « Dans le cas spécifique des emprunts afférents à la dette des hôpitaux, les remboursements anticipés seront, en outre, financés par le produit de l'aliénation d'une partie des actifs détenus par les CPAS pour un montant équivalent à au moins 50 % du montant du produit de l'opération Dexia, affectée au remboursement d'emprunts. A cet effet, — c'est là que se situe l'élément important puisqu'on se trouve dans un cadre de contractualisation de la relation entre la commune en tant que pouvoir de tutelle du CPAS et le CPAS — un accord sera préalablement conclu au sein du comité de concertation commune/CPAS. » Telle est la recommandation que nous formulons aux communes et non aux CPAS.

Partant, je pense très honnêtement être demeuré strictement dans les limites des compétences qui sont celles du ministre-président en tant que ministre de tutelle des communes et n'avoir pas — contrairement à ce que vous disiez en conclusion de votre question — empiété sur les compétences des ministres, membres du Collège réuni de la Commission communautaire commune, puisque dans le cadre de la circulaire dont nous débattons cet après-midi, je me suis borné à indiquer à ces communes, qui choisiraient une affectation visant au remboursement de la dette hospitalière, les fondements sur lesquels devrait reposer ledit remboursement. Donc, la nécessité de conclure un accord entre la commune, d'une part, et le CPAS, d'autre part. La contrepartie qui serait dans ce cadre demandé au CPAS ne servirait évidemment pas elle-même au remboursement d'emprunts, mais serait utilisée à d'autres fins — comme par exemple, pour la constitution de réserves.

En conséquence, je pense que nous ne faisons pas la même lecture de la circulaire en cause. Je tiens à insister encore sur le fait que je me suis adressé aux communes dans le cadre strict des compétences qui sont les miennes.

Mme la Présidente. — Madame Mouzon, vous avez la possibilité de poser encore brièvement une question supplémentaire, conformément au règlement.

Mme Anne-Sylvie Mouzon. — Madame la Présidente, monsieur le ministre-président, chers collègues, j'ai le texte de votre circulaire sous les yeux. Un accord entre la commune et le CPAS sera nécessaire afin que la commune accepte un remboursement équivalent à un montant de 50 %, tout en exigeant du CPAS en question qu'il vende du patrimoine aux fins d'apporter les 50 % complémentaires.

Sachez, monsieur le ministre-président, que le CPAS ne pourra pas légalement donner son accord à pareille opération, parce qu'il ne sera pas en droit d'affecter la vente de « patrimoine CPAS — recettes extraordinaires » au remboursement d'emprunts. En conséquence, sur ce point, votre circulaire est totalement inapplicable.

Mme la Présidente. — La parole est à monsieur Simonet, ministre-président.

M. Jacques Simonet, ministre-président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Encore une fois, je pense qu'il s'agit ici d'un malentendu quant à la lecture de la circulaire. Celle-ci ne demande pas un apport de 50 % des CPAS dans le cadre des remboursements d'emprunts. C'est une mesure strictement patrimoniale. Dès lors, je tiens à répéter que cette circulaire s'adresse vraiment aux communes.

Mme la Présidente. — L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE MME GENEVIEVE MEUNIER A M. JACQUES SIMONET, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT «LA COMPATIBILITE ENTRE LA FONCTION DE MINISTRE, MEMBRE D'UN GOUVERNEMENT QUI A LA TUTELLE SUR LES INTERCOMMUNALES ET CELLE D'ADMINISTRATEUR D'UNE INTERCOMMUNALE»

MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW GENEVIEVE MEUNIER AAN DE HEER JACQUES SIMONET, MINISTER-VOORZITTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE «DE VERENIGBAARHEID VAN DE FUNCTIE VAN MINISTER DIE HET TOEZICHT OP DE INTERCOMMUNALES UITOEFENT, EN DE FUNCTIE VAN BESTUURDER IN EEN INTERCOMMUNALE»

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Meunier pour poser sa question.

Mme Geneviève Meunier. — Madame la Présidente, monsieur le ministre-président, chers collègues, en matière de cumul et d'incompatibilité de mandats, la déclaration gouvernementale de juillet 1999 prévoit dans le chapitre relatif à l'administration l'incompatibilité entre le mandat de parlementaire bruxellois et celui d'administrateur dans une OIP régionale.

Elle prévoit en outre que le Gouvernement veillera également au respect des incompatibilités résultant de conflits d'intérêts pouvant naître d'autres mandats publics ou privés.

Le groupe ECOLO estime que des conflits d'intérêts peuvent également surgir au niveau des mandats dans les intercommunales bruxelloises. Les politiques de l'Eau et de l'Energie sont de compétence régionale, mais sont aussi gérées par des intercommunales bruxelloises, qui peuvent avoir des intérêts divergents, différents de ceux de la Région.

Et donc la participation, dans des conseils d'administration, d'intercommunales qui gèrent la distribution d'énergie et d'eau peut poser des conflits d'intérêts pour des mandataires régionaux, *a fortiori* quand ils sont ministres régionaux.

Il n'est pas acceptable pour ECOLO qu'un ministre membre d'un Gouvernement, qui a la tutelle sur les intercommunales, soit aussi administrateur dans des intercommunales bruxelloises. En effet, il peut se retrouver à la fois juge et partie dans certains dossiers.

A titre d'exemple, le plus illustratif, le ministre, qui a la compétence de l'Energie dans ses attributions, était encore il y a peu président d'Interelec et est toujours membre du conseil d'administration à ce jour. Il y a ici clairement un conflit d'intérêts entre les 2 fonctions : ce ministre va présenter prochainement un projet d'ordonnance ouvrant le marché de l'électricité en Région bruxelloise; les sociétés de distribution de l'électricité sont les premières concernées et n'ont pas évidemment les mêmes intérêts que le «politique». Cela nous pose problème en termes d'éthique politique.

Plus globalement, nous estimons qu'un membre du Gouvernement doit démissionner de ses mandats dans les intercommunales, même s'il n'a pas les matières visées par les intercommunales dans ses attributions directes.

Je vous interroge, monsieur le ministre-président, sur la compatibilité entre la fonction de ministre, membre d'un Gouvernement qui a la tutelle sur les intercommunales, et celle d'administrateur dans une intercommunale; N'y a-t-il pas ici matière à application de la déclaration gouvernementale relative au respect des incompatibilités résultant de conflits d'intérêts pouvant naître d'autres mandats publics ou privés?

Mme la Présidente. — La parole est à M. Simonet, ministre-président.

M. Jacques Simonet, ministre-président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Madame la Présidente, je sais que Mme Meunier en est consciente mais je tiens cependant à attirer l'attention sur le fait que le législateur n'établit pas d'incompatibilité légale entre un mandat de membre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et un mandat d'administrateur d'une intercommunale. Au-delà de cette absence d'incompatibilité légale, l'examen des dossiers relatifs à la tutelle sur les intercommunales ressortit exclusivement aux attributions du ministre-président, en tout cas dans la structure de l'actuel Gouvernement bruxellois. Le ministre compétent pour l'Energie, auquel vous vous référiez dans le cadre de votre question, n'intervient pas dans les dossiers de tutelle à l'égard des intercommunales. Je puis vous rassurer immédiatement puisque le membre du Gouvernement qui exerce la tutelle sur les intercommunales, en l'occurrence moi-même, n'exerce pas et n'a jamais exercé un mandat quelconque dans un conseil d'administration d'intercommunale. A cet égard donc, par rapport à l'exercice de la tutelle, ce problème de conflits d'intérêts et d'incompatibilités éventuelles ne se pose pas.

En ce qui concerne les conflits d'intérêts qui pourraient résulter de l'exercice conjoint des fonctions précitées, c'est-à-dire entre membre d'un Gouvernement, président ou administrateur d'intercommunale, le Gouvernement a pour politique d'examiner au cas par cas, et à la lumière des éléments de droit et de fait qui sont propres à chaque cas d'espèce, la nécessité qu'il peut y avoir de se «déporter» en fonction de l'existence éventuelle d'un conflit d'intérêts.

Avant même que cette question soit examinée par le Gouvernement bruxellois, c'est dans l'esprit de cette philosophie de la déclaration gouvernementale — à laquelle vous vous êtes référée de manière opportune — que le ministre de l'Energie a pris l'initiative de démissionner d'une présidence d'intercommunale d'électricité qu'il assumait jusqu'il y a peu.

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Meunier.

Mme Geneviève Meunier. — Madame la Présidente, je sais qu'il n'y a pas d'incompatibilité légale mais nous parlons d'une incompatibilité éthique. Pour nous, il peut y avoir conflit d'intérêts sur certaines matières.

J'espérais qu'il y avait application de la déclaration gouvernementale dans ce cas-ci. C'est pourquoi, monsieur le ministre-président, je suis déçue par votre réponse.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Simonet, ministre-président.

M. Jacques Simonet, ministre-président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux,

de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Madame la Présidente, Mme Meunier renvoie à l'éthique du ministre de l'Energie. Je peux difficilement me substituer à lui en cette matière !

Mme la Présidente. — L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE MME BERNADETTE WYNANTS A M. JACQUES SIMONET, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT «LA DIFFUSION DES JOURNAUX TELEVISES DE TELE-BRUXELLES ET DE TV BRUSSEL SUR LE SITE INTERNET DE LA REGION BRUXELLOISE»

MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW BERNADETTE WYNANTS AAN DE HEER JACQUES SIMONET, MINISTER-VOORZITTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE «HET UITZENDEN VAN DE TELEVISIEJOURNAALS VAN TV BRUSSEL EN TELE-BRUXELLES OP DE INTERNETSITE VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST»

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Wynants pour poser sa question.

Mme Bernadette Wynants. — Monsieur le ministre-président, je n'ai qu'une question à vous poser. Je voudrais vous interroger sur vos déclarations, au cours d'une émission d'information diffusée par RTL le 12 mars dernier, concernant votre projet d'intégrer les journaux télévisés des deux télévisions communautaires bruxelloises, Télé-Bruxelles et TV Brussel, sur le site Internet de la Région bruxelloise.

Cela me semble être une excellente idée et je me réjouis de cette initiative qui devrait assurer une plus large diffusion de ces émissions d'information et, par là, une plus grande sensibilisation aux enjeux propres à notre Région.

En effet, cette mesure devrait permettre à un public plus nombreux de suivre désormais ces émissions, c'est-à-dire les habitants de Wallonie, de Flandre ou même de l'étranger.

Monsieur le ministre-président, pouvez-vous nous préciser si vous avez consulté les responsables des deux télévisions communautaires à propos de cette initiative et quelle a été leur position à cet égard ?

Lorsque la presse a relayé cette information le 13 mars, très peu de gens des deux télévisions communautaires étaient au courant de votre initiative.

Une petite inquiétude est liée à cet étonnement et j'en viens ainsi à ma deuxième question.

Quel budget prendra en charge les coûts de l'opération ? Ces coûts seront-ils assumés par le centre d'informatique de la Région bruxelloise et, sinon, quelle autre institution les prendrait en charge ?

A quelle date la diffusion de ces émissions d'information via le site Internet de la Région sera-t-elle effective ? *(Applaudissements sur les bancs ECOLO.)*

Mme la Présidente. — La parole est à M. Simonet, ministre-président.

M. Jacques Simonet, ministre-président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Madame la Présidente, je répondrai brièvement à la question assez précise de Mme Wynants.

En ce qui concerne la première partie de la question relative à la consultation des responsables des deux télévisions communautaires à propos de l'initiative que j'ai annoncée, vous vous êtes référée, madame Wynants, à une émission de télévision sur RTL-TVI qui était censée être un scoop, j'avais pris la peine d'avoir un certain nombre de contacts informels avec les responsables de Télé-Bruxelles et TV-Brussel. Je pense pouvoir dire que l'initiative proposée à cette occasion, pour autant, m'ont dit les différents responsables des TV communautaires, qu'une solution budgétaire puisse être trouvée, rencontrait a priori leurs faveurs. Le soir même, à la fois sur Télé-Bruxelles et sur TV-Brussel, vous aurez pris connaissance des réactions plutôt positives des directeurs ou des dirigeants des chaînes. Pour l'anecdote, je vous signale que le directeur de Télé-Bruxelles qui était à Londres ce week-end là, m'a téléphoné pour savoir s'il pouvait enregistrer sa réaction avant que j'aie annoncé la proposition que j'allais faire sur Télé-Bruxelles, ceci pour dire qu'ils étaient au courant.

En ce qui concerne la deuxième partie de la question, qui est effectivement le nerf de la guerre quand on connait la situation budgétaire de Télé-Bruxelles et de TV-Brussel, à savoir quel est le budget qui va prendre en charge le coût de l'opération de diffusion des deux chaînes communautaires via le site Internet de la Région bruxelloise et si ces coûts seront assumés par le centre d'informatique de la Région bruxelloise ou par une autre institution, la question ne se pose pas dans la mesure où la volonté qui est la mienne, est de faire savoir que j'ai l'intention de dégager pour la diffusion de ces télévisions communautaires des budgets *ad hoc* sur les crédits liés à la promotion de l'image de Bruxelles. Comme vous l'avez dit, c'est une manière de sensibiliser bien au-delà des frontières bruxelloises d'autres téléspectateurs aux informations et aux spécificités de notre région. Ce sera un budget « image de Bruxelles » et c'est moi qui assumerai la charge budgétaire de cette opération.

Enfin, et c'est le troisième volet de votre question, concernant le timing de la diffusion de TV-Brussel et de Télé-Bruxelles sur Internet, j'espère que les journaux télévisés de ces chaînes communautaires pourront intervenir encore cette année-ci. Idéalement, cela devrait pouvoir se faire au moment de la mise en œuvre des nouvelles grilles d'émissions d'information.

Je peux donc confirmer à Mme Wynants qu'une solution budgétaire sera dégagée pour financier l'opération en dehors des budgets des institutions concernées, avec la volonté d'assurer une sensibilisation plus large aux enjeux propres à notre région. Il s'agira donc de crédit régionaux. C'est aussi une belle manière en tant que ministre-président et, parce que cela pourra avoir un prolongement, en tant que ministre responsable de la politique scientifique, de projeter nos télévisions communautaires vers l'extérieur via les nouvelles technologies d'informations.

Nous allons bientôt signer avec Mme Neyts la convention-cadre relative à la mise en œuvre du réseau à larges bandes.

D'importantes économies budgétaires seront ainsi réalisées quant à la mise de Télé-Bruxelles et de TV-Brussel sur le Net.

Mme la Présidente. — L'incident est clos.

VOTES NOMINATIFS — NAAMSTEMMINGEN

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle les votes nominatifs sur les projets dont l'examen est terminé.

Aan de orde zijn de naamstemmingen over de afgehandelde ontwerpen.

PROJET D'ORDONNANCE PORTANT ASSENTIMENT AU PROTOCOLE A LA CONVENTION SUR LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE TRANSFRONTIERE A LONGUE DISTANCE DE 1979, RELATIF A LA LUTTE CONTRE LES EMISSIONS D'OXYDES D'AZOTE OU LEURS FLUX TRANSFRONTIERES ET A SON ANNEXE TECHNIQUE, FAITS A SOFIA LE 31 OCTOBRE 1998

Vote nominatif sur l'ensemble

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE INSTEMMING MET HET PROTOCOL INZAKE DE BEHEERSING VAN EMISSIES VAN STIKSTOFOXIDEN OF VAN DE GRENSOVERSCHRIJDENDE STROMEN VAN DEZE STIKSTOFVERBINDINGEN BIJ HET VERDRAG VAN 1979 BETREFFENDE GRENSOVERSCHRIJDENDE LUCHTVERONTREINIGING OVER LANGE AFSTAND, EN MET DE TECHNISCHE BIJLAGE, ONDERTEKEND TE SOFIA OP 31 OKTOBER 1998

Naamstemming over het geheel

Mme la Présidente. — Mesdames, messieurs, nous passons maintenant au vote nominatif sur le projet d'ordonnance.

Dames en heren, wij stemmen nu over het ontwerp van ordonnantie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

63 membres sont présents.

63 leden zijn aanwezig.

56 votent oui.

56 stemmen ja.

7 s'abstiennent.

7 onthouden zich.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen. Het zal ter bekrachtiging aan de Regering worden voorgelegd.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Boelpaepe, Mmes Braeckman, Byttebier, Caron, Carthé, MM. Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Daems, Daïf, Debry, de Clippele, Decourty, Mme De Galan, MM. De Grave, de Jonghe d'Ardoye d'Erp, de Lobkowicz, Demannez, de Patoul, Mme Derbaki Sbai, MM. Doulkeridis, Draps, Mmes Dupuis, Fraiteur, M. Gatz, Mme Gelas, MM. Gosuin, Grijp, Grimberghs, Mmes Grouwels, Herscovici, M. Hutchinson, Mme Huytebroeck, MM. Lahssaini, Lemaire, Mme Lemesre, M. Mahieu, Mme Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, Mme Neyts-Uyttebroeck, M. Ouezekhti, Mme Payfa, M. Pesztat, Riguelle, Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Schepmans, Theunissen, MM. Tomas, Vervoort et Mme Wynants.

Se sont abstenus:

Onthouden hebben zich:

M. Arckens, Mme Bastien, MM. Demol, Hance, Lootens-Stael, Mme Rorive et M. Van Assche.

PROJET D'ORDONNANCE PORTANT ASSENTIMENT AU PROTOCOLE A LA CONVENTION SUR LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE TRANSFRONTIERE A LONGUE DISTANCE DE 1979, RELATIF A LA LUTTE CONTRE LES EMISSIONS DES COMPOSES ORGANIQUES VOLATILS OU DE LEURS FLUX TRANSFRONTIERES ET AUX ANNEXES I, II, III ET IV, FAITS A GENEVE LE 18 NOVEMBRE 1991

Vote nominatif sur l'ensemble

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE INSTEMMING MET HET PROTOCOL BIJ HET VERDRAG VAN 1979 BETREFFENDE GRENSOVERSCHRIJDENDE LUCHTVERONTREINIGING OVER LANGE AFSTAND, INZAKE DE BEHEERSING VAN EMISSIES VAN VLUCHTIGE ORGANISCHE STOFFEN OF HUN GRENSOVERSCHRIJDENDE STROMEN, EN MET DE BIJLAGEN I, II, III EN IV, ONDERTEKEND TE GENEVE OP 18 NOVEMBER 1991

Naamstemming over het geheel

Mme la Présidente. — Mesdames, messieurs, nous passons maintenant au vote nominatif sur le projet d'ordonnance.

Dames en heren, wij stemmen nu over het ontwerp van ordonnantie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

63 membres sont présents.

63 leden zijn aanwezig.

56 votent oui.

56 stemmen ja.

7 s'abstiennent.

7 onthouden zich.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen. Het zal ter bekrachtiging aan de Regering worden voorgelegd.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Boelpaepe, Mmes Braeckman, Byttebier, Caron, Carthé, MM. Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Daems, Daïf, Debry, de Clippele, Decourty, Mme De Galan, MM. De Grave, de Jonghe d'Ardoye d'Erp, de Lobkowicz, Demannez, de Patoul, Mme Derbaki Sbai, MM. Doulkeridis, Draps, Mmes Dupuis, Fraiteur, M. Gatz, Mme Gelas, MM. Gosuin, Grijp, Grimberghs, Mmes Grouwels, Herscovici, M. Hutchinson, Mme Huytebroeck, MM. Lahssaini, Lemaire, Mme Lemesre, M. Mahieu, Mme Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, Mme Neyts-Uyttebroeck, M. Ouezekhti, Mme Payfa, M. Pesztat, Riguelle, Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Schepmans, Theunissen, MM. Tomas, Vervoort et Mme Wynants.

Se sont abstenus :

Onthouden hebben zich :

M. Arckens, Mme Bastien, MM. Demol, Hance, Lootens-Stael, Mme Rorive et M. Van Assche.

PROJET D'ORDONNANCE PORTANT ASSENTIMENT AU PROTOCOLE A LA CONVENTION DE 1979 SUR LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE TRANSFRONTIERE A LONGUE DISTANCE, RELATIF A UNE NOUVELLE REDUCTION DES EMISSIONS DE SOUFRE ET AUX ANNEXES I, II, III, IV ET V, SIGNES A OSLO LE 14 JUIN 1994

Vote nominatif sur l'ensemble

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE INSTEMMING MET HET PROTOCOL BIJ HET VERDRAG VAN 1979 BETREFFENDE GRENSOVERSCHRIJDENDE LUCHTVERONTREINIGING OVER LANGE AFSTAND MET BETREKKING TOT EEN VERDERE BEPERKING VAN ZWAVELEMISSIES, EN MET DE BIJLAGEN I, II, III, IV EN V, ONDERTEKEND TE OSLO OP 14 JUNI 1994

Naamstemming over het geheel

Mme la Présidente. — Mesdames, messieurs, nous passons maintenant au vote nominatif sur le projet d'ordonnance.

Dames en heren, wij stemmen nu over het ontwerp van ordonnantie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

63 membres sont présents.

63 leden zijn aanwezig.

56 votent oui.

56 stemmen ja.

7 s'abstiennent.

7 onthouden zich.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen. Het zal ter bekrachtiging aan de Regering worden voorgelegd.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Boelpaepe, Mmes Braeckman, Byttebier, Caron, Carthé, MM. Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Daems, Daïf, Debry, de Clippele, Decourty, Mme De Galan, MM. De Grave, de Jonghe d'Ardoye d'Erp, de Lobkowicz, Demannez, de Patoul, Mme Derbaki Sbai, MM. Doulkeridis, Draps, Mmes Dupuis, Fraiteur, M. Gatz, Mme Gelas, MM. Gosuin, Grijp, Grimberghs, Mmes Grouwels, Herscovici, M. Hutchinson, Mme Huytebroeck, MM. Lahssaini, Lemaire, Mme Lemesre, M. Mahieu, Mme Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, Mme Neyts-Uyttebroeck, M. Ouezekhti, Mme Payfa, M. Pesztat, Riguelle, Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Schepmans, Theunissen, MM. Tomas, Vervoort et Mme Wynants.

Se sont abstenus :

Onthouden hebben zich :

M. Arckens, Mme Bastien, MM. Demol, Hance, Lootens-Stael, Mme Rorive et M. Van Assche.

PROJET D'ORDONNANCE PORTANT ASSENTIMENT A LA CONVENTION EUROPEENNE SUR LA COPRODUCTION CINEMATOGRAPHIQUE, ET AUX ANNEXES I ET II, FAITS A STRASBOURG LE 2 OCTOBRE 1992

Vote nominatif sur l'ensemble

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE INSTEMMING MET DE EUROPESE OVEREENKOMST INZAKE DE COPRODUCTIE OP HET GEBIED VAN DE FILM EN MET DE BIJLAGEN I EN II, OPGEMAAKT TE STRAATSBURG OP 2 OKTOBER 1992

Naamstemming over het geheel

Mme la Présidente. — Mesdames, messieurs, nous passons maintenant au vote nominatif sur le projet d'ordonnance.

Dames en heren, wij stemmen nu over het ontwerp van ordonnantie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

63 membres sont présents.

63 leden zijn aanwezig.

56 votent oui.

56 stemmen ja.

7 s'abstiennent.

7 onthouden zich.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen. Het zal ter bekrachtiging aan de Regering worden voorgelegd.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Boelpaepe, Mmes Braeckman, Byttebier, Caron, Carthé, MM. Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Daems, Daïf, Debry, de Clippele, Decourty, Mme De Galan, MM. De Grave, de Jonghe d'Ardoye d'Erp, de Lobkowicz, Demannez, de Patoul, Mme Derbaki Sbai, MM. Doulkeridis, Draps, Mmes Dupuis, Fraiteur, M. Gatz, Mme Gelas, MM. Gosuin, Grijp, Grimberghs, Mmes Grouwels, Herscovici, M. Hutchinson, Mme Huytebroeck, MM. Lahssaini, Lemaire, Mme Lemesre, M. Mahieu, Mme Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, Mme Neyts-Uyttebroeck, M. Ouezekhti, Mme Payfa, M. Pesztat, Riguelle, Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Schepmans, Theunissen, MM. Tomas, Vervoort et Mme Wynants.

Se sont abstenus:

Onthouden hebben zich:

M. Arckens, Mme Bastien, MM. Demol, Hance, Lootens-Stael, Mme Rorive et M. Van Assche.

PROPOSITION DE RECOMMANDATIONS RELATIVES A L'AVANT-PROJET DE PLAN FEDERAL POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE 2000-2003

Vote nominatif sur l'ensemble

VOORSTEL VAN AANBEVELINGEN BETREFFENDE HET VOORONTWERP VAN FEDERAAL PLAN INZAKE DUURZAME ONTWIKKELING 2000-2003

Naamstemming over het geheel

Mme la Présidente. — Mesdames, messieurs, nous passons maintenant au vote nominatif sur la proposition de recommandations.

Dames en heren, wij stemmen nu over het voorstel van aanbevelingen.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

63 membres sont présents.

63 leden zijn aanwezig.

56 votent oui.

56 stemmen ja.

7 s'abstiennent.

7 onthouden zich.

En conséquence, la proposition de recommandation est adoptée.

Bijgevolg is het voorstel van aanbevelingen aangenomen.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Boelpaepe, Mmes Braeckman, Byttebier, Caron, Carthé, MM. Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Daems, Daïf, Debry, de Clippele, Decourty, Mme De Galan, MM. De Grave, de Jonghe d'Ardoye d'Erp, de Lobkowicz, Demannez, de Patoul, Mme Derbaki Sbai, MM. Doulkeridis, Draps, Mmes Dupuis, Fraiteur, M. Gatz, Mme Gelas, MM. Gosuin, Grijp, Grimberghs, Mmes Grouwels, Herscovici, M. Hutchinson, Mme Huytebroeck, MM. Lahssaini, Lemaire, Mme Lemesre, M. Mahieu, Mme Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, Mme Neyts-Uyttebroeck, M. Ouezekhti, Mme Payfa, M. Pesztat, Riguelle, Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Schepmans, Theunissen, MM. Tomas, Vervoort et Mme Wynants.

Se sont abstenus:

Onthouden hebben zich:

M. Arckens, Mme Bastien, MM. Demol, Hance, Lootens-Stael, Mme Rorive et M. Van Assche.

PROPOSITION DE RESOLUTION PORTANT CREATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL CHARGE DE LA PROMOTION DE VALEURS DEMOCRATIQUES AU SEIN DU CONSEIL DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE ET DE L'ASSEMBLEE REUNIE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE

Vote réservé

VOORSTEL VAN RESOLUTIE TOT OPRICHTING VAN EEN WERKGROEP BELAST MET DE BEVORDERING VAN DE DEMOCRATISCHE WAARDEN BINNEN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE RAAD EN DE VERENIGDE VERGADERING VAN DE GEMEENSCHAPPELIJKE GEMEENSCHAPSCOMMISSIE

Aangehouden stemming

Mme la Présidente. — Nous allons procéder au vote sur l'amendement réservé de la proposition de résolution.

Wij zullen over het aangehouden amendement van het voorstel van resolutie stemmen.

Mesdames, messieurs, nous passons maintenant au vote sur l'amendement n° 1 de MM. Lootens-Stael, Arckens, Demol et Van Assche.

Wij stemmen nu over het amendement nr. 1 van de heren Lootens-Stael, Arckens, Demol en Van Assche.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

63 membres sont présents.

63 leden zijn aanwezig.

56 votent non.

56 stemmen neen.

7 votent oui.

7 stemmen ja.

En conséquence, l'amendement est rejeté.

Bijgevolg is het amendement verworpen.

Ont voté non:

Neen hebben gestemd:

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Boelpaepe, Mmes Braeckman, Byttebier, Caron, Carthé, MM. Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Daems, Daïf, Debry, de Clippele, Decourty, Mme De Galan, MM. De Grave, de Jonghe d'Ardoye d'Erp, de Lobkowicz, Demannez, de Patoul, Mme Derbaki Sbai, MM. Doulkeridis, Draps, Mmes Dupuis, Fraiteur, M. Gatz, Mme Gelas, MM. Gosuin, Grijp, Grimberghs, Mmes Grouwels, Herscovici, M. Hutchinson, Mme Huytebroeck, MM. Lahssaini, Lemaire, Mme Lemesre, M. Mahieu, Mme Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, Mme Neyts-Uyttebroeck, M. Ouezekhti, Mme Payfa, M. Pesztat, Riguelle, Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Schepmans, Theunissen, MM. Tomas, Vervoort et Mme Wynants.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

M. Arckens, Mme Bastien, MM. Demol, Hance, Lootens-Stael, Mme Rorive et M. Van Assche.

Mme la Présidente. — Mesdames, messieurs, nous passons maintenant au vote nominatif sur la proposition de résolution.

Dames en heren, wij stemmen nu over het voorstel van resolutie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

63 membres sont présents.

63 leden zijn aanwezig.

56 votent oui.

56 stemmen ja.

7 votent non.

7 stemmen neen.

En conséquence, la proposition de résolution est adoptée.

Bijgevolg is het voorstel van resolutie aangenomen.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Boelpaepe, Mmes Braeckman, Byttebier, Caron, Carthé, MM. Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Daems, Daïf, Debry, de Clippele, Decourty, Mme De Galan, MM. De Grave, de Jonghe d'Ardoye d'Erp, de Lobkowicz, Demannez, de Patoul, Mme Derbaki Sbai, MM. Doulkeridis, Draps, Mmes Dupuis, Fraiteur, M. Gatz, Mme Gelas, MM. Gosuin, Grijp, Grimberghs, Mmes Grouwels, Herscovici, M. Hutchinson, Mme Huytebroeck, MM. Lahssaini, Lemaire, Mme Lemesre, M. Mahieu, Mme Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, Mme Neyts-Uyttebroeck, M. Ouezekhti, Mme Payfa, M. Pesztat, Riguelle, Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Schepmans, Theunissen, MM. Tomas, Vervoort et Mme Wynants.

Ont voté non:

Neen hebben gestemd:

M. Arckens, Mme Bastien, MM. Demol, Hance, Lootens-Stael, Mme Rorive et M. Van Assche.

ORDRES DU JOUR DEPOSES EN CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE M. YARON PESZTAT A M. ROBERT DELATHOUWER, SECRETAIRE D'ETAT DE LA MOBILITE, DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET DE L'AIDE MEDICALE URGENTE, CONCERNANT «LA POLITIQUE DU STATIONNEMENT EN VOIRIE»

Vote nominatif

MOTIES INGEDIEND TOT BESLUIT VAN DE INTERPELLATIE VAN DE HEER YARON PESZTAT TOT DE HEER ROBERT DELATHOUWER, STAATSSECRETARIS VOOR MOBILITEIT, OPENBAAR AMBT, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, BETREFFENDE «HET PARKEERBELEID»

Naamstemming

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle le vote sur les ordres du jour déposés en conclusion de l'interpellation de M. Yaron Pesztat à M. Robert Delathouwer, secrétaire d'Etat de la Mobilité, de la Fonction publique, de la Lutte contre l'Incendie et de l'Aide médicale urgente, concernant «la politique du stationnement en voirie».

Aan de orde is de stemming over de moties ingediend naar aanleiding van de interpellatie van de heer Yaron Pesztat tot de heer Robert Delathouwer, staatssecretaris voor Mobiliteit, Openbaar Ambt, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende «het parkeerbeleid».

Deux ordres du jour ont été déposés:

Twee moties werden ingediend:

Un ordre du jour motivé a été déposé par MM. Denis Grimberghs et Benoît Cerexhe.

Een gemotiveerde motie werd ingediend door de heren Denis Grimberghs en Benoît Cerexhe.

L'ordre du jour pur et simple est proposé par MM. François Roelants du Vivier, Rudi Vervoort et Sven Gatz.

De eenvoudige motie wordt door de heren François Roelants du Vivier, Rudi Vervoort en Sven Gatz voorgesteld.

L'ordre du jour pur et simple ayant la priorité de droit, je mets cet ordre du jour aux voix.

Daar de eenvoudige motie van rechtswege voorrang heeft, breng ik deze motie in stemming.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

63 membres sont présents.

63 leden zijn aanwezig.

40 votent oui.

40 stemmen ja.

17 votent non.

17 stemmen neen.

6 s'abstiennent.

6 onthouden zich.

En conséquence, le Conseil l'adopte.

Bijgevolg wordt ze door de Raad aangenomen.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

MM. André, Azzouzi, Béghin, Boelpaepe, Mmes Byttebier, Carthé, MM. Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Daïf, de Clippele, Decourty, Mme De Galan, M. De Grave, MM. de Jonghe d'Ardoye d'Erp, de Lobkowicz, Demannez, de Patoul, Mme Derbaki Sbai, M. Draps, Mme Dupuis, M. Gatz, Mme Gelas, MM. Gosuin, Grijp, Mme Grouwels, M. Hutchinson, Mme Lemesre, MM. Mahieu, Michel, Mmes Molenberg, Neyts-Uyttebroeck, M. Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mme Schepmans, MM. Tomas et Vervoort.

Ont voté non:

Neen hebben gestemd:

M. Adriaens, Mmes Bastien, Braeckman, MM. Daems, Debry, Doulkeridis, Mme Fraiteur, M. Grimberghs, Mmes Herscovici, Huytebroeck, MM. Lahssaini, Lemaire, Mme Meunier, MM. Pesztat, Riguelle, Mmes Theunissen et Wynants.

Se sont abstenus:

Onthouden hebben zich:

MM. Arckens, Demol, Hance, Lootens-Stael, Mme Rorive et M. Van Assche.

Mme la Présidente. — La séance du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale est close.

De vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad is gesloten.

— *La séance plénière est levée à 18 heures.*

De plenaire vergadering wordt om 18 uur gesloten.

57.360 — E. Guyot, s. a., Bruxelles